



DÉBATS

de

l'Assemblée nationale

du

QUÉBEC

QUATRIÈME SESSION – 28^e Législature

Le jeudi 16 octobre 1969

Vol. 8 - N^o 66

Président: l'honorable Gérard Lebel, C.R.

DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

TABLE DES MATIÈRES

Bill 29 — Loi concernant la copropriété des immeubles	
1re lecture.	3125
Rescision des pouvoirs d'urgence.	3126
Questions et réponses	
Evasion de prisonniers.	3126
Régionale de Chambly.	3128
Visites de représentants d'Etats étrangers.	3131
Régionale de la Péninsule.	3132
Compagnie des jeunes Canadiens.	3133
Assurance-maladie.	3133
Grèves réglées.	3134
Rapport sur le bill 65.	3135
Bill 11 — Loi de l'Office de radio-télédiffusion du Québec	
3e lecture.	3136
Comité des subsides — Budget supplémentaire no 2	3137
Ajournement	3180

*L'exemplaire, 35 cents - Par année, \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre
des Finances. Adresse: Comptable de l'Assemblée nationale, Québec.*

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762.

(Quinze heures quatre minutes)

M. LEBEL (président): Qu'on ouvre les portes. A l'ordre, messieurs!

Présentation de pétitions.
Lecture et réception de pétitions.
Présentation de rapports de comités élus.
Présentation de motions non annoncées.
Présentation de bills privés.
Présentation de bills publics.

M. BERTRAND: E, M. le Président.

Bill 29

M. PAUL: M. le Président, ce projet de loi reproduit les dispositions du bill 29 de la session de 1968, en y incorporant des modifications préconisées par la commission de l'Assemblée nationale chargée d'en étudier le contenu. Ce projet a pour objet d'instituer une forme de propriété en vertu de laquelle un immeuble pourra appartenir à plusieurs personnes. Chacune de ces personnes sera propriétaire d'une fraction de l'immeuble.

Chacune de ces fractions comprendra une partie exclusive et une quote-part des parties communes. La partie exclusive sera celle qui sera réservée à l'usage exclusif d'un copropriétaire, son appartement, par exemple. Les parties communes seront consacrées à l'usage de tous. Ce seront, par exemple, les murs, les escaliers, l'ascenseur et la piscine. Cette forme de propriété pourra s'appliquer à tout immeuble, y compris les maisons d'habitation et les immeubles de rapport.

Un copropriétaire pourra disposer de la fraction dont il est propriétaire, partie exclusive et quote-part des parties communes, comme bon lui semblera. Par ailleurs, il ne sera pas possible de provoquer le partage des parties communes avant qu'il soit mis fin à la copropriété.

La copropriété s'établira par l'enregistrement d'une déclaration au bureau de la division d'enregistrement dans laquelle est situé l'immeuble. Aucune déclaration ne pourra cependant être enregistrée à moins que l'immeuble devant être détenu en copropriété, n'ait fait l'objet d'un plan et d'un livre de renvoi attribuant à chacune des parties exclusives, de même qu'aux parties communes, un numéro cadastral qui les identifie. La déclaration de copropriété contiendra des dispositions relatives, entre autres, à la destination de l'immeuble et à l'utilisation des parties communes. Elle déterminera la valeur relative de chacune des parties exclusives par rapport à la valeur de l'ensemble.

Les copropriétaires nommeront, pour administrer l'immeuble, une ou plusieurs personnes qui auront, d'une façon générale, les pouvoirs de fiduciaires. Elles pourront contracter, pour les fins de leur administration, poursuivre et être poursuivies en leur qualité. Les tiers qui auront obtenu jugement contre les administrateurs pourront l'exécuter contre chacune des personnes qui étaient copropriétaires au moment où la cause d'action a pris naissance dans la proportion relative de sa fraction, suivant la déclaration de copropriété.

Les décisions les plus importantes, telles que celles qui portent sur des modifications de la déclaration de copropriété, l'aliénation de parties communes ou les travaux majeurs à exécuter sur l'immeuble seront réservées à l'assemblée des copropriétaires qui devra se réunir au moins une fois l'an et se prononcer sur ces questions à une majorité qualifiée.

Chaque copropriétaire devra contribuer aux charges découlant de la copropriété et de l'exploitation de l'immeuble, conformément à la déclaration de copropriété, ou si celle-ci est muette dans la mesure de la valeur relative de sa fraction. Des sommes requises pour ces fins porteront privilège en faveur des administrateurs sur la partie exclusive de chaque copropriétaire.

M. LE PRESIDENT: L'honorable ministre de la Justice a proposé la première lecture de la Loi concernant la copropriété des immeubles. Cette motion sera-t-elle adoptée?
Adopté.

M. LE SECRETAIRE ADJOINT: Première lecture de ce bill. First reading of this bill.

M. LE PRESIDENT: Deuxième lecture à la prochaine séance ou à une séance subséquente.

M. LESAGE: Il n'y en a pas d'autres?

M. BERTRAND: Non, il n'y a pas d'autres lois.

M. LESAGE: Est-ce que le conseil des ministres n'a rien décidé au sujet de G? Le bill G?

M. BERTRAND: Non.

M. LESAGE: Le conseil n'a rien décidé.

M. BERTRAND: Nous travaillons.

M. LAPORTE: Vous travaillez, il est G-lé.

M. LESAGE: Vous travaillez les uns contre les autres?

M. LE PRESIDENT: Affaires du jour.

M. BERTRAND: Nous travaillons tout le temps.

M. LAPORTE: Est-ce que vous parlez tous dans la même langue?

M. LE PRESIDENT: L'honorable ministre de la Justice.

Rescision des pouvoirs d'urgence

M. PAUL: J'ai l'honneur de déposer une copie officielle de l'arrêté en conseil numéro 3,112 adopté hier le 15 octobre concernant la rescision des pouvoirs d'urgence accordés au directeur général de la Sûreté du Québec en vertu des dispositions de la Loi de police.

M. LE PRESIDENT: L'honorable député de Verdun.

Questions et réponses

Evasion de prisonniers

M. WAGNER: M. le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. En parlant de pouvoirs d'urgence, est-ce que le ministre serait prêt à faire rapport à la Chambre au sujet d'une autre série d'évasions en masse survenue ce matin à Montréal?

M. PAUL: M. le Président, Je dois dire d'abord que ce n'est pas une série en masse d'évasions, mais c'est une évasion massive.

M. LESAGE: C'est une masse d'évasions.

M. LAPORTE: C'est une masse en série.

M. PAUL: M. le Président, dès 9 h 5 ce matin J'ai été informé par le directeur, M. Gauthier, de l'évasion de neuf prévenus ou accusés, qui s'est produite dans les circonstances suivantes: On était à conduire en autobus 34 prisonniers vers le palais de justice lorsque l'autobus a dû arrêter à l'intersection des rues Berri et...

M. WAGNER: A l'intersection des rues Sauriol et Lajeunesse.

M. PAUL: Non, il n'y avait pas de Sauriol

ni de Lajeunesse. Attendez, je crois que vous ne savez pas tout.

M. LESAGE: Est-ce qu'ils ont laissé la porte de l'autobus ouverte pour qu'ils puissent rentrer?

M. PAUL: Je crois que, quand l'honorable chef de l'Opposition aura plus de détails, il verra que c'est assez sérieux.

M. LESAGE: Je le sais.

M. PAUL: Lorsque ces prisonniers sont partis, il y avait, sur le siège avant, le chef de groupe, un M. Desjardins, et 34 prisonniers à l'intérieur qui avaient menottes aux mains. Il y avait quatre gardes pour les surveiller.

M. LAPORTE: Menottes aux mains?

M. PAUL: Non. Le tout s'est fait sans boyau d'arrosage, cependant Alors, à un moment donné, un nommé Bonami a passé un revolver à travers la grille pour placer la pointe de ce revolver derrière la tête de Desjardins et lui dire: Ouvre la porte ou je tire.

M. LAPORTE: Il ne s'est pas reculé la tête?

M. PAUL: C'est justement ce qu'il a fait, parce que le coup a été tiré. Desjardins a eu l'instinct de se déplacer. La balle est arrivée dans le pare-brise, et à ce moment-là il a été nécessairement dans l'obligation d'ouvrir la porte. Neuf prisonniers se sont évadés: Richard Blass, Denis Touhin, André Bonami, Gilles Gingras, René Ferland, Michel Bergeron, Michel Kelly, Roger Marceau et Michel Marlon. Un véhicule automobile de la Sûreté municipale de Montréal suivait ou est arrivé derrière l'autobus transportant les prisonniers. Immédiatement l'alerte a été sonnée. Les neuf évadés ont volé quatre véhicules automobiles. A 2 h 40 cet après-midi, cinq prisonniers avaient été repris dont, entre autres, Glass et Touhin considérés comme bandits dangereux. Un léger échange de coups de feu s'est produit dans la région de Montréal. Je dis « dans la région, » parce que je crois pour le moment qu'il est sage de ne pas donner tous les détails. On m'informe qu'on est sur de très bonnes pistes pour retracer les quatre qui sont encore au large. On m'informe que ce matin, avant que ces prisonniers montent dans le fourgon ou l'autobus, il y a eu une inspection à nu, comme cela se fait habituellement.

Une deuxième inspection a eu lieu avant d'entrer dans le fourgon ou la vanne. Pour le moment, je puis dire ceci, il y a certainement eu une négligence, pour ne pas dire davantage, de la part des quatre qui étaient à l'intérieur de la vanne et qui surveillaient les prisonniers.

L'enquête se poursuit, tant par M. Gauthier, directeur des établissements de détention, que par la Sûreté du Québec. Alors, j'espère que demain je serai en mesure de fournir d'autres détails à la Chambre.

M. WAGNER: Est-ce que le ministre pourrait nous laisser savoir, également, si, à l'exemple des évasions de Drummondville, de Saint-Jérôme et de Montréal, le ministre a l'intention de confier le tout à l'examen de la commission d'enquête Prévost?

M. PAUL: Disons que c'est une excellente suggestion. Je ne dis pas que cela sera nécessairement fait, tout dépendra des recommandations qui pourront m'être soumises par le directeur, M. Saint-Pierre, mais il semblerait que la façon de procéder a été la même que lors des évasions de Saint-Jérôme.

M. WAGNER: Est-ce que le ministre pourrait dire à la Chambre si les recommandations contenues dans le rapport de 365 pages de la commission Prévost ont été appliquées ou n'ont pas été appliquées jusqu'à présent?

M. PAUL: Je puis dire que le transport des prisonniers se faisait suivant une recommandation de la commission Prévost pour ce qui est du type ou du modèle de véhicule affecté au transport des prisonniers de la prison de Bordeaux au palais de justice de Montréal.

M. WAGNER: Sans parler particulièrement du type d'auto, le ministre pourrait-il nous dire si les recommandations pressantes de la commission Prévost touchant d'autres aspects et destinées à prévenir ces évasions-là ont été mises en vigueur par le ministère?

M. PAUL: L'officier en charge de ce service est très éveillé aux recommandations de la commission Prévost, et afin d'actualiser ou d'aller de l'avant dans une grande mesure aux recommandations possibles du rapport Prévost, il y aura, au début de décembre, un colloque ou un séminaire auquel assisteront les juges en chef de nos cours, les procureurs chefs de la couronne de Montréal et de Québec de même que quelques représentants du Barreau, sans

compter également des doyens des facultés de droit.

Entre-temps, tout ce qui peut être appliqué immédiatement est mis en état d'exercice par le Dr Gauthier.

M. WAGNER: Est-ce que le ministre de la Justice, au moment où il produira un rapport plus complet, demain s'il le peut, voudrait bien également déposer sur la table de la Chambre les directives qui ont été données au service des prisons à la suite du rapport de la commission Prévost?

M. PAUL: Je le demanderai au Dr Gauthier et, si ce document a été consigné par écrit, il me fera plaisir d'en déposer une copie.

M. WAGNER: Est-ce que le ministre pourrait nous dire si celui qui est chargé de la prison de Bordeaux est toujours le même ou si l'administration a été changée dernièrement?

M. PAUL: L'honorable député veut se référer à M. Tanguay qu'il connaît très bien puisqu'il demeure pas très loin de chez lui. M. Tanguay a été promu...

M. WAGNER: Non, ce n'est pas exact.

M. PAUL: ... à de hautes fonctions administratives. Justement, dans l'esprit de certaines réformes recommandées par la commission Prévost. D'ailleurs, j'ai eu l'avantage de rencontrer M. Tanguay avec l'ancien sous-ministre, M. Ducros, de Montréal. Nous avons discuté du problème de M. Tanguay. Actuellement, nous avons à la direction de l'institut Tanguay de Montréal, à la prison de Bordeaux, M. Desrivères qui a une large expérience et une scolarité complète qui lui permet de s'acquitter des fonctions qui lui ont été confiées. Pour ce qui est de M. Tanguay, le ministère a l'intention de faire appel à son expérience pour mettre sur pied un nouvel organisme de surveillance et d'inspection de nos maisons de détention, tant au niveau provincial que municipal.

Mon honorable ami se rappellera sans doute certaines annotations qui figuraient dans le dossier de M. Tanguay.

M. LE PRESIDENT: L'honorable député de Verchères.

M. WAGNER: Un instant. Un instant. Si vous me le permettez, M. le Président, je ne sais pas si j'ai bien compris la dernière phrase du ministre, lorsqu'il mentionne des annotations:

il ne faudrait pas causer préjudice à des gens qui sont absents et incapables de se défendre ici.

M. PAUL: Lorsque Je parle d'annotations, mon savant ami ne devrait pas présumer qu'il s'agit d'annotations défavorables à M. Tanguay.

M. WAGNER: Ah bon!

M. PAUL: Au contraire. Je crois que la promotion que nous lui avons donnée est la reconnaissance de ses bons et loyaux services à l'en-droit de la province.

M. LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Verchères.

Régionale de Chambly

M. LECHASSEUR: M. le Président, en l'absence du ministre de l'Education, je m'adresse au premier ministre. Je remarque, une fois de plus, que les députés sont privés de la latitude de poser des questions directement au ministre de l'Education. Je voudrais savoir du premier ministre...

M. BELLEMARE: L'honorable député de Verchères, qui a déjà été président de cette Chambre, sait qu'un ministre comme le ministre de l'Education peut certainement avoir de nombreuses responsabilités et une raison majeure de ne pas être ici à trois heures.

M. LESAGE: Sa première responsabilité est d'être en Chambre. Il fait toujours ce qu'il ne doit pas faire.

M. BELLEMARE: M. le Président, cette espèce de hargne...

M. LESAGE: Non.

M. BELLEMARE: ... synchronisée qu'on a contre le ministre de l'Education, ce n'est ni propre ni beau.

M. LESAGE: Pardon?

M. BELLEMARE: Ce n'est pas beau.

M. LESAGE: C'est vous qui n'êtes pas beau, dans le moment.

M. BELLEMARE: Le ministre de l'Education sera ici dans quelques minutes,...

M. LESAGE: C'est bien.

M. BELLEMARE: ... c'est sûr. Ce matin, nous avons siégé,...

M. LESAGE: ... j'espère.

M. BELLEMARE: ... au conseil des ministres, de neuf heures jusqu'à une heure moins quart. Il avait des personnes à rencontrer en plus de prendre son lunch. Je pense qu'il faudrait être juste et ne pas dire que les députés sont privés de poser une question à l'honorable ministre. Au contraire. Je connais trop la gentilhommie de l'honorable député de Verchères pour oser dépasser cette limite, ce qui manquerait un peu de courtoisie.

M. LECHASSEUR: Je voudrais retourner la politesse au ministre du Travail et lui dire que lui, il est à son siège, malgré ses nombreuses responsabilités.

A tout événement, M. le Président, je voudrais savoir, du premier ministre, où en sont rendues les négociations à propos de la régionale de Chambly.

M. BERTRAND: Je vais prendre note de la question. Ce matin, le ministre de l'Education nous a dit qu'il avait rencontré, un peu avant dix heures, les représentants de la régionale de Chambly et qu'il devait obtenir un rapport vers la fin de l'après-midi.

Dans les circonstances, plutôt que de donner un rapport incomplet, je préférerais que le ministre de l'Education soit ici...

M. BELLEMARE: Le voilà.

M. BERTRAND: Il pourra fournir à la Chambre les renseignements qui s'imposent. Il entre.

M. LECHASSEUR: Alors, M. le Président, je posais la question au premier ministre en l'absence du ministre de l'Education. Je repose maintenant ma question à l'intéressé. Où en sont rendues les négociations dans le conflit de la régionale de Chambly?

M. CARDINAL: M. le Président, si je suis en retard, c'est justement parce que je viens encore de quitter des gens de Chambly. Voici les résultats au moment présent. D'ailleurs, pour faire plaisir au chef de l'Opposition, je vais suivre un document que J'ai entre les mains et qui apporte plus de précisions:

« Commission scolaire régionale de Chambly, premièrement:

« Lors de la rencontre d'hier matin, entre le ministre de l'Éducation et des représentants des quatre parties directement intéressées au conflit scolaire de Chambly, c'est-à-dire commission scolaire, enseignants, parents et étudiants, il a été établi que le point majeur à résoudre se rapportait à la tâche d'enseignement.

Deuxièmement, comme cette question devait se régler à la table provinciale de négociation, il a été entendu, comme je l'ai mentionné hier, à deux reprises d'ailleurs, que le sous-ministre de l'Éducation, M. Yves Martin, demanderait à la table provinciale, par l'intermédiaire de M. Lefebvre et de M. Laliberté, respectivement président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec et président de la CEQ, de clarifier leur position sur l'application de la convention provinciale dans le cas particulier de Chambly et de communiquer cette position aux parties intéressées.

Troisièmement, la table de négociation, à la demande de M. Martin, a accepté cette demande. Les négociations se sont amorcées hier après-midi tel que prévu et se sont poursuivies durant toute la nuit jusqu'à sept heures ce matin. Les parties en sont arrivées à une entente tôt ce matin sur la tâche d'enseignement. J'ai d'ailleurs rencontré, ce matin, deux représentants de la commission scolaire ainsi que le député de Saint-Jacques, M. Cournoyer, qui pourra certainement, si besoin en est, confirmer certains de ces faits. Ce dernier, d'ailleurs entièrement compétent dans la matière, a été à l'entière disposition du conseil des ministres qui se réunissait ce matin pour recevoir un rapport et du ministre responsable.

Quatrièmement, cette entente prévoit que pour l'année 69/70, la tâche d'enseignement de l'enseignant sera de vingt périodes dont la durée pourra varier de 45 à 60 minutes, avec un maximum individuel de 1,080 minutes d'enseignement pour un enseignant. Les étudiants sont cependant assurés, et je répète, les étudiants sont cependant assurés de recevoir au moins 1,500 minutes d'enseignement par semaine. Pour l'année 70/71, le nombre de périodes d'enseignement sera porté de vingt à vingt-deux pour les enseignants, les autres conditions demeurant les mêmes, et ceci conformément à ce qui a été établi à la table de négociation provinciale.

Cinquièmement, la question de la charge d'enseignement étant réglée, il a été convenu que les parties devaient se rencontrer aujourd'hui pour assurer la réouverture des écoles dans les plus brefs délais. Cette rencontre aura vraisemblablement lieu à la fin de la journée.

Il faut quand même se rendre compte que ces

gens-là ont travaillé jusqu'à sept heures ce matin. Je les ai rencontrés vers neuf heures trente, et M. Cournoyer, à son tour, a pu les voir vers la fin de la matinée. Cette rencontre aura lieu normalement à la fin de la journée, une fois que les représentants des diverses parties intéressées auront eu la possibilité de retourner à Chambly où ils pourront se rencontrer pendant le nombre d'heures nécessaire à l'établissement d'un protocole de rentrée.

M. MICHAUD: M. le Président...

M. LAPORTE: S'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Chambly.

M. LAPORTE: M. le Président, le ministre pourrait-il d'abord traduire en nombre de périodes d'enseignement le nombre de minutes dont il a parlé pour les élèves? Combien auront-ils de périodes d'enseignement par semaine?

M. CARDINAL: M. le Président, je peux tout de suite dire que dans ces technicités je ne m'essaierai pas. On sait qu'à Chambly il y a présentement un double horaire. On sait que l'une des difficultés qui ont causé le problème de Chambly est justement le fait qu'une erreur a été commise, laquelle est admise par toutes les parties intéressées à cause du double horaire.

Justement, hier, j'ai mentionné à quelques reprises que ces questions techniques devaient être réglées à la table de négociation provinciale, ce qui a été le cas. Je ne voudrais pas prendre de risque et me mettre à faire des calculs sur le nombre de périodes de tant ou tant de minutes. J'ai mentionné et je répète que les étudiants sont assurés d'un minimum de 1,500 minutes d'enseignement pour cette année. L'an prochain, le nombre de périodes, pour les enseignants, passera de vingt à vingt-deux. S'il y a d'autres questions plus précises, j'en prendrai avis et je consulterai les experts en la question avant de répondre.

M. LAPORTE: M. le Président, il s'agit évidemment d'un détail fort important. M. le Président, vous me permettez, comme le règlement m'y autorise, à donner les explications essentielles pour que ma question ait du sens, il

s'agit d'un détail essentiel puisque les enseignants ont déclaré que les élèves avaient un droit strict de 35 périodes d'enseignement par semaine. Si le chiffre que l'on nous a donné en minutes correspond à 35 périodes par semaine,

c'est très bien pour les étudiants. Ceci veut dire qu'il faudra embaucher cent et quelques professeurs de plus, ou alors payer du temps supplémentaire aux professeurs actuels au rythme de \$900,000 par année.

Ma question est la suivante: Est-il vrai que l'on devra payer du temps supplémentaire et si c'est le cas, sera-ce une dépense admissible, ou si les parents de la régionale Chambly feront seuls les frais de ce règlement?

M. CARDINAL: M. le Président, à cette question précise je répondrai ceci: J'essaie, encore une fois, de distinguer entre les deux ordres de problèmes. Vous avez un problème qui dépendait de la table de négociation. Une fois qu'il est réglé nous venons devant le ministère de l'Éducation qui a administré et qui a subventionné. Je ne puis pas, au moment où je réponds au député de Chambly, indiquer si le nombre de professeurs additionnels ou le nombre d'heures additionnelles pour les professeurs qui seront à la régionale est établi d'une façon assez précise pour que je puisse réagir immédiatement.

Justement parce que la partie de la négociation est réglée, cette deuxième réunion, qui aura lieu entre les parties intéressées et dont le rapport me sera transmis dès que la réunion sera terminée, permettra au ministère de collaborer au maximum, j'en assure le député de Chambly, pour qu'on ne se trouve pas devant une nouvelle difficulté.

Il est bien évident que, d'une part, l'on ne peut pas s'attendre que l'on ajoute à Chambly 135, ou 140 ou 152 professeurs additionnels ou un nombre d'heures additionnelles qui fassent que la subvention soit si importante, parce qu'à ce moment-là — il faut bien être objectif et lucide — ceci aura un effet immédiat sur toute la table de négociation provinciale.

M. LAPORTE: ... question pour la province.

M. CARDINAL: Le député de Chambly vient de donner la réponse. Hier les parties intéressées ont vu ce problème-là. Tout le monde consent à mettre de l'eau dans son vin pour ne pas soulever des problèmes qui se répercutent sur tout...

M. LAPORTE: C'est bien gentil, ça.

M. CARDINAL: ... le territoire du Québec pour que le cas de Chambly soit réglé et pour que d'autres problèmes ne se soulèvent pas. Par conséquent pour les choses techniques sur les-

quelles il y aura des questions, je suis prêt, comme je le disais tantôt, à en prendre avis et à leur donner réponse au fur et à mesure que les négociations, au sens large du terme et aux divers niveaux, se poursuivront. Mais je ne voudrais pas, par des réponses que je donnerais cet après-midi, venir brouiller les cartes.

Jusqu'à présent les gens ont, par leur attitude, donné aux députés des deux côtés de cette Chambre toutes les assurances nécessaires de croire qu'ils agissent de bonne foi et veulent régler le conflit.

Et tout ceci s'est poursuivi conformément à ce qui avait été prévu hier matin. C'est pourquoi je ne veux pas répondre de crainte de ne pas donner des réponses précises; je voudrais auparavant savoir ce qui est réglé au sein de ces réunions. J'assure le député de Chambly que, dès qu'une entente aura été conclue sur ces questions-là comme sur celle que je viens de mentionner, mon plaisir sera immense d'en communiquer la teneur à la Chambre.

M. LAPORTE: Je remercie le ministre. Pour qu'il soit en mesure d'y répondre lorsqu'il aura le renseignement, je me permets de lui poser les quelques questions suivantes, dont il prend avis, j'imagine. Premièrement, en combien de périodes d'enseignement doit se traduire le nombre de minutes d'enseignement dont on a convenu?

Deuxièmement, est-ce que le nombre de périodes d'enseignement dont on a convenu va comporter une dépense additionnelle, soit pour de nouveaux professeurs, soit pour du temps supplémentaire, dépenses par la commission scolaire régionale de Chambly?

Troisième question, si tel devait être le cas, s'il y a dépense additionnelle, est-ce que cette dépense sera assumée par le ministère de l'Éducation, le gouvernement du Québec, ou alors si les contribuables de la régionale Chambly devront être taxés davantage pour payer la note?

M. CARDINAL: M. le Président, à cause de la coopération que nous a apporté le député de Chambly, je l'assure dès maintenant que, dès que je pourrai avoir la réponse précise à chacune de ses questions précises, je me ferai un devoir et un plaisir de les lui communiquer ainsi qu'à tous les membres de cette Assemblée.

M. LE PRÉSIDENT: L'honorable député de Gouin.

Visites de représentants d'Etats étrangers

M. MICHAUD: M. le Président, ma question s'adresserait normalement au ministre des Affaires intergouvernementales. Mais, en son absence, je crois que le premier ministre pourrait y répondre. Ma question est la suivante: Le gouvernement du Québec a-t-il l'intention, lorsqu'il recevra des hauts personnages de marque représentant des Etats étrangers, de leur suggérer instamment par les voies diplomatiques normales de ne pas s'immiscer dans les débats de politique intérieure québécoise et canadienne et surtout qu'ils ne déterminent pas de l'extérieur les conditions d'un appartenance à l'ensemble canadien?

M. BELLEMARE: C'est une Juridiction qui ne regarde pas du tout la province. Ce n'est pas dans l'ordre de nos travaux.

M. MICHAUD: Est-ce que Je dois répéter ou reformuler ma question?

M. L A P O R T E : Il est bien évident que la question soulevée par le député de Gouin relève de la juridiction de la province de Québec.

M. BELLEMARE: Oui, mais ce n'est pas conforme à nos règlements.

M. BERTRAND: Si on veut une réponse 5 ces trois ou quatre questions, le gouvernement du Québec a l'intention de s'occuper des affaires du Québec.

M. MICHAUD: Question subsidiaire: En s'occupant des affaires du Québec, le gouvernement québécois peut-il demander aux diplomates étrangers de ne pas s'immiscer dans les débats de politique intérieure?

M. BERTRAND: Le gouvernement du Québec désire maintenir d'excellentes relations avec le gouvernement du pays, le Canada, et également avec les autres gouvernements avec qui il entretient des rapports en vertu des accords culturels.

M. LAPORTE; Question supplémentaire: Est-ce que le premier ministre est d'avis que la façon dont la visite d'un certain ministre français a été organisée et les déclarations qu'il a faites récemment sont de nature à permettre que les relations entre le gouvernement du Canada et ceux du Québec soient normales?

M. BERTRAND: Je pourrais éviter de répondre; Je viens d'y répondre. Je n'ai pas à Juger les actes des autres. Je m'occupe de poser les miens conformément aux intérêts du Québec.

M. LAPORTE: Quand les actes et les déclarations dont nous parlons sont faits sur le territoire de la province de Québec, est-ce que le premier ministre est d'avis que ça relève de lui ou pas?

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Quels sont ces actes?

M. LAPORTE: Je sais qu'on va invoquer le règlement pour ne pas répondre. Alors, ne répondez tout simplement pas.

M. BERTRAND: Je viens de répondre.

M. BELLEMARE: Ce n'est pas l'honorable leader de l'Opposition qui va nous dicter notre ligne de conduite et nous dire de ne pas répondre.

M. LAPORTE: C'est parce que je vous connais tellement; le livre est ouvert.

M. BELLEMARE: Le livre est ouvert justement à l'article 675.

M. LAPORTE: Qui dit quoi? Que je n'ai pas le droit de poser cette question?

M. BELLEMARE: Je sais que vous avez appris à lire très jeune et à comprendre très vieux.

M. LAPORTE: Je n'ai pas encore compris parce que je suis encore très jeune.

M. BELLEMARE: Les articles de notre règlement n'ont pas encore été changés.

M. LAPORTE: Est-ce que ça dit que M. Lipkowski avait le droit de dire ça?

M. BELLEMARE: A cette période de questions qui est autorisée par notre règlement maintenant, on doit sûrement se conformer aux prescriptions qui veulent que les articles du règlement s'appliquent. Donc, je pense qu'il serait juste et raisonnable que les honorables députés, voulant faire du zèle — je n'ai pas d'objection; c'est leur droit — se conforment à ces articles qui sont très clairs, surtout 675.

M. LAPORTE: Cela dit quoi donc? 675, cela dit qu'un ministre étranger peut venir ici nous insulter?

M. BELLEMARE: Ecoutez, je ne suis pas pour me faire le professeur de l'Opposition.

M. BERTRAND: Surtout à son âge.

M. MICHAUD: Sans passion et avec calme, Je le répète, est-ce que le premier ministre pourrait répondre à la question suivante: Le gouvernement qu'il représente croit-il que le droit à l'autodétermination du peuple québécois implique et postule l'absence de toute tutelle des Etats étrangers quels qu'ils soient?

M. BERTRAND: Je n'ai aucune objection à répondre, il appartient au Québec et au Québec seul de déterminer ce qu'il entend faire.

M. MICHAUD: Merci.

M. LAPORTE: Devant une déclaration aussi catégorique que nous approuvons tous, est-ce que le premier ministre est en mesure d'approuver ou de désapprouver des déclarations récentes d'un ministre étranger?

M. BERTRAND: Je n'ai pas de Jugement à porter. Que l'on conclue!

M. LAPORTE: Après tout, vous n'êtes que premier ministre!

M. LESAGE: M. le Président, est-ce que je pourrais demander au premier ministre si...

M. BELLEMARE: Toute question contenant explicitement ou implicitement une critique pour un acte d'ordre privé est interdite.

M. LAPORTE: C'est un acte d'ordre privé, ça?

M. BELLEMARE: C'est clair, ça.

M. LAPORTE: C'est-à-dire qu'il ne s'est pas privé de faire des actes.

M. BELLEMARE: Non, non...

M. LESAGE: Non, non, il ne s'est pas privé de faire des déclarations publiques. Le monsieur en question ne...

M. BELLEMARE: Pardon?

M. LESAGE: ... s'est pas privé de faire des déclarations publiques.

M. BELLEMARE: Cela grandit l'Opposition.

M. LE PRESIDENT: A l'ordre!

M. LESAGE: M. le Président, j'ai une question à poser au premier ministre.

M. BELLEMARE: Les bons valets!

M. LE PRESIDENT: A l'ordre! A l'ordre! L'honorable chef de l'Opposition.

M. LESAGE: Est-ce que le premier ministre, en toute conscience, trouve excusables les déclarations faites par M. de Lipkowski sur...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Lesquelles?

M. LESAGE: ... les relations fédérales-provinciales, et en particulier...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Lesquelles?

M. LESAGE: ... sur le rôle joué par le gouvernement central?

M. BERTRAND: Le premier ministre a répondu à trois des questions, indiquant clairement ce qu'il pense.

M. LESAGE: Alors, est-ce que le premier ministre faisait allusion au premier ministre du Canada ou à lui?

M. BERTRAND: Le premier ministre du Québec a l'habitude de s'occuper des affaires du Québec.

M. LESAGE: Non, mais le premier ministre a répondu...

DES VOIX: A l'ordre!

(Le président est debout)

UNE VOIX: Obstruction systématique.

M. LE PRESIDENT: A l'ordre! A l'ordre! Avant que nous allions plus loin dans ce débat — puisque vraiment débat il y avait — j'invite les honorables députés à passer à une autre question.

Régionale de la Péninsule

M. CARDINAL: M. le Président, est-ce qu'il

serait possible, Justement, d'éviter ces débats, et de répondre à une question posée hier, si Je ne me trompe, par le député de Gaspé-Nord?

M. LESAGE: Gaspé-Sud.

M. CARDINAL: Le député de Gaspé-Sud, pardon. Je m'excuse pour le député de Gaspé-Nord...

M. LESAGE: C'est parce que lorsqu'il a fait le tour de la province, il l'a fait trop vite.

UNE VOIX: C'est un comté oublié dans sa tournée.

M. CARDINAL: Je m'aperçois que le député de Taillon est comme saint Jean, il répète toujours la même chose. M. le Président...

M. LAPORTE: M. le Président, on n'a pas le droit de parler des absents, même si on peut regretter leur absence.

M. LESAGE: Il n'est pas ici.

M. LE PRESIDENT: A l'ordre! Il serait malheureux qu'à cause d'un point cardinal, on perde le nord.

M. LAPORTE: Le premier ministre veut que ce soit un point final. Allons-y.

M. CARDINAL: Je ne ferai pas de commentaire sur l'excellent mot du président de la Chambre et je dirai que pour faire suite à la demande du député de Gaspé-Sud relativement à la commission scolaire régionale de la Péninsule, une demande au Conseil de la trésorerie au montant de \$1,028,300 a été signée hier par le directeur général du financement au moment où la question était posée.

D'ici une quinzaine de Jours, cette commission scolaire régionale recevra ce montant de \$1,028,300 représentant le premier versement de la subvention d'équilibre budgétaire aux commissions scolaires locales. De plus, pour le bénéfice du député de Gaspé-Sud, je donne rapidement la liste des subventions qui ont été payées à cette régionale de la Péninsule au cours du mois de septembre dernier, il y a eu un montant total de \$832,329 qui a été payé entre le 10 septembre et le 11 octobre pour des fins d'administration, de salaires, de transport, de premier versement de subventions statutaires.

J'ai le détail ici. Je pense que ceci n'est pas nécessaire et f assure le député de Gaspé-Sud qu'à la suite de cette demande faite au Conseil de la trésorerie, la commission scolaire ré-

gionale de la Péninsule verra disparaître rapidement ses problèmes financiers.

M. FORTIER: Très bien.

Compagnie des Jeunes Canadiens

M. LESAGE: Est-ce que le ministre de la Justice a reçu, de M. Saint-Pierre, le rapport qu'il attendait, soit hier soir, soit aujourd'hui, au sujet de l'enquête menée par trois corps policiers au sujet de, soit de la Compagnie des jeunes Canadiens, soit de certains membres de cette compagnie?

M. PAUL: Effectivement, M. Saint-Pierre m'a remis des informations, qu'il devait cependant compléter avec les dossiers de Montréal afin que les informations soient tout à fait vérifiées. Alors, je crois que demain, je serai en mesure de répondre à la question de l'honorable chef de l'Opposition.

M. LE PRESIDENT: L'honorable député de D'Arcy-McGee.

Assurance-maladie

M. GOLDBLOOM: M. le Président, j'adresse ma question à l'honorable ministre de la Santé et du Bien-Etre social. Le ministre peut-il nous dire si les négociations sont déjà entamées entre le gouvernement et la profession médicale, entre autres, en prévision de l'instauration du régime d'assurance-maladie en juillet prochain? Si oui, à partir de quelle date? Sinon, le ministre est-il toujours en mesure de nous assurer que le régime sera établi le 1er juillet prochain?

M. CLOUTIER: M. le Président, plusieurs comités ont été mis en place, comité de travail conjoint entre le ministère de la Santé et la Régie d'assurance-maladie. Il est entendu que les négociations relèvent du ministre de la Santé. Mais, étant donné que les négociations ont une implication administrative sur la régie, il est normal, il est désirable que la régie s'intéresse de très près aux négociations. C'est pourquoi des mécanismes de coordination ont été établis. Et les négociations directes pour les fins de l'assurance-maladie, pour les fins du régime vont commencer incessamment. Je ne puis dire aujourd'hui au député de D'Arcy-McGee quel jour exactement, parce que je devrai vérifier où en sont rendus les préparatifs immédiats aux négociations, mais des avis ont été préparés que je dois signifier aux parties afin de les inviter

à se réunir autour de la même table de négociations pour préparer d'abord le mémoire général d'entente.

Mais, on ne doit pas oublier que les négociations se sont poursuivies, de façon générale, entre le ministère de la Santé et les médecins, depuis trois ans, dans différents secteurs qui intéressaient, à la fois, la profession et le ministère de la Santé.

Ces négociations se sont poursuivies à l'intérieur de la structure de négociations établie au ministère de la Santé et au ministère de la Famille et du Bien-Être social.

Le député me demande si nous serons en mesure de respecter les échéances du premier juillet 1970 pour l'établissement du régime. Je lui dis que des échéanciers très rigides ont été établis et que rien ne m'indique, à ce moment-ci, que les délais ne seront pas respectés.

M. GOLDBLOOM: Question supplémentaire, M. le Président: Est-il vrai que les négociations qui ont eu lieu au cours des trois dernières années ont porté seulement sur le groupe restreint des assistés sociaux, tandis que celles qui auront lieu dorénavant impliqueront l'ensemble de la population du Québec?

M. CLOUTIER: Nous pouvons dire, M. le Président, au sujet des négociations qui se sont poursuivies, depuis trois ans, que quelques-unes avaient pour but de régler les conditions de rémunération en ce qui concerne les assistés sociaux, notamment en vertu de la Loi de l'assistance médicale. A deux reprises, avec les omnipraticiens et à deux reprises avec la Fédération des médecins spécialistes. Mais il y a eu aussi des négociations avec les radiologistes, et avec d'autres disciplines de la profession médicale. Il y a eu, entre autres, des discussions au sujet des pneumologues, et des psychiatres. Je crois que cela a débordé le cadre strictement dit des assistés sociaux.

De toute façon, les négociations qui se sont poursuivies depuis trois ans ont établi un excellent cadre de références qui, je crois, va faciliter le travail de négociation pour le régime d'assurance-maladie qui couvrira les 6 millions de population.

M. LE PRÉSIDENT: Je dois signaler à la Chambre que le temps réservé à la période des questions est maintenant expiré.

Grèves réglées

M. BELLEMARE: M. le Président, juste une déclaration ministérielle, très courte.

M. LAPORTE: M. le Président, si le ministre me le permettait. Ne nous étions-nous pas entendus — si je peux me permettre de rappeler une récente réunion de la commission de l'Assemblée nationale — pour qu'au début des séances nous fassions une distinction bien claire entre, d'abord, les déclarations ministérielles, deuxièmement, les réponses à des questions qui auraient pu être posées et, troisièmement, le début de la période des questions pour que les problèmes ne soient pas mêlés, les uns avec les autres.

M. LE PRÉSIDENT: Il est exact que cette question a été discutée lors d'une récente réunion du comité des règlements. Cependant, je dois dire que le secrétaire de cette commission a eu une espèce de doute quant à certains règlements, il songeait à le proposer à une nouvelle réunion avant que je formule devant l'Assemblée ces nouveaux règlements sessionnels. Je le ferai incessamment.

M. LAPORTE: Merci, M. le Président.

M. BELLEMARE: M. le Président, les journalistes, ayant dû probablement travailler très tard hier...

M. LAPORTE: Ont-ils oublié quelque chose de bien important?

M. BELLEMARE: Non, ils auraient peut-être oublié de signaler à l'attention du public...

M. LAPORTE: Oui.

M. BELLEMARE: ... qu'il y avait encore deux autres grèves de réglées.

M. LESAGE: La période des questions est terminée.

M. BELLEMARE: C'est peut-être une erreur, peut-être un oubli, mais je leur rappelle que la grève de la Compagnie des poutres métalliques est réglée.

M. LAPORTE: Il y en a tellement qu'ils peuvent être portés à en oublier.

M. BELLEMARE: Non, il n'y en a presque pas. Comparativement à l'Ontario où il y a 51,000 grévistes, la province de Québec n'en a pas 1,900.

M. LAPORTE: Ce n'est pas avec les comparaisons qu'on règle une grève.

M. BELLEMARE: Alors, je vais finir de donner les noms, au cas où ça les intéresserait.

M. LAPORTE: Oui.

M. BELLEMARE: La Compagnie des poutres métalliques, c'est terminé — c'est à Sorel — et la grève de Lux, à Montréal, c'est réglé.

M. LESAGE: La grève de Lux!

M. BERTRAND: Article 3.

Rapport sur le bill 65

M. LESAGE: M. le Président, au sujet des affaires du jour, non pas à la période des questions, on me remet copie d'un rapport signé par M. Roy.

M. ROY: Présent.

M. LESAGE: Cela me surprend énormément que le rapport n'ait pas été présenté.

M. BELLEMARE: M. le Président, c'est que le rapport est venu...

M. ROY: M. le Président...

M. BELLEMARE: ... après la période...

M. LESAGE: M. le Président, pour une fois qu'il a le droit de parler et qu'il doit parler, on ne l'entend pas.

M. ROY: Cela vous embarrasserait que je parle, vous allez encore trouver un moyen pour m'en empêcher.

M. LESAGE: Non, non, c'est le temps, là.

M. ROY: M. le Président, à cause de quelques erreurs et de quelques difficultés techniques, le secrétaire de la commission, M. Bonin, m'a fait parvenir en retard le rapport de la Commission du Travail et de la Main-d'Oeuvre que j'avais l'honneur de présider hier et que je voudrais déposer en cette Chambre.

« La Commission permanente du Travail et de la Main-d'Oeuvre à l'honneur de soumettre à votre honorable Chambre...

M. LAPORTE: M. le Président, il faut que l'honorable député demande s'il a le consentement unanime de la Chambre.

M. BERTRAND: Il l'a demandé.

M. LAPORTE: Je veux qu'il le demande, lui.

M. ROY: M. le Président, connaissant l'intelligence...

M. LESAGE: A genoux!

M. LAPORTE: Faites ça poliment!

M. ROY: M. le Président, connaissant l'intelligence de la gauche, je demanderai à ma droite le plaisir et la permission de faire rapport.

M. LAPORTE: C'est mal demandé, mais nous disons oui quand même.

M. ROY: Vous finirez chef de l'Opposition, vous!

« Votre commission a décidé de rapporter avec des modifications le bill suivant: Bill 65, Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives.

« Votre commission a étudié ledit projet de loi en conformité avec le mandat confié par la Chambre, le 9 octobre.

« Une seule réunion publique a été tenue: le 15 octobre 1969.

« Le Barreau du Québec, la Confédération des syndicats nationaux, la Fédération des travailleurs du Québec, la Corporation des enseignants du Québec et le Conseil du patronat du Québec ont présenté leur point de vue et leurs observations sur les articles du projet de loi qui les concernaient plus particulièrement.

« Votre président dépose également un exemplaire du journal des Débats où paraît le compte rendu des délibérations de la séance susmentionnée.

« Respectueusement soumis. »

M. LAPORTE: M. le Président, nous n'avons pas d'objection. Nous constatons que lorsque le député de Joliette lit un texte préparé par un autre, il est excellent.

M. ROY: M. le Président, ayant vu...

DES VOIX: A l'ordre!

M. BELLEMARE: C'est drôle, M. le Président, l'honorable leader de l'Opposition ne m'a pas fait le même compliment hier quand j'ai lu son texte. Vous auriez pu poser une question de privilège.

M. LE PRÉSIDENT: Le rapport sera-t-il adopté? Adopté.

M. LESAGE: Non, non, c'est là-dessus, M. le Président.

M. LE PRÉSIDENT: L'honorable chef de l'Opposition.

M. BERTRAND: Sur le rapport.

M. LESAGE: Je voudrais revenir au sérieux. Pourrais-je demander au ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre si les modifications suggérées aux amendements apportés au projet de loi ont été étudiées, préparées par les conseillers juridiques du gouvernement, si les dites modifications sont prêtes et quand je pourrais espérer en avoir une copie?

M. BELLEMARE: C'est ce matin seulement que nous avons pu remettre aux légistes les derniers amendements aux amendements qui venaient des amendements de l'autre amendement...

M. LESAGE: C'est ça, c'est ce que j'ai dit. Les modifications aux amendements proposés. Je l'ai mieux dit par exemple.

M. BELLEMARE: Ah ça, c'est merveilleux.

M. LESAGE: Les modifications suggérées aux amendements proposés au bill 65.

M. BELLEMARE: Vous mériteriez un prix. Alors je dis donc que c'est ce matin à neuf heures, que nous avons pu remettre, aux légistes notre partie des amendements qui sont actuellement à l'étude et qui seront probablement rédigés dans le courant de la journée pour être remis au secrétaire dans le courant de l'après-midi et nous aurons probablement la chance de vous la remettre le plus tôt possible.

M. LE PRÉSIDENT: Adopté.

M. BERTRAND: No 3.

Bill 11

M. LE PRÉSIDENT: L'honorable premier ministre propose la troisième lecture de la Loi de l'Office de radio-télédiffusion du Québec. Cette motion sera-t-elle adoptée?

L'honorable député de Gouin.

M. MICHAUD: M. le Président, nous avons engagé depuis quelques mois, trois ou quatre mois, au sujet du projet de loi no 11 créant l'Office de la radio-télédiffusion du Québec,

un long débat qui a peut-être paru stérile à quelques-uns des parlementaires de cette Chambre et aussi à certaines fractions de l'opinion publique. Cependant, je dois dire qu'au cours de nos délibérations, nous avons pu cerner le problème en son entier, déterminer les objectifs que poursuivra l'Office de la radio-télédiffusion du Québec, cet office se limitant à des fonctions éducatives.

Nous avons répété qu'il n'était pas question, par cette loi, de consacrer sur le plan constitutionnel la position du Québec, qui me semble tout à fait normale, le Québec ayant le droit de pénétrer dans le champ de la radio-télédiffusion éducative, champ normal de son secteur d'activité et qui lui est reconnu par la compétence législative et par l'acte constitutionnel.

Cela étant dit, nous croyons — et je pense bien ici refléter l'opinion de l'Opposition, du Parti libéral — que cette grande agence de l'Etat pourra éventuellement servir les plus hauts intérêts du Québec. Au cours de nos délibérations en comité plénier, un amendement que nous croyons extrêmement important a été reçu et favorablement agréé par le premier ministre, amendement qui calme nos craintes éventuelles de voir glisser l'ORTQ vers la publicité pure ou l'information pure.

Pour toutes ces raisons, je ne veux pas inutilement allonger le débat, le gouvernement ayant accepté quelques-unes de nos suggestions. Bien sûr, nous aurions préféré qu'il acceptât la création d'une commission parlementaire ad hoc chargée de surveiller les activités de l'office, d'une part; nous aurions préféré que le gouvernement acceptât également la nomination du président soit ratifiée par une majorité des membres de l'Assemblée nationale; nous aurions préféré également qu'il constituât un conseil d'administration représentant les grandes tendances de l'opinion publique et les groupes intéressés à la radio-télédiffusion éducative; nous aurions préféré également que le nom de l'ORTQ devienne l'ORTEQ, c'est-à-dire l'Office de la radio-télédiffusion éducative du Québec. Cette dénomination nous aurait semblé un peu plus conforme aux buts et aux objectifs que poursuivra cette grande agence gouvernementale.

Mais, enfin, je crois qu'il n'est plus question d'allonger inutilement le débat. C'est pourquoi, le gouvernement s'étant rendu de fort bonne grâce à quelques-unes de nos suggestions, nous souhaitons bonne chance à l'ORTQ, à son nouveau président et, éventuellement, aux autres commissaires que nommera le gouvernement. Pour ces raisons, nous voterons en troisième lecture pour l'adoption du projet de loi no 11.

M. LE PRESIDENT: La motion de troisième lecture sera-t-elle adoptée?
Adopté.

M. BERTRAND: M. le Président, au sujet de ce projet de loi, J'avais dit que je demanderais qu'il soit sanctionné probablement demain. Je demanderais au secrétaire de l'Assemblée de bien vouloir communiquer avec Son Excellence le lieutenant-gouverneur pour que la sanction ait lieu demain, à midi et demi.

Numéro 1.

Comité des subsides

M. LE PRESIDENT: L'honorable premier ministre propose que je quitte maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. Cette motion sera-t-elle adoptée?

Adopté.

M. BERTRAND: Le chef de l'Opposition m'a fait part, tantôt, que la commission des engagements financiers n'avait pas terminé ses travaux ce matin et qu'elle devait les reprendre à quatre heures trente cet après-midi. C'est pourquoi le chef de l'Opposition m'a demandé si j'accepterais que nous commençons l'étude des estimations budgétaires supplémentaires par le Conseil exécutif, ce qui lui permettrait de s'absenter.

Alors, M. le Président, Conseil exécutif après quoi nous pourrions continuer avec l'Agriculture, les Affaires municipales et les autres.

M. LESAGE: L'Education.

M. BERTRAND: L'Education et autres.

M. LESAGE: Les autres dans l'ordre, je pense bien?

M. BERTRAND: C'est cela,

M. LESAGE: Quand les ministres pourront commencer.

M. BERTRAND: Dans l'ordre prévu. Alors, Conseil exécutif, M. le Président.

M. FRECHETTE (président du comité des subsides): Article 12. Page 9.

M. BERTRAND: Article 12.

Lorsque nous avons préparé le budget pour l'année 69/70, les membres de la commission Gendron n'étaient pas prêts avec leur programme d'études et de recherches, pour les travaux de leur commission.

Vers la fin de juillet, on nous a présenté le programme des travaux et recherches que la commission croyait de son devoir de faire afin de bien remplir le mandat qui lui a été confié par l'arrêté ministériel adopté en décembre 1968.

Or, ces travaux sont assez vastes. Je voudrais, M. le Président, lire en diagonale une lettre, de même qu'un rapport qui m'a été présenté par M. Jean-Denis Gendron, le président.

M. LESAGE: Quelle date?

M. BERTRAND: C'est une lettre qu'on vient de m'envoyer, mais on m'a fait part de ces détails-là dans le mois de juillet ou dans le mois d'août, lorsqu'on m'a présenté un projet de travaux de recherche et la programmation des activités de la commission d'enquête Gendron. Projet, d'ailleurs, que j'ai soumis à l'époque à mes collègues du conseil des ministres, bien entendu, pour obtenir leur approbation.

Une enquête rapide, mais suffisamment poussée que notre service de recherche a menée, d'une part, auprès de certains services gouvernementaux, comme l'Office de la langue française, et, d'autre part, sur le rapport Tremblay, rapport sur les affaires constitutionnelles à l'époque, sur le rapport Parent, sur l'éducation, et Laurendeau-Dunton, ainsi que sur la documentation et les études annexes de ces rapports nous permet de faire ressortir clairement que l'objectif poursuivi par les services gouvernementaux ou assigné aux commissions d'enquête ci-dessus mentionnées limite nettement l'usage que notre commission peut faire de la documentation existante pour l'exécution de notre mandat.

Alors, la commission Gendron nous exprime ses vues. Il s'agit pour elle — et c'est clair pour quiconque lit l'arrêté ministériel — d'un mandat d'une ampleur considérable, dont la réalisation requiert de très vastes recherches.

La commission a établi un programme qui portera sur les champs d'investigation suivants: d'abord, les droits linguistiques et scolaires de la majorité et de la minorité; le français langue de travail dans le secteur privé; la place et la qualité du français et de l'anglais dans l'enseignement; les minorités; la place et la qualité du français dans le secteur public et parapublic; la place et la qualité du français dans les moyens d'information et de communication et dans la publicité; la place et la qualité du français dans tous les autres secteurs d'activité; les facteurs propres au plein épanouissement de la langue française.

D'abord, on doit le constater, il n'y a jamais eu, au Québec, une enquête vraiment scientifique sur la qualité, sur la situation de la langue française au Québec. Tout le monde en parle depuis des années. Pour n'indiquer qu'un champ très vaste — celui auquel fait allusion M. Gendron — le français langue de travail dans le secteur privé; tout le monde parle de ça.

Est-ce qu'il y a eu une enquête véritablement poussée pour connaître d'une manière exacte, d'une manière très objective quelle est la situation du français comme langue de travail? C'est pourquoi les commissaires, qui sont des gens sérieux, des gens très représentatifs de notre milieu — on a les noms; je pourrai les donner tantôt — considèrent qu'on a besoin de procéder à un inventaire quantitatif et qualitatif de l'état du français dans tous les secteurs d'activité, d'en décrire l'évolution et de déterminer les causes de la situation actuelle.

Dans un premier temps, la commission fera donc le point sur la situation actuelle du français comme langue d'usage au Québec. Cet inventaire pourra faire l'objet de rapports différents qui seront présentés à différentes dates suivant un échéancier qu'on essaiera du moins de respecter. J'ai donné tantôt les principaux champs d'activité et de recherche de la commission. La commission procédera simultanément à des études sur les droits linguistiques et sur le plein épanouissement de la langue. Elle utilisera la documentation rassemblée et les rapports de recherche, les divers travaux d'experts et les connaissances qu'elle aura acquises au cours de ses propres travaux dans ses audiences publiques — qui ont commencé il y a déjà au-delà d'une semaine à Montréal — dans les témoignages, dans les enquêtes, les voyages d'étude, les rencontres, les visites d'information, etc., pour soumettre enfin ses recommandations en vue de définir tous les éléments d'une politique linguistique au Québec.

Ces recommandations proposeront des moyens à prendre pour assurer, suivant le mandat de la commission, les droits linguistiques de la majorité et la protection des droits de la minorité. Deuxièmement, le plein épanouissement et la diffusion de la langue française au Québec dans tous les secteurs d'activité, dans les domaines éducatif, culturel, social et économique. La réalisation de ce vaste programme s'étendra nécessairement — il n'y a pas à se le cacher — sur une période beaucoup plus longue qu'on ne l'avait prévu. C'est pourquoi, dès hier d'ailleurs, nous avons adopté un arrêté ministériel prolongeant le mandat de la commission jusqu'au mois de décembre 1970.

Je m'arrête ici pour dire que pour tous les

travaux des commissions, même si au départ l'on s'imagine que dans un délai relativement court l'on pourra compléter les travaux, la règle est que les mandats sont la plupart du temps prolongés. Je ne veux citer comme exemples que ceux de la commission Prévost et de la commission Parent. Dans le cas de la commission Parent, pour le prolongement du mandat, nous procédions par une loi. Dans le cas de la commission Prévost, nous l'avons fait par arrêté ministériel, comme nous l'avons fait hier soir dans le cas de la commission Gendron. C'est la règle.

La commission devra donc recourir aux services d'un grand nombre de chercheurs, de documentalistes, d'analystes, de rédacteurs et d'experts; environ une cinquantaine. A ce sujet, le directeur de la recherche, qui a d'ailleurs déjà été choisi par la commission Gendron est M. Henry Mhun. Celui-ci a préparé un programme de travail qui a été approuvé par la commission. De plus, on a déjà rassemblé beaucoup de documents pertinents dont certains proviennent des services gouvernementaux. D'autre part, la commission a constaté que les travaux de l'Office de la langue française pourraient être également consultés avec profit eu égard à la qualité de la langue dans des domaines qui ont déjà fait l'objet de recherches et d'études de la part de l'Office de la langue française. Néanmoins, ces domaines sont nécessairement limités. Les recherches sur les documents disponibles ont porté — et j'en ai fait mention tantôt — sur les travaux de la commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, le rapport Parent. On note d'ailleurs dans certaines des recommandations du rapport Parent — je pense qu'il y en a une trentaine — des allusions directes ou indirectes au problème de la langue française dans le domaine de l'enseignement, de même que du rayonnement du français comme tel dans les autres domaines d'activités.

Egalement, sur ceux de la commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels, le rapport Tremblay, et sur ceux de la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. Au début, j'avais l'impression, quant à moi, que la plupart des travaux accomplis par la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pourraient être, dans la plupart des cas, non seulement utiles, mais pourraient permettre de diminuer de beaucoup les travaux de recherches de la commission Gendron.

Or, tel n'est pas le cas, car le rapport et les études faites par la commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme,

d'après M. Gendron et les commissaires, ont porté sur le bilinguisme, mais non pas sur la situation du français comme tel, sur la situation de la langue française au Québec.

Environ une cinquantaine d'études de cette dernière commission, la commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, pourraient être utiles. L'analyse de tous les documents dont Je viens de parler et qui proviennent des trois commissions que je viens de mentionner ne donnerait qu'une connaissance très partielle et très insuffisante des questions que la commission Gendron doit étudier.

D'abord, la commission sur les problèmes constitutionnels, qui avait été créée en février 1953. Elle était surtout chargée d'étudier le fédéralisme et les problèmes constitutionnels, la répartition des impôts entre le gouvernement fédéral, les provinces, les municipalités et les corporations scolaires. Ces divers travaux, soit un rapport de cinq volumes, études, mémoires et annexes, ne portaient que très accidentellement sur la langue et les problèmes linguistiques. C'est donc dire que ce problème a été touché, mais de façon très superficielle.

Quant à la commission royale d'enquête sur l'enseignement, instituée le 21 avril 1961 et dont le dernier rapport nous est parvenu en 1966, elle était chargée d'étudier l'organisation et le financement de l'enseignement dans la province de Québec, de faire rapport de ses constatations et opinions et de remettre ses recommandations quant aux mesures à prendre pour assurer le progrès de l'enseignement dans la province.

Les cinq volumes du rapport de cette commission et les diverses études connexes contiennent une documentation intéressante sur les structures pédagogiques du système scolaire et sur l'administration de l'enseignement, domaines qui entrent bien dans nos champs d'investigation, qu'il s'agisse de la langue maternelle, de l'enseignement de la langue seconde, du personnel enseignant, pour ne prendre que quelques exemples. Les résultats des recherches de la commission Parent, nous disent les commissaires, le président en particulier, sont susceptibles de les aider.

Toutefois, sur un total de 550 recommandations, 42 seulement ont un rapport direct ou indirect avec le mandat de la commission Gendron. Il

convient de souligner que le rapport Parent ne fait que des remarques relativement brèves sur la qualité de la langue écrite ou parlée, il faut

remarquer surtout que les données et les observations de ce rapport concernant de près ou de loin la situation de la langue française, son épanouissement, les droits linguistiques et sco-

lares ont été formulées ou recueillies dans la perspective du mandat propre de cette commission.

Je n'ai pas besoin de revenir sur le mandat; car il n'était pas du tout celui que nous avons confié à la commission Gendron. Il ne faut donc pas s'étonner si on ne trouve à peu près rien dans le rapport Parent qui puisse être scientifiquement utilisé pour faire le point sur la situation actuelle du français comme langue d'usage au Québec et sur sa qualité, ce qui est l'un des principaux objectifs du mandat de la commission Gendron.

« Il est également significatif, dit le commissaire Gendron, de constater qu'à propos des groupes ethniques le rapport Parent insiste sur la nécessité d'entreprendre des études plus poussées sur tous les aspects: démographiques, psychologiques, sociologiques, linguistiques et scolaires, qui les concernent

« Quant à la commission d'enquête sur le biculturalisme ou le bilinguisme, son mandat était de faire enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme et du biculturalisme et de recommander les mesures à prendre pour que la confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'ont fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada, ainsi que des mesures à prendre pour sauvegarder cet apport. »

Il est clair, d'après ce mandat, que les objectifs recherchés par la commission Laurendeau-Dunton sont différents de ceux que poursuit la commission Gendron. L'état de la langue française, d'après l'examen qu'en ont fait le commissaire Gendron et ses collègues, y est donc rarement étudié en soi, conformément à nos objectifs, mais presque toujours de manière occasionnelle et marginale. La recherche des données, leur analyse et leur présentation sont faites en fonction d'objectifs différents. Elles ne peuvent donc être utilisées que dans certains cas limités.

Les travaux de cette commission comportent toutefois — je l'ai noté tantôt — un certain nombre d'études susceptibles d'être utilisées avec profit. La commission Gendron en a analysé une cinquantaine, 54 pour être plus précis, qui sont actuellement disponibles. En ce qui concerne la langue de travail dans le secteur privé et public, la commission Laurendeau-Dunton a établi une documentation à laquelle nous pourrions nous référer dans certains cas, disent les commissaires.

La situation au Québec est analysée le plus souvent comme partie intégrante du Canada. L'aspect linguistique sert surtout à départager

les deux principaux groupes ethniques afin de comparer leur comportement, leur mode d'action, etc. La commission Gendron déclare encore que, dans ses travaux, l'optique est différente. De plus, il n'y est pratiquement jamais question de la qualité de la langue. Les recherches de la commission Gendron devront donc être plus larges et plus exhaustives.

Dans ces domaines — celui des droits linguistiques, celui des immigrants et celui des communications de masse — nous bénéficions, disent les commissaires, de certains travaux de la commission Laurendeau-Dunton. Le profit que la commission pourra en retirer sera, cependant, restreint par le fait que, dans tous ces sujets, la situation du français en termes quantitatifs et surtout qualitatifs a été traitée de manière incomplète et ne sert souvent que de critère de démarcation ethnique.

Voilà, M. le Président, que les raisons qui nous ont été présentées par M. Gendron, président de cette commission et par ses collègues, lorsque mes collègues et moi-même avons examiné, au cours du mois d'août à la fin de juillet et durant le mois d'août, le programme des travaux de recherche, d'expertise que devront accomplir les membres de la commission Gendron, afin de répondre aux objectifs que le gouvernement et la commission poursuivent, par le mandat qui a été confié à cette commission.

C'est la première fois qu'une enquête aussi poussée sera faite au Québec. Elle procurera, non seulement au gouvernement, mais à toute la société québécoise, des renseignements de première main, les renseignements les plus objectifs possible. Ce sera une analyse de la situation, faite très objectivement, non seulement par les membres de la commission, mais par tous ceux qui travailleront et coopéreront avec eux, en particulier ceux qui présenteront des mémoires et tous ceux qui seront associés à ces travaux, les membres du personnel, sous la direction de M. Henry Mhun.

M. le Président, il n'y aucun doute — et je l'ai bien indiqué aux membres de la commission Gendron — que l'on devra d'abord, et avant tout, avant d'effectuer quelque recherche que ce soit, établir des liens très directs avec le ministère des Affaires culturelles, l'Office de la langue française, le ministère de l'Éducation, et tous les autres ministères, afin de ne pas nous obliger à doubler des travaux, des études, des recherches, de façon à limiter, autant que possible, la durée, d'abord, d'action de cette commission, deuxièmement les dépenses. Mes collègues et moi — et je pense répondre ainsi à une demande de toute la société québécoise -

nous voulions que ce mandat, qui est assez complet, soit bien accompli, dans les meilleurs intérêts du Québec, du gouvernement et de toute la société québécoise.

Voilà, M. le Président, les quelques renseignements que j'avais à formuler et si, à l'époque, nous avions eu ces renseignements, lors de l'élaboration de notre budget, nous l'aurions présenté au lieu de demander un budget supplémentaire. Ces sommes que nous demandons à la Chambre de voter, nous les aurions incluses dans le budget général qui a été présenté en février ou en mars dernier. Je le note de nouveau, ce programme ne nous est parvenu que dans le courant du mois de juillet dernier. De là vient la nécessité de présenter ce budget supplémentaire.

M. LESAGE: M. le Président, Je pense bien que le premier ministre comprendra la surprise qui a été la nôtre, lorsque nous avons constaté qu'en budget supplémentaire le gouvernement nous proposait l'adoption d'un crédit budgétaire dix fois plus élevé que le crédit principal qui avait été voté au mois de mai ou au mois de juin.

Lorsque l'on a proposé une somme de \$70,000 pour les travaux de la commission, lorsque l'on a fixé la durée de son mandat à quelques mois, cela nous donnait, par le fait même, une idée de l'ordre de grandeur des travaux que devait effectuer cette commission dans l'optique du gouvernement.

Or, alors que cette commission a tenu des séances publiques, alors que le nombre de mémoires présentés à cette commission est très restreint, très restreint — le président lui-même en est déçu, comme le premier ministre, il n'y a pas de doute, doit en être déçu, comme moi-même, je l'ai été — on nous demande un crédit de \$750,000 pour des recherches.

Dans les documents que vient de lire ou de paraphraser le premier ministre, le président de la commission justifie sa demande de crédits considérables, trois quarts d'un million de dollars, par des besoins de recherche, d'inventaire, et cela dans deux domaines principaux.

D'abord le français, langue d'usage et de travail au Québec. Il faut faire, dit-il, un inventaire qualitatif et quantitatif.

Je suis d'accord avec les arguments invoqués par M. Gendron à l'effet que ce n'est pas dans les travaux de la commission Tremblay, que ce n'est pas dans les travaux de la commission Parent, non plus que dans les travaux de la commission sur le bilinguisme et le biculturalisme que l'on trouvera les renseignements né-

cessaires et complets sur l'aspect qualitatif et quantitatif du français, langue d'usage ou langue de travail au Québec. Tous les renseignements qu'on peut avoir sont des renseignements parcellaires. Il faut donc faire du travail.

Cela prendra-t-il cinquante chercheurs? Faudra-t-il cinquante experts d'inventaire ou documentalistes? Je ne le sais pas, je ne suis pas à même de le juger. Trouvera-t-on ces cinquante personnes qualifiées? Quelle sorte d'enquête fera-t-on? J'espère qu'elle sera bonne.

Il est clair que nous avons besoin d'avoir une vue d'ensemble beaucoup plus précise de l'état de la langue française au Québec comme langue d'usage, tant au point de vue de sa qualité qu'au point de vue de la quantité de gens qui l'utilisent d'une façon usuelle et surtout au travail. D'accord.

L'autre but poursuivi, c'est d'essayer de préciser — si je fais erreur, je voudrais que le premier ministre me corrige — les droits linguistiques de la majorité et des minorités. Je pense que, dans ce domaine, quant à ce deuxième aspect du problème qu'étudie la commission Gendron, les renseignements sont beaucoup plus fournis. Nous pouvons en trouver dans les études faites pour la commission Parent et dans les études — 54 a dit le premier ministre — effectuées surtout pour le compte de la commission sur le biculturalisme et le bilinguisme.

Il me semble qu'étant donné le peu de réponses que l'on a eu de la part des corps publics, même des personnes, des individus, des citoyens lorsqu'on les a invités à présenter leur point de vue, il y aurait peut-être lieu pour le gouvernement d'étudier avec un oeil beaucoup plus critique les buts de chaque étude qui doit être entreprise, de chaque inventaire qui doit être fait, particulièrement en ce qui touche les droits de la majorité et les droits des minorités dans le domaine linguistique. D'autant plus que je suis bien d'avis avec le premier ministre que, dans ce domaine, on ne peut pas attendre deux ans avant d'agir.

M. BERTRAND: Il y a certains domaines où il nous faut agir...

M. LESAGE: Oui, il y a des problèmes cruciaux qu'il faut régler et une grande partie de la population en a assez d'attendre. Le premier ministre en est bien conscient.

Lorsqu'il a prononcé un discours, le 29 septembre, devant les membres du Canadian Club de Montréal, si je me fie aux rapports des journaux, le premier ministre a déclaré — je cite le journal *Le Soleil* du 30 septembre 1969;

j'aurais pu en prendre un autre, les citations sont les mêmes — « La politique linguistique du Québec devra tenir compte de la dualité québécoise, donc exclure l'unilinguisme, et s'élaborer à travers les travaux de la commission Gendron dans l'harmonie et la collaboration ». Plus loin: « Les travaux de cette commission, a-t-il précisé toutefois, n'empêcheront pas le gouvernement de résoudre avec célérité, dans le domaine scolaire ou dans les autres, les problèmes sur lesquels il possède déjà les données nécessaires pour agir en pleine collaboration ».

D'autre part, dans une déclaration qu'il a faite au cours d'une conférence de presse qu'il donnait au club Renaissance... Je l'ai relevée dans *La Presse* du 7 octobre. C'est intéressant, j'ai trouvé une coquille dans l'article. On disait que le premier ministre, Jean-Jacques Bertrand, avait donné sa conférence de presse au club de Réforme, à Montréal. Oui. J'ai vérifié et on m'a dit que c'était au club Renaissance.

M. BERTRAND: C'est une erreur monumentale.

M. LESAGE: Oui.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): C'aurait été une vraie réforme.

M. LESAGE: L'on rapportait dans le journal *La Presse*: « Le premier ministre du Québec a affirmé hier que la loi qui permettra la restructuration scolaire sur l'île de Montréal et réglera, espère-t-il, le cas de Saint-Léonard sera présentée à l'Assemblée nationale d'ici une semaine ou deux. Il a ajouté que les principes qui guident cette loi sont déjà connus: le rapport de la commission Pagé, publié il y a un an, indiquant que les écoles et les commissions scolaires devraient être divisées selon la langue et non plus suivant la confessionnalité ».

Il ajoutait que le texte de loi était déjà rédigé — c'était le 7 octobre — et que le conseil des ministres y apportait des retouches. Alors, je répète ce que je viens de lire dans le journal *La Presse*: D'après ce que le premier ministre a dit au cours de sa conférence de presse du 7 octobre, les principes qui devaient guider la législation qu'il avait l'intention de proposer étaient ceux que l'on retrouvait dans le rapport Pagé.

M. BERTRAND: Pas tout à fait. J'ai dit que...

M. LESAGE: Si le premier ministre veut corriger, je serais bien heureux de savoir la vérité.

M. BERTRAND: ... plusieurs rapports pouvaient servir à cela. Il y a tout le rapport Parent, le rapport Pagé.

M. LESAGE: Alors, le premier ministre a été mal cité?

M. BERTRAND: Je n'ai pas lu l'article.

M. MICHAUD: Vous n'avez pas lu le rapport?

M. BERTRAND: C'est un résumé, c'est tout.

M. MICHAUD: Vous n'avez pas lu le rapport?

M. BERTRAND: Je n'ai pas l'habitude de mettre en doute ce que l'on cite. Est-ce entre guillemets ou...?

M. MICHAUD: Avez-vous lu le rapport?

M. BERTRAND: C'est un compte rendu?

M. LESAGE: Je crois que oui.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Il ne dit pas son nom.

M. LESAGE: Oui.

M. BERTRAND: Je ne me chicanerai pas, parce qu'il y a eu tellement de rapports là-dessus, il y a le rapport Parent, le rapport Pagé.

M. LESAGE: On comprendra notre intérêt...

M. BERTRAND: Je ne me chicanerai pas là-dessus.

M. LESAGE: ... parce qu'il y a des contradictions évidentes entre les déclarations du premier ministre et celles de son ministre de l'Education. Sur une question aussi vitale et aussi délicate, c'est extrêmement sérieux.

M. BERTRAND: M. le Président, je n'ai pas d'objection à ce qu'on discute de tout cela, mais ce n'est pas le temps.

M. LESAGE: M. le Président...

M. BERTRAND: Nous sommes sur les estimations budgétaires supplémentaires...

M. LESAGE: C'est cela.

M. BERTRAND: ... du Conseil exécutif, soit une somme de \$750,000.

M. LESAGE: M. le Président, il aurait été très facile pour moi, sur la motion...

M. BERTRAND: Nous invitons les parlementaires à voter ou à dire pourquoi on ne doit pas voter cette somme pour les travaux de recherche de la commission Gendron.

M. LESAGE: M. le Président, quant au point d'ordre soulevé par le premier ministre, je dirai qu'il aurait été très facile pour moi, lorsque la motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides... Lisez la description du crédit. C'est cela que je voulais dire au premier ministre.

J'ai discuté, avec deux de mes collègues, de la procédure que je suivrais pour dire ce que j'ai commencé à dire.

Est-ce que je devais le dire au moment de la motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides ou si je devais attendre que nous étudions les crédits budgétaires? Tous les trois, après avoir lu le texte de l'article budgétaire — si le premier ministre veut bien le lire, il s'apercevra que c'est dit en termes très larges pour justement épargner le temps de la Chambre — nous en sommes venus à la conclusion que nous devons le faire à ce moment-ci. D'ailleurs, je vais être très bref.

M. BERTRAND: ... que les mesures à prendre pour en assurer le plein épanouissement ainsi que sur les droits linguistiques...

M. LESAGE: C'est ça.

M. BERTRAND: ... des citoyens. Mais ce n'est pas ça.

M. LESAGE: C'est ça.

M. BERTRAND: Ce n'est pas ça que recherche le chef de l'Opposition.

M. LESAGE: M. le Président..

M. BERTRAND: Il recherche un moyen de tenter de mettre en contradiction le premier ministre... et le ministre de l'Education.

M. LESAGE: Je n'ai pas besoin de tenter de mettre en contradiction le premier ministre et le ministre de l'Education, ils le sont constamment, et ça met en péril l'avenir de la langue française dans le Québec.

M. BERTRAND: Avez-vous envie de dire qu'on se dispute en anglais?

M. LESAGE: C'est beaucoup plus vrai que ne le pense le premier ministre.

M. LAPORTE: Dans toutes les langues possibles.

M. LESAGE: Dans le journal La Presse d'hier — et le député d'Outremont y a fait allusion hier après-midi lorsqu'il a posé une question au premier ministre ou au ministre de l'Education — sous la signature d'une demoiselle Lysiane Gagnon, on faisait état de ce que l'on a appelé le projet Cardinal sur la restructuration scolaire. D'après cette journaliste, qui semblait bien informée, surtout d'après les confirmations presque totales et du ministre de l'Education et du premier ministre, cette restructuration, contrairement à ce qu'a déclaré le premier ministre, ne se ferait pas d'après le projet de loi qui aurait été copié au Xerox, d'après le ministre de l'Education...

M. BERTRAND: M. le Président, il y a à l'heure actuelle au feuilleton — je crois que nous ne pouvons pas en discuter — un avis, sur la première page, annonçant, au nom de M. Cardinal, une loi concernant l'organisation scolaire sur l'île de Montréal.

M. LESAGE: C'est justement ce dont je vais me plaindre, c'est qu'on retarde à déposer le projet de loi. Je n'entre pas dans le fond...

M. BERTRAND: Il est annoncé au nom de M. Cardinal.

M. LESAGE: ... de la question. Je veux me plaindre du fait que le premier ministre n'est pas capable de venir à bout de convaincre ses collègues. C'est de ça que je veux me plaindre.

M. BERTRAND: Ah! Ah!

M. LAPORTE: Il défend dans ça...

M. LESAGE: C'est pour aider le premier ministre, il ne veut pas se faire aider.

M. BERTRAND: Le chef de l'Opposition a posé une question très indirecte cet après-midi...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Il a du temps de libre.

M. BERTRAND: ... lorsque j'ai appelé l'article E, loi concernant...

M. LESAGE: Article G, M. le Président.

M. BERTRAND: ... la copropriété, il a demandé: Est-ce qu'on appelle G? Est-ce qu'on doit appeler G? J'ai dit non.

M. LESAGE: Oui, oui.

M. BERTRAND: C'est pour ça que le chef de l'Opposition sait fort bien qu'il y a au feuilleton un projet de loi, l'article G du feuilleton d'aujourd'hui, au nom de M. Cardinal, Loi concernant l'organisation scolaire sur l'île de Montréal.

M. LESAGE: Oui, c'est devant le conseil des ministres. Le premier ministre a de la difficulté avec le ministre de l'Education, je veux l'aider.

M. LAPORTE: Mais est-ce qu'il n'y en a qu'un devant le conseil des ministres?

M. LESAGE: Oui, c'est une excellente question. Est-ce qu'il y a un projet de loi venant du premier ministre et un autre venant du ministre de l'Education? Nous ne savons pas mais de toute façon...

M. BERTRAND: Il y en avait un dans la Presse hier.

M. LESAGE: ... il y en avait un dans la Presse, et le ministre de l'Education a prétendu que c'était M. ou Mlle Xerox. Ça c'est textuellement ce qu'il a dit.

M. MICHAUD: Il y en a de tous les points cardinaux, quoi!

M. LAPORTE: Est-ce que les deux clans siègent en même temps?

M. LESAGE: Oui, il l'a admis aux journalistes, je l'ai entendu le dire.

M. CHOQUETTE: Dans tous les journaux d'aujourd'hui, le ministre de l'Education est

cité comme ayant dit aux journalistes que le projet publié dans la Presse d'hier est totalement exact.

M. BERTRAND: Oui?

M. CHOQUETTE: Oui, lisez les journaux d'aujourd'hui.

M. LESAGE: Cela a passé dans tous les journaux d'aujourd'hui et à la télévision hier soir.

M. LAPORTE: C'est la première nouvelle que vous en avez?

M. MICHAUD: Mais il y en a de tous les points cardinaux.

M. LESAGE: Le premier ministre est beaucoup mieux informé, il sait fort bien que tout ce que je dis là, ce n'est pas parce que je veux prétendre que nous sommes des surhommes de ce côté-ci de la Chambre.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Personne ne le croirait.

M. LESAGE: Non, non.

M. LAPORTE: La confirmation de la Presse. On va être bientôt à l'extrême-onction.

M. BERTRAND: Nous avons des choses plus importantes à faire que de lire la Presse en Chambre. Nous pourrions lire la Presse dans notre chambre ou chacun chez soi, à nos bureaux, mais en Chambre, nous allons travailler à l'adoption des estimations budgétaires supplémentaires. C'est plus important.

M. LESAGE: Encore une fois, je ne prétends pas que nous pouvons, de ce côté-ci de la Chambre, régler d'un trait de plume, sans contestation, sans critique, les questions fort épineuses et éminemment importantes de la politique linguistique et de la restructuration scolaire sur l'île de Montréal. Nous ne prétendons pas ça. Mais ce que je veux faire ressortir avant tout, c'est que l'attitude du gouvernement, ses hésitations, voire ses contradictions créent un climat d'incertitude, d'indécision qui est extrêmement mauvais pour le Québec, et cela dure depuis plus d'un an. Combien de fois avons-nous dit qu'il était urgent que le premier ministre agisse? L'an dernier, au cours de la campagne électorale dans Notre-Dame-de-Grâce, le premier ministre s'était engagé — je ne l'ai pas

entouré en bleu, je l'ai entouré en rouge — dans une annonce sous sa signature, une annonce payée: « As proof of my commitment, I have presented to the Quebec Parliament this week a law whereby linguistic rights of the minority will be protected in the Province. » Je comprends ce qui s'est passé par la suite. Mais le premier ministre avait déposé le bill 85. C'était son opinion. Et on sait quelle a été la bouillabaisse qu'on a faite avec le bill 85.

M. BERTRAND: Voulez-vous parler de ceux qui ont présenté des mémoires devant le comité?

M. LESAGE: Par la suite, l'Union Nationale a tenu un congrès de leadership au cours duquel le premier ministre et le ministre de l'Éducation ont fait connaître leur point de vue. Le premier ministre a été élu et les militants du parti ont eu, je suppose, au cours des ateliers du congrès, l'occasion de se prononcer sur cette question brûlante.

M. CHOQUETTE: Il paraît qu'il y avait cinq personnes aux ateliers.

M. LESAGE: De toute façon, ils ont eu l'occasion de le faire, mais ils s'en sont désintéressés. En donnant un vote majoritaire au premier ministre, un des facteurs qui les incitait à le choisir était certainement le fait qu'ils partageaient l'opinion du premier ministre sur la protection des droits linguistiques de la minorité, ou des minorités.

Il y a eu au moins un caucus de l'Union Nationale, à notre connaissance, qui a été tenu sur cette question; c'était le 16 septembre dernier. Cela a été rapporté dans les journaux et le premier ministre lui-même, à la suite de ce caucus, a déclaré aux journalistes que le projet de loi touchant la restructuration scolaire sur l'île de Montréal avait fait l'objet des discussions des députés à ce caucus. On avait même précisé qu'il n'y avait qu'une trentaine de députés à ce caucus. Voici que maintenant — je ne veux pas faire de plaisanterie mal placée — on recommence à tourner en rond. On recommence ce que j'appellerai la danse de Saint-Guy. C'est bien adapté aux circonstances.

M. MICHAUD: Cela finira par la Saint-Jean.

M. LESAGE: Hélas! Le danger, c'est que ça finisse par la Saint-Jean. Allons-nous assister encore à une répétition de ce qui s'est passé avec le bill 85? Est-ce que nous en avons pour longtemps?

C'est au Québec que je pense à ce moment-ci. C'est à l'Influence extrêmement mauvaise de ces hésitations, de ces contradictions entre le premier ministre et le ministre de l'Éducation que je pense lorsque je les mentionne. Le premier ministre se l'est fait dire, c'est certain, que c'était un des facteurs qui effrayaient ou faisaient hésiter des investisseurs. Cela a été dit, cela a été répété directement au premier ministre, je le sais. Cela a été dit, cela a été répété au ministre des Finances, je le sais. Quant au ministre de l'Industrie et du Commerce, il ne s'est jamais caché pour dire que toutes ces contradictions, toutes ces hésitations faisaient énormément tort et lui nuisaient dans son travail de recherche d'investissements pour le Québec.

Alors, M. le Président, il me semble que, pour le bien du Québec, c'est un facteur de paix sociale, qu'on règle ces questions. Je demande au gouvernement d'énoncer, par ce que j'appelle les voies normales, c'est-à-dire la voix du premier ministre, celle du chef du gouvernement, sa position nette, précise sur ce problème qui est un problème linguistique, problème qu'il a mentionné tantôt comme devant faire l'objet des études de la commission Gendron, les droits linguistiques de la majorité et des minorités.

Mais il a dit aussi qu'en autant que ces droits pouvaient être protégés par une restructuration scolaire sur l'île de Montréal il ne considérerait pas qu'il avait besoin d'attendre le rapport de la commission Gendron parce qu'il avait en main tous les éléments nécessaires.

Dans les circonstances, je ne puis que le presser d'agir et qu'il veuille bien croire — il voit le ton que je prends, je ne cherche pas à tonner, à tonitruer, à faire de la partisanerie politique — que je cherche, tout simplement, à le convaincre qu'il doit user du degré d'autorité nécessaire pour dire: C'est assez, il faut que cela se règle. Nous sommes à faire tort au Québec si nous continuons à hésiter.

Peu importe la solution qu'il apportera, mais qu'il en apporte une. Qu'il la place devant les représentants du peuple parce que, quoi qu'en pense le ministre de l'Éducation, ce sera à nous de décider. Ce ne sont pas des choses qui se décident par référendum. Quand on parle des droits des minorités, c'est justement ce que l'on n'a pas le droit de toucher dans un référendum, et Je sais que le premier ministre pense comme moi. C'est une chose qui va se régler par les représentants du peuple, dûment élus par la population. Mais pour que les représentants du peuple puissent la régler, il faut que le gouvernement se branche.

M. le Président, Dieu sait que la décision

que J'ai prise il y a quelques semaines, tout le monde le reconnaît d'ailleurs, m'a permis de jouir d'une sérénité que je n'avais pas connue depuis des décennies. Mais, c'est en toute sérénité que je ne peux évidemment partager...

UNE VOIX: On est poigné avec ça.

M. LESAGE: ... ni mon collègue de Chambly, ni mon collègue de Verdun, ni celui de Mercier et peut-être pas celui d'Outremont, c'est en toute sérénité...

M. BERTRAND: Ne suscitez pas l'appétit.

M. LESAGE: Ils en ont peut-être assez, M. le Président.

M. MICHAUD: Le gâteau n'est pas assez gros.

M. LESAGE: Non, c'est conscient de mon devoir comme représentant du peuple, du devoir que j'ai à accomplir en Chambre ici, comme Québécois, que je demande au premier ministre, encore une fois, de faire sentir son autorité et d'en arriver à une conclusion pour qu'au plus tard mardi le projet de loi sur la restructuration scolaire dans l'île de Montréal nous soit présenté.

M. MICHAUD: M. le Président, je ne veux pas entrer dans le champ d'action qui vient d'être couvert par l'intervention du chef de l'Opposition. Je ne veux pas battre les foulées qu'il a si admirablement battues en couvrant à peu près tout le problème, mais il me semble qu'il y a une ambiguïté, une équivoque, si je m'en rapporte aux renseignements que le premier ministre a donnés tout à l'heure au sujet des travaux et du programme de recherche de la commission.

Le gouvernement, dans son budget supplémentaire des dépenses, nous demande de voter \$750,000. Le libellé, la formulation de cette disposition du cahier du budget supplémentaire des dépenses dit ceci: Commission d'enquête, d'abord sur la situation de la langue française. J'aurais préféré, et c'eût été beaucoup plus français une commission d'enquête à propos, afférente, incidente, au sujet de. Une commission d'enquête sur, ça me semble déjà pour le moins contestable sur le plan strict de la langue.

M. BERTRAND: Je dois dire que quant...

M. MICHAUD: Non, non...

M. BERTRAND: ... au texte du budget supplémentaire, pas plus moi que mon collègue, le ministre des Affaires culturelles qui d'habitude s'intéresse très vivement à ces problèmes, n'avons été mis au courant de la rédaction comme telle.

M. MICHAUD: Mais tel n'est pas l'essentiel du propos que je veux tenir.

M. BERTRAND: Si vous voulez chicaner là-dessus...

M. MICHAUD: Or, le gouvernement demande \$750,000, et le libellé est le suivant: Commission d'enquête sur la situation de la langue française au Québec et les mesures à prendre pour en assurer le plein épanouissement d'une part, ainsi que sur les droits linguistiques des citoyens du Québec.

Or, d'après les renseignements qui ont été donnés par le premier ministre, il me semble que la majeure partie des travaux de la commission seront des travaux d'ordre qualitatif sur la situation, l'état de la langue française au Québec et non des travaux d'ordre politique.

Il est clair que si le gouvernement persiste et maintient son attitude en déposant un projet de loi à propos des droits linguistiques des minorités et de la majorité, il disposera de l'aspect politique du problème, laissant donc à la commission Gendron le soin de disposer de l'aspect qualitatif. Le premier ministre me corrigera si je fais erreur, mais il serait, je pense, non pas indécent, mais un peu incorrect et même improbable qu'une fois que le Parlement aura voté le projet de loi Cardinal ou le projet de loi Bertrand sur les droits linguistiques des minorités et de la majorité, la commission Gendron arrive, quelques mois après ou un an après, avec une recommandation pouvant contrecarrer, contredire la loi qui aura été votée par l'Assemblée nationale.

M. BERTRAND: Supposons qu'une telle chose se produise, rien n'empêcherait la commission Gendron de le faire. La commission Gendron, comme toutes les commissions d'enquête, est absolument libre, autonome et n'a d'ordre à recevoir ni du premier ministre ni d'aucun de ses collègues.

M. MICHAUD: Mais ce que je veux dire au premier ministre, c'est que...

M. BERTRAND: Ce que j'ai déclaré dans une causerie à laquelle faisait allusion tantôt le

chef de l'Opposition, c'est que, dans certains domaines, lorsque le gouvernement croit qu'il est nécessaire d'agir, étant en possession soit des renseignements, soit à la suite d'études, des faits qui lui permettent d'agir, le gouvernement agit. Deuxièmement, il y a autour de ces problèmes, au sujet de certains de ces problèmes, ce que j'appellerai réellement une option politique. C'est toujours la responsabilité du gouvernement d'opter. De même que celle de la Chambre de se prononcer sur cette option. Mais rien ne peut empêcher la commission Gendron de poursuivre ses études dans tous et chacun des domaines, de poursuivre les vastes travaux de recherche et d'expertise qu'elle a entrepris et qu'elle va continuer...

M. MICHAUD: Je vais reprendre même sur la queue de phrase du premier ministre. Les travaux de recherche, donc, ce sont des travaux d'ordre qualitatif et non d'ordre politique.

Je ne pense pas que la commission Gendron aille très loin dans le problème politique linguistique du Québec. Je ne pense pas, car il apparaît assez clairement que le mandat que veut lui confier le gouvernement est davantage d'ordre qualitatif, puisqu'il s'agit de procéder à une vaste expertise de l'état de la langue au Québec.

Donc, des travaux d'ordre qualitatif qui peuvent se définir par les champs d'action suivants et qui débouchent sur les problèmes de la linguistique, de la philologie et de la pédagogie, il

est donc très normal que le gouvernement demande à l'Assemblée nationale d'adopter certains crédits pour permettre à cette commission d'aller dans cette direction.

Je me permettrai ici, rapidement, de faire quelques observations sur l'état de la langue française au Québec, car nous avons peut-être la chance de déterminer et de cerner les causes, à la fois, de l'expansion et de la détérioration de la langue française au Québec. Les causes d'expansion, il y a les progrès sensationnels qui ont été accomplis depuis plusieurs années dans le domaine de l'édition, dans le domaine du livre, et cela, dois-je le dire, malgré des politiques pas tellement rationnelles d'aide à la création littéraire. Facteurs d'expansion. On les retrouve également dans le vaste mouvement de scolarisation qui, depuis sept ou huit ans, a engagé la presque totalité des jeunes Québécois à rester assis sur les bancs de l'école, il y a, enfin, les moyens de communication et de diffusion qui ont aidé à privilégier la langue française comme moyen d'expression et à augmenter sa qualité.

Il y a également des facteurs de détériora-

tion que je situerais à deux niveaux principaux. Le premier, c'est l'environnement. Il est clair qu'une civilisation comme la nôtre, qui vit entourée de quinze millions d'anglophones, de deux cents millions d'Américains, et qui repose, sur le plan matériel des choses, sur le coca-cola et le « hot-dog », cela pose des problèmes. Mais, il y a aussi des causes que j'appellerais *sui generis*, c'est-à-dire que nous sommes en voie, au Québec — et je souligne cela au ministre des Affaires culturelles, qui, lui, est le grand maître et le grand gardien de la pureté de notre langue — de retourner à une forme de tribalisme.

M. PAUL: De quoi?

M. MICHAUD: A une forme de tribalisme. Il y a une nouvelle ferveur du jouai. On retrouve ça dans l'industrie du disque, dans l'industrie du cinéma; on retrouve ça dans les moyens de communications et sur les campus de nos CEGEP, de nos universités. L'état de la langue française dans nos universités est déplorable. Il

semble, si l'on se fie aux commentaires et aux témoignages des jeunes, que la jeunesse québécoise voudrait retrouver son identité nationale en essayant de créer une nouvelle langue vernaculaire qui là, carrément, nous pousse dans le tribalisme. Les hommes de ma génération ont mis leur espoir dans la perfection ou dans son amélioration d'une langue française qui nous ouvrait largement les portes sur le monde, nous faisant participer, par là, à des valeurs d'un humanisme universel.

Aujourd'hui, je constate que, dans les rues de Montréal, comme dans les coins les plus reculés du Québec, des forces sociales et politiques sont contraignantes et même suggèrent que l'on retourne au jouai comme mode privilégié de notre expression collective. Cela m'inquiète beaucoup. Des jeunes très scolarisés, dans nos maisons de haut savoir, se piquent, se targuent et sont extrêmement fiers de parler jouai, d'utiliser une langue à peu près inaudible, incorrecte, comme si, ce faisant, ils plongeaient plus à fond leurs racines dans une partie qu'ils souhaiteraient leur, mais qui, à cause de son absence d'ouverture sur le monde, deviendrait un ghetto, une société fermée. Cela, contrairement au grand mouvement universel qui nous appelle, quand même, à nous ouvrir largement sur le monde et à participer, par notre langue, à des valeurs universelles.

Ce sont là des facteurs de détérioration. Que la commission Gendron procède à des travaux intelligents et sérieux dans ce domaine, j'en suis sûr. Je ne crois pas, par ailleurs, qu'elle puisse disposer du problème politique.

Le problème politique devra être réglé par les hommes qui sont commis à cette fonction, c'est-à-dire par les élus du peuple. La commission Gendron pourra certes extrapoler dans ce sens quelque peu, mais je ne crois pas qu'elle pourra suggérer au gouvernement... compte tenu de la situation actuelle, compte tenu des forces de résistance dans l'opinion publique, des oppositions à peu près à tous les niveaux, non seulement au niveau d'un même parti — elles sont plus exprimées, elles sont très articulées dans le cas du parti gouvernemental — mais il y a également des différences et des divergences de vues dans d'autres partis.

Donc il y a des mécanismes quand même — et ça, j'ai été heureux d'entendre le premier ministre le soulever — qui travailleront en étroite collaboration avec la commission Gendron. Je pense au ministère des Affaires culturelles, aux diverses commissions du ministère de l'Éducation qui s'intéressent à la langue, à l'Office de la langue française, à l'Office d'information et de publicité, à l'ORTQ nouvellement créé qui pourront considérablement aider les travaux de la commission.

Or, les moyens à prendre. Ce que la commission Gendron devra nous dire après avoir procédé à cette vaste étude; premièrement, l'état de la langue au Québec, ses facteurs de détérioration; deuxièmement, les moyens à prendre pour corriger la situation. Le ministre des Affaires culturelles conviendra avec moi que l'enseignement même, non seulement du français, mais dans diverses disciplines, dans les CEGEP et au niveau secondaire est loin d'atteindre à un certain niveau de qualité.

Parler de la langue intéresse souvent peu de gens. Pourtant il s'agit d'une des manifestations les plus vitales de notre culture, de ce que nous sommes, de notre identité. La langue est un phénomène de jaillissement spontané qui crée, traduit et interprète ce que nous sommes collectivement non seulement sur le plan culturel, mais sur le plan politique, sur le plan social, dans tous les domaines de notre vie collective.

Or, il est évident qu'on ne saurait mesquiner les sommes d'argent nécessaires à la poursuite de ces travaux. Enfin, mes dernières remarques seront pour dire que si les crédits que nous allons voter servent vraiment à l'étude de ces causes profondes — moins à régler le problème politique, je ne crois pas que la commission Gendron sera habilitée à le faire, je le répète — si nous pouvons arriver à cerner les causes de la détérioration de la langue, si nous pouvons aussi déceler dans certaines régions du Québec des particularismes régionaux, des parlars régionaux qui souvent constituent un

legs historique, un patrimoine culturel, pour les faire entrer dans notre façon de parler, de vivre, d'espérer, d'aimer ou de travailler, je pense que la commission aura fait un travail utile, un travail qui pourra éventuellement faire en sorte que nous puissions contrecarrer cette montée fulgurante du jouai comme moyen d'expression populaire et qu'elle pourra d'autre part favoriser une langue qui depuis des siècles a contribué à l'héritage de l'humanisme occidental. Merci.

M. LE PRÉSIDENT (M. Fréchette): L'honorable député de Notre-Dame-de-Grâce.

M. TETLEY: M. le Président, j'ai suivi avec un grand intérêt les remarques du premier ministre. Malgré toute son argumentation, je dois appuyer les remarques du chef de l'Opposition. Je serai très bref.

Nous avons devant nous une dépense de \$750,000 pour une commission d'enquête. Évidemment cette commission est très importante, mais il faut, avant de voter ce subsidé, regarder l'histoire des enquêtes, des bills sur la langue, etc., au Québec depuis au moins dix mois.

Depuis mon élection, en décembre, je note sept actes ou sept revirements du gouvernement sept actes d'indécision, sept changements de cours.

Je serai très bref. D'abord, le bill 85 a été présenté en décembre. Deuxièmement, le bill 85 a été retiré ou renvoyé à une commission de la Chambre pour étude. Troisièmement, on a créé la commission Gendron. Quatrièmement, on a terminé les travaux de la commission de la Chambre, c'est-à-dire qu'on a abordé ces études sans aucun avis préalable. Cinquièmement, le ministre de l'Éducation a présenté un bill intitulé Loi concernant l'organisation scolaire sur l'île de Montréal.

Sixièmement, le premier ministre a annoncé que nous n'avions pas besoin de la commission Gendron pour présenter ce bill, qu'il fallait le présenter dans une ou deux semaines. Septièmement, récemment c'est-à-dire hier, le ministre de l'Éducation a, à mon avis, contredit le premier ministre à la télévision — certainement hier soir — et dans les journaux lorsqu'il a dit qu'il fallait renvoyer le bill à une autre commission pour étude, d'après la Presse d'aujourd'hui, et je cite; « Plus précisément à la commission parlementaire de l'éducation, au Conseil supérieur de l'éducation, à la commission Gendron » — trois endroits où il veut envoyer le bill — « quatrièmement, au Conseil national de l'Union Nationale et cinquièmement, au comité politique du parti apparem-

ment formé au caucus du 7 juillet de cette année. »

M. LAFRANCE: Au PQ

M. TETLEY: Pas au PQ, je ne l'ai pas vu ici. Peut-être. M. le Président, c'est une question difficile, une question que tout le monde doit étudier. Il faut que le gouvernement nous donne des instructions, il faut qu'il donne l'exemple de décision parce que la population, soit de langue anglaise soit de langue française, est inquiète. L'indécision du gouvernement, les sept points dont je vous ai parlé — et j'espère qu'il n'y en aura pas d'autres — inquiètent tout le monde, même ici en Chambre. Le chef de l'Opposition est aussi très inquiet.

M. le Président, cette indécision affecte les citoyens de toute la province. Elle affecte les commerçants, les hommes d'affaires et les investisseurs étrangers. Nous sommes tous en faveur de la commission Gendron, nous sommes en faveur de l'étude profonde de la question. Mais il faut que le gouvernement décide, le plus tôt possible, de sa politique que ce soit un délai sine die, ou la présentation immédiate du bill, mais que cette indécision cesse le plus tôt possible.

M. PAUL: Adopté!

M. TREMBLAY (Montmorency): M. le Président, le peuple est encore affligé, une fois de plus, d'une nouvelle commission, une commission que l'on a créée un peu à la hâte pour suppléer aux faiblesses du bill 85 qui mécontentait tout le monde.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Vous êtes rendu au tableau, là.

UNE VOIX: Laissez-le parler!

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Avez-vous assez de peinture pour faire un tableau?

M. TREMBLAY (Montmorency): M. le Président, cette absence de politique que nous reprochons au gouvernement actuel — malgré qu'il se trouve des gens qui se targuent d'être des nationalistes ardents, tel que mon interlocuteur — est néfaste pour le Québec. Vous vous en rendez bien compte, vous du gouvernement. Vous avez créé cette commission pour pallier à une confusion qui existait au sein du gouvernement, qui existe maintenant dans le peuple et qui suscite des affrontements qui se continuent et qui vont se continuer tout le temps que vont durer,

en fait, les séances de cette commission Gendron dont les échéances ne sont pas fixées.

Nous ne savons aucunement dans combien de temps, combien d'années, le rapport sera fourni, sera donné.

Messieurs, en fait, cette politique linguistique... Le premier ministre actuel, Je pense, a un peu fixé les objectifs de cette commission Gendron qui devrait pourtant être indépendante, qui devrait pouvoir...

M. LOUBIER: Vous vous connaissez bien en commissions, vous? Le député s'y connaît bien en commissions.

M. TREMBLAY (Montmorency): Oui, monsieur, Je ne fais pas les commissions pour les autres. Je ne fais de commissions pour personne.

M. LE PRÉSIDENT (M. Fréchette): A l'ordre!

M. LOUBIER: Avec un petit c, cependant. Quel pourcentage touchez-vous?

M. LE PRÉSIDENT (M. Fréchette): A l'ordre!

M. TREMBLAY (Montmorency): Cette commission Gendron n'a aucune raison d'être et n'a aucune raison d'exister. En cela, Je suis d'accord avec le président des sociétés Saint-Jean-Baptiste de Québec, M. Emile Jacob, qui le déplore ici dans le Soleil du 16 octobre: « La commission Gendron, sur les droits linguistiques et la situation du français au Québec, n'a aucune raison d'être et lui présenter un mémoire serait se répéter ». Cet organisme a déjà fait connaître ses positions sur le sujet en 1965, entre autres années, et il avait demandé une enquête sur la qualité du français au Québec. Quant aux positions du gouvernement, vous devriez vous référer à Objectifs 66, le programme de l'Union Nationale, pour les connaître. La politique du gouvernement y est bien établie; le français doit être la langue prioritaire au Québec; il doit être la langue de travail et celle de l'éducation, ce dernier point surtout pour les parents francophones, tout en conservant aux minorités anglophones les droits qu'elles possèdent déjà. Et, en ce qui concerne les immigrants, ils devraient être tenus d'apprendre le français, mais libres d'apprendre aussi l'anglais.

M. le Président, c'est encore une commission qui va coûter cher à la population, qui ne lui apportera rien de positif et qui produira un

rapport qui ira sûrement aux oubliettes, comme tous les nombreux rapports que nous avons eu jusqu'ici.

C'est pour cette raison, M. le Président, que je suis contre les crédits que le Parlement veut accorder à la commission Gendron. Je voterai contre ces crédits que vous voulez accorder à la commission Gendron.

M. LOUBIER: Voter contre, ça c'est le Crédit social.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): M. le Président, nous avons pris note des propos du chef de l'Opposition et de ceux du député de Gouin qui acceptent, avec le gouvernement, que nous donnions à la commission Gendron les moyens de faire cette enquête qui s'impose sur la situation et sur la qualité de la langue française au Québec.

Nous avons noté également les suggestions et les demandes qui ont été faites pour que le gouvernement procède à l'établissement de certaines politiques linguistiques. Ce ne seront peut-être pas nécessairement des politiques globales, au départ, tant que nous n'aurons pas tous les éléments qui nous permettront de voir de quelle façon il sera possible d'infléchir ce cheminement de la langue ici, au Québec.

Nous notons cependant, avec beaucoup de surprise l'attitude du député — dont on ne sait plus maintenant à quel parti il appartient — du député de Montmorency en tout cas, qui s'oppose à ce qu'on accorde à la commission Gendron les instruments dont elle a besoin pour procéder à cette enquête absolument essentielle sur la situation et sur la qualité de la langue au Québec.

Cela m'étonne d'autant plus — Je regrette de le dire et de faire cette allusion personnelle — que l'un des hommes qui devraient le plus s'inquiéter de la qualité de la langue au Québec, c'est celui que je viens d'entendre. La qualité de sa langue est telle que je me suis demandé exactement s'il parlait simultanément les deux langues. Alors, j'ai été fort surpris de son attitude.

Il est bien évident qu'au Québec nous avons à faire face actuellement à une situation déplorable dans le domaine de la langue. Tout à l'heure, le député de Gouin a indiqué quelles pouvaient être les causes et quels avaient été les facteurs d'amélioration de la langue depuis bon nombre d'années. Il a également indiqué les facteurs de détérioration de la langue.

Il est donc essentiel que nous nous penchions sur cette question et que nous l'étudions à fond. C'est là le travail primordial de la commission Gendron.

C'est pourquoi je ne comprends pas qu'un député puisse s'opposer à ce qu'on prenne tous les moyens utiles pour améliorer la langue française et pour parvenir...

M. TREMBLAY (Montmorency): Vous ne savez que faire de cette commission. Vous ne le saviez pas.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Pour atteindre cet objectif, il est absolument nécessaire que nous fassions une enquête précise, scientifique sur la situation et la qualité de la langue. Nous avons, au cours des derniers mois, eu l'occasion d'entendre à la commission de l'éducation un très grand nombre d'organismes, d'individus, qui se sont présentés devant nous, qui ont déposé des mémoires, qui ont discuté avec nous et qui nous ont dit tantôt ceci que la langue était dans une situation déplorable, tantôt que la situation n'était pas si mauvaise qu'on le disait. Nous avons entendu toutes sortes de sons de cloche. Mais dans tous les mémoires qu'il nous a été donné de lire ou d'entendre, personne n'a pu de façon précise, de façon scientifique, nous dire quelle était exactement la situation et la qualité de la langue. Personne n'a pu porter un diagnostic scientifique. C'est là une des fonctions, une des tâches principales de la commission Gendron d'établir, par le truchement d'études scientifiques faites par des spécialistes de la langue, quelle est la situation de cette langue afin que nous puissions ensuite prendre les dispositions qui nous permettront de l'améliorer dans tous les domaines de la vie et de l'activité québécoise. Je vous redis donc ce que je vous disais tout à l'heure, à savoir que je m'étonne de l'attitude du député de Montmorency...

M. TREMBLAY (Montmorency): Vous avez trahi sur la question confessionnelle, vous êtes encore capables de trahir sur la question de la langue...

M. TREMBLAY (Chicoutimi): ... qui considère que le travail de la commission Gendron est un travail inutile. C'est là évidemment une affirmation que le député prend à son compte et dont la population jugera le sérieux et le bien-fondé, mais je répète ce que j'ai dit tout à l'heure: La langue que parle le député ici en cette Chambre justifierait à elle seule la création de la commission Gendron.

M. LAPORTE: Je ne me proposais pas d'intervenir dans cette discussion. Disons que le crédit que l'on nous demande m'apparaît comme

la synthèse de l'Indécision du gouvernement. Comment pourra-t-on nous faire comprendre ou croire, quelle que soit la langue, quelle que soit la qualité que chacun se reconnaît à sa langue, quelles que soient les attitudes des pharisiens et des publicains de la langue françaises, comment va-t-on nous faire croire que le gouvernement est sérieux lorsqu'il tente actuellement de se donner raison à lui-même en donnant raison à tout le monde? Quelle est l'utilité de cette enquête qui doit se prononcer sur les droits linguistiques au Québec lorsque le premier ministre déclare qu'il est opposé à l'unilinguisme français? Quelle est l'utilité de la commission Gendron — en dépit du respect profond que j'ai pour M. Gendron et sa compétence — si l'on se propose la semaine prochaine de nous apporter un projet de loi sur les droits linguistiques au Québec? Qu'est-ce qu'il va rester à faire à la commission Gendron?

L'on tente actuellement de faire comprendre aux Canadiens de langue anglaise du Québec qu'on va protéger leurs droits et aux Canadiens français qu'on va faire avancer l'état de leur langue. Les deux en même temps, dans des choses qui se contredisent quotidiennement. C'est là que je m'interroge. Est-ce qu'il est nécessaire qu'une commission étudie pendant deux ou trois ans, parce qu'on a la conviction que cette commission se met en route pour très longtemps?

Est-ce qu'il est nécessaire que cette commission étudie, pendant deux ou trois ans? Si le gouvernement est prêt, si le premier ministre de la province de Québec est prêt, s'il a fait son lit — je l'espère quant à moi — au sujet d'une politique des langues, que vient faire la commission Gendron? Et si la commission Gendron est véritablement nécessaire, comment le gouvernement veut-il ou peut-il se prononcer dans l'immédiat?

M. BERTRAND: Le député de Chambly me permettra...

M. LAPORTE: Sans doute, avec plaisir puisque je pense que c'est un domaine fort sérieux.

M. BERTRAND: Dans le domaine scolaire. Est-ce que le député de Chambly a écouté tantôt ce que j'ai dit sur tout le vaste domaine du rayonnement de la langue française comme langue dans les domaines du commerce, de l'industrie, de la finance? Est-ce que ce champ d'activité a déjà été exploré au Québec? Est-ce qu'il a déjà fait l'objet d'études approfondies, objectives, scientifiques sur la situation

de notre langue dans ces domaines? Est-ce que le député de Chambly peut répondre?

M. LAPORTE: M. le Président, je vais répondre très certainement que nous avons actuellement, dans nos dossiers, de la part de linguistes compétents, un nombre incalculable de rapports, d'études, d'opinions qui permettraient au gouvernement actuel de passer aux actes s'il en était capable.

Je demande au premier ministre de répondre à la question suivante: Ou il était prêt, lui, mentalement, à proposer à cette Chambre le bill 85, et alors pourquoi l'a-t-il retiré, sous quelle pression? Et si le premier ministre n'était prêt, pourquoi a-t-il présenté le bill 85 à l'Assemblée nationale? Je pense qu'il serait intéressant que nous ayons une réponse à cette question-là.

M. BERTRAND: M. le Président, le député de Chambly me pose une question...

M. LAPORTE: Deux questions.

M. BERTRAND: Vous aurez noté qu'il n'a pas répondu à la mienne, d'abord. Je lui en ai posé une. Il a choisi la voie d'évitement...

M. LAPORTE: Laquelle?

M. BERTRAND: ... en me posant d'autres questions...

M. LAPORTE: Je vous ai dit, si vous me permettez...

M. BERTRAND: ... alors que j'ai orienté la discussion...

M. LAPORTE: Ah!

M. BERTRAND: ... en lui posant la question parce qu'il faisait allusion à la politique en matière scolaire. Je lui ai demandé quelle était la connaissance que nous avons, connaissance objective, précise et exacte quant à la situation de la langue française dans les domaines de l'industrie, du commerce et de la finance. Pour me répondre, on l'aura noté, il me pose une question au sujet du bill 85.

M. LAPORTE: Oui.

M. BERTRAND: Premièrement, je vais lui répondre. J'avais pris l'engagement de présenter ce projet de loi. Il a été présenté. Deuxièmement, le projet de loi présenté en Chambre, je

ne veux pas rappeler certains événements, a été dirigé vers une commission, la commission parlementaire de l'Education où, tous, nous avons été à même de nous rendre compte de l'affrontement d'extrémistes, les uns allant même jusqu'au quasi-unilinguisme anglais, et les autres à l'unilinguisme français. De tout l'examen de ces rapports, pour ceux qui ont assisté aux délibérations, et mon collègue, le ministre des Affaires culturelles était présent, et c'est lui-même qui disait tantôt: Nous n'avons eu absolument aucun élément positif nous permettant de juger exactement où nous voulions aller, excepté des extrémistes.

Le bill 85 est mort. Depuis ce temps-là, j'ai déjà dit que, dans la loi de restructuration scolaire ou autrement — j'ai commencé à en parler il y a déjà assez longtemps — il y aurait une mesure présentée par le gouvernement en vue de tâcher de régler ce problème dans le domaine scolaire. Cela, parce qu'il s'agit, bien entendu — et le député de Gouin a fait tantôt la distinction qui s'impose — d'une option politique entre l'unilinguisme, un système d'enseignement public français et anglais, ou français, mais également garantissant les droits de la minorité anglophone, et également d'un autre problème qui se pose devant l'opinion publique, celui des immigrants. Quand le projet de loi sera déposé, soit à l'intérieur de la loi concernant l'organisation scolaire de Montréal ou autrement, il appartiendra au gouvernement d'en décider finalement. A ce moment-là, on connaîtra la politique du gouvernement.

M. LAPORTE: M. le Président, je remercie le premier ministre de ses explications, et il ne sera pas étonné que je lui dise que je me déclare non convaincu. Quelle est la situation actuelle, après plusieurs mois de crise, après plusieurs mois d'indécision? C'est qu'il n'y a rien de réglé. Rien. Ni en faveur de la langue française qui, en dépit de toutes les études que pourra faire la commission Gendron, est dans un état lamentable au Québec. Ni le ministre des Affaires culturelles, lui en particulier, ni le premier ministre, ni aucun de ceux qui ont pu attacher à ce problème l'importance la plus petite ne se pose aujourd'hui des questions sur l'état de la langue française. Cela n'est pas réglé. Est-ce que le problème de l'affrontement entre Canadiens de langue française et de langue anglaise au Québec est réglé? Pas du tout. L'on a vu ce que cela a produit récemment. Je vais dire quelque chose de très sérieux au premier ministre. Je sais qu'il va être invité bientôt à rencontrer des hommes d'affaires du Canada et que ceci pourrait être bénéfique pour la provin-

ce de Québec. L'on sait d'avance, malheureusement, qu'une grande partie de la journée va être perdue parce que la plupart de ces gens-là vont prendre des heures à demander au premier ministre: « What about Saint-Léonard? » Plutôt que de lui demander: M. le Premier ministre, qu'est-ce que nous pourrions faire, nous hommes d'affaires canadiens, pour contribuer au développement économique du Québec? ... qui est là le problème essentiel. Je dis au premier ministre: Si vous avez à cœur, comme vous l'avez, je n'en ai pas le moindre doute, l'avenir économique du Québec — et à l'intérieur de l'avenir économique du Québec, il y a l'avenir du français au Québec — si vous l'avez à cœur, ne perdez pas deux ou trois ans en études, réglez le problème de la langue au Québec. Parce qu'actuellement le groupe anglais de Saint-Léonard est victime de deux minorités, une petite minorité de Canadiens français que M. Lévesque appellerait des « cerveaux brûlés » ou une petite minorité de députés qui sont devant moi. Parce que ces gens-là sont victimes de deux minorités, on n'a pas idée ou, hélas! ... on a idée de ce que c'est en train de coûter au point de vue économique à la province de Québec. A quoi sert-il d'ouvrir des bureaux à Milan ou en Allemagne et d'envoyer un des Canadiens français les plus représentatif à New-York, le général Allard? Il vient de faire une déclaration, le général Allard. Le premier ministre en a pris connaissance. A quoi sert-il de déployer tous ces efforts quand ils viennent se briser sur des problèmes qui pourrissent?

Ce que je voulais dire au premier ministre, c'est sa responsabilité, comme premier ministre de la province de Québec, de jouer le sort de son gouvernement, à l'intérieur même de son parti, s'il le faut, pour régler ce problème-là.

Si, par hasard — je ne veux ni dramatiser, ni essayer d'élever les uns contre les autres — à

l'intérieur de son parti, il se trouvait en minorité, il trouvera, de ce côté-ci de la Chambre, une quasi-unanimité pour l'appuyer.

M. le Président, laissons la commission Gendron faire son travail. Demandons, avec insistance, au gouvernement, au nom de ce que la province de Québec a de plus cher et de plus important — si l'on pense à son avenir, si l'on pense aux 75,000 jeunes qui, chaque année, viendront sur le marché du travail, jusqu'en 1975 — de véritablement faire un effort décisif et de prendre une décision dans le sens que lui, le gouvernement, décidera. Actuellement, même une décision qui nous apparaîtrait, à nous et peut-être à une partie de l'opinion publique, mauvaise, nous semblerait beaucoup plus ren-

table que pas de décision du tout, comme c'est actuellement le cas.

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): Adopté.

M. BERTRAND: Article 13.

M. LAPORTE: Article 13, adopté.

M. BERTRAND: Ce montant est mis au budget des dépenses ordinaires du Conseil exécutif, mais, en fait, il s'agit d'un montant versé à la suite d'inondations et c'est mon collègue, le ministre des Richesses naturelles, qui s'est occupé de ce problème.

M. ALLARD: M. le Président, il s'agit d'un montant de...

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): Adopté.

M. LAPORTE: Je veux revenir aux Affaires...

M. BERTRAND: Agriculture.

M. LAPORTE: Terminé, m'a-t-on dit, adopté in toto. Monsieur l'ancien futur ministre de l'Agriculture m'a dit que c'était adopté.

M. BERTRAND: Adopté. Alors, Affaires municipales.
Adopté.

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): Alors, Affaires municipales, poste 1.

M. BERTRAND: Education. Est-ce adopté, les Affaires municipales?

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Les Affaires municipales cela prend du temps. Le ministre n'est pas pressé.

M. le Président, lorsque le ministre des Affaires municipales, responsable de la Régie des eaux, s'est exprimé, mardi dernier, j'ai été véritablement frappée par son absence de connaissances sur la question à l'étude, question pour laquelle, d'ailleurs, il demande des crédits, tant et si bien qu'au lieu de soulever des points d'ordre, à presque chacune de ses assertions fort fantaisistes, j'ai pensé intervenir brièvement dans ce débat.

Cela également pour deux autres raisons; lorsque j'ai été élue comme député de cette Chambre en 1961, je représentais le comté de Jacques-Cartier qui, à l'époque, vous vous en souviendrez, était constitué par un territoire

qui, aujourd'hui, est représenté, depuis la redistribution, par quatre députés.

C'est-à-dire le territoire qui est constitué par la partie extrême ouest de l'île de Montréal. C'est là où le degré de pollution était peut-être au niveau le plus élevé de la province si, en particulier, l'on tient compte du nombre élevé de la population dans cette région.

Le ministre des Affaires municipales a dit que le leader de l'Opposition ne connaissait pas le problème. Je pense plutôt que c'est lui qui aurait besoin de lumière sur cette question. Il a

dit, en parlant de la Régie des eaux, qu'en 1965 elle était à peu près inopérante. Disons d'abord que la régie, qui devait prendre en main le problème de la pollution des eaux, a été créée bien avant 1965. En effet, cette régie a été créée en 1961 par un gouvernement libéral, ne lui déplaise!

Celui qui m'a précédé comme représentant du comté de Jacques-Cartier à l'époque a été l'un des artisans de la création de cette régie. Ce n'est pas d'hier, M. le Président, que j'entends parler du problème de la pollution des eaux. Lorsque le ministre dit que cette loi doit avoir des dents, je trouve que c'est un plagiat extraordinaire et immense puisque ç'a été dit tellement de fois en Chambre, et en particulier par deux autres responsables de cette régie, mais cette fois c'étaient des libéraux.

J'espère qu'il n'aura quand même pas l'outrecuidance de prétendre que la loi originale, celle dont je vous ai parlé, n'avait pas de moyens persuasifs à sa disposition pour apporter un remède à la pollution. A l'entendre parler, ce serait presque lui qui a tout inventé à la Régie des eaux. Pour son information, dans le seul comté de Jacques-Cartier que j'ai représenté pendant cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à redistribution, nous comptons deux villes qui, justement, ont bâti ou utilisé des services d'usines d'épuration. Et en 1965, juste avant le changement de gouvernement, plusieurs autres villes étaient disposées à le faire après des études de firmes d'ingénieurs considérablement fouillées. Je dois dire également qu'une somme considérable avait été mise de côté par ces villes pour le paiement de ces études.

Nous avons là une quantité de villes — et je puis parler en connaissance de cause en ce qui concerne le comté de Jacques-Cartier — qui étaient prêtes à bénéficier de l'arrangement tripartite du financement, soit un tiers payé par le gouvernement fédéral, un tiers payé par le gouvernement provincial et un tiers par les municipalités.

Mais depuis 1966, nous n'avons eu que des études et des enquêtes. Qu'a fait l'Union Natio-

nale pendant ses seize années de pouvoir antérieurement à 1960? Disons que, pendant seize ans, on a fait ici, au gouvernement provincial, des études, en particulier sur le degré de pollution des lacs, et je parle en connaissance de cause lorsque je mentionne le lac Saint-Louis. Après l'établissement de l'organisme de la Régie des eaux en 1961, l'on comprendra que tout d'abord il fallait que les cadres administratifs de cette Régie des eaux soient mis en fonction et qu'une planification soit établie. Et il était très important que les principales corporations intéressées, telle la Corporation des ingénieurs professionnels du Québec, puissent faire leurs études et faire valoir leurs représentations, comme d'ailleurs elles l'ont fait au gouvernement de l'époque en 1963.

Aujourd'hui, le ministre des Affaires municipales, au lieu de s'en prendre à cet organisme qui a été créé par un gouvernement libéral, serait mieux de passer à l'action car des études et des enquêtes sur la pollution de l'eau, particulièrement dans la région de Montréal, il y en a eu jusqu'à satiété.

Ici, je me permets, l'occasion s'y prêtant, de faire une suggestion au ministre. S'il met cette suggestion en pratique, je puis lui dire que ça ne lui coûtera pas c h e r . Il ne sera pas obligé de demander des crédits.

On sait que plusieurs cités et villes ont dans leurs statuts des règlements interdisant l'épuration des eaux usées. Bien que conscientes du problème de la pollution, ces cités et villes persistent à ne pas changer les règlements municipaux. Cela, on le comprend, est afin d'intéresser certaines industries à venir s'établir chez elles, étant donné que celles-là ne sont pas forcées de défrayer le coût que constituerait l'épuration des eaux, aussi pour pouvoir bénéficier de l'établissement d'industries et pour concurrencer également d'autres villes où le traitement des eaux usées n'est pas obligatoire. Là je parle en particulier des villes sur l'île de Montréal.

A mon sens, le ministre a le droit d'informer la population concernée. Il a également le devoir de se servir de son esprit de persuasion, si toutefois il en a, afin de convaincre ces cités et villes d'apporter des amendements aux présents règlements pour qu'au lieu d'interdire on impose aux industries le coût et le travail de purification de leurs eaux usées. Cela se fait d'ailleurs dans plusieurs Etats américains et dans d'autres provinces canadiennes.

Comment concevoir que des usines comme Procter and Gamble ou Avon et plusieurs autres établies au Québec puissent s'établir sur notre territoire, contribuer à polluer les eaux envi-

ronnant Montréal et continuer à le faire alors qu'elles font le traitement de leurs eaux usées lorsqu'elles s'établissent dans d'autres Etats américains ou dans d'autres provinces canadiennes? Il me semble qu'il reviendrait au gouvernement provincial — et tout particulièrement au ministre des Affaires municipales — de mettre de l'ordre là-dedans. Je ne comprends pas que le ministre — je le dis avec plaisir — qui m'a paru assez courageux lorsqu'il s'est agi de créer des commissions d'enquête dans certaines villes où l'on avait des doutes sérieux quant à la bonne administration des fonds publics, n'ait pas agi avec autant de célérité dans ce domaine si important de la radiation éventuelle de la pollution.

On sait quel fléau la pollution constitue. Cela affecte toute la population de la province, mais particulièrement les habitants de l'île de Montréal et de la région. Le ministre est médecin et il sait parfaitement que l'été prochain ou dans un avenir assez rapproché nous pourrions fort bien voir se répéter l'Incidence de contagion de poliomyélite due aux mauvaises conditions des ressources d'eau de la région, particulièrement Montréal. Que fera l'augmentation du budget pour réduire la pollution? Si, comme le ministre l'a dit, ce quart de million est consacré surtout à l'étude des problèmes, permettez-moi de douter des résultats.

Il y a des précédents qui ont été créés en cette Chambre. Je pense en particulier aux études qui avaient été requises pendant le règne de M. Duplessis. Je me souviens qu'à l'époque le député de Champlain avait dit, en louant le travail de certains fonctionnaires... D'ailleurs, je ne crois pas que c'étaient des fonctionnaires.

C'étaient plutôt des ingénieurs qui avaient été engagés par l'administration à l'époque. Le député avait dit, en particulier d'un M. Laurin, que l'ancienne commission — là il parlait d'une commission créée par son gouvernement, par l'Union Nationale — chargée d'étudier la pollution des eaux pourrait sûrement envoyer un rapport et des statistiques fort utiles au gouvernement.

C'est donc dire que cette commission qui avait été créée à l'époque avait quand même fait des études, même si elle n'avait fait aucun rapport. Vous comprendrez, M. le Président, que devant de nouvelles études qu'on nous annonce à coup de quart de million, nous ayons certaines hésitations à croire au bien-fondé de ces études. Si on veut vraiment corriger le problème là où il est le plus critique, il y a des études probantes, des enquêtes probantes qui ont été faites et tout ce qu'on peut dire, c'est que la pollution augmente. C'est à peu près tout.

M. le Président, à une question du député de

Chambly — et ici je ne voudrais pas mal le citer, c'est à la page 3061 — qui lui demandait si le degré de pollution avait augmenté, le ministre des Affaires municipales, avec le plus grand sérieux du monde, a dit:

« Selon les renseignements que j'ai pu obtenir dernièrement... et là il continue, évidemment, nous ne possédons que des inventaires dans certaines régions et des inventaires qui sont plus ou moins fragmentaires ou plus ou moins faibles... et il continue; Disons que la pollution de nos eaux n'a pas augmenté, mais nous ne pouvons plus affirmer non plus qu'elle a tellement diminué. »

Nous de l'Opposition nous nous posons la question, M. le Président: A-t-elle oui ou non augmenté? Est-ce que les membres de cette assemblée se rendent compte de l'énormité de la réponse du ministre des Affaires municipales, même si elle a été circonstanciée.

Le ministre des Affaires municipales, lorsqu'il s'agit du problème de la pollution, ne m'apparaît pas sérieux du tout. Il semble un peu dépassé par le problème, je regrette d'être obligée de le dire. Je lui suggère la lecture sérieuse d'un livre qui a été publié il y a une dizaine d'années, mais qui demeure d'actualité: *Silent Spring* de Rachel Carson. Il y a une version française qui pourrait peut-être être plus facile pour lui. Il devrait prendre connaissance des faits énoncés dans ce livre, faits qui sont d'actualité. Je pense qu'à l'intérieur de cette région, il n'a qu'à se référer aux études et aux enquêtes faites pendant les seize années du régime duplessiste et aux autres enquêtes qui ont suivi pour s'inspirer de mesures qui pourraient effectivement apporter une correction, un commencement de correction à cette pollution qui est un fléau, dont on ne pourra jamais décrire l'énormité, particulièrement dans les régions populeuses de la province. Peut-être à ce moment-là pourrait-il voir à ce que cette portion de budget qu'il demande, au lieu d'être utilisée encore pour des études et des enquêtes permette de passer à une action positive.

Personnellement, M. le Président, je préférerais, je crois, voir le ministre des Finances chargé de cette responsabilité, car le ministre des Finances, lui aussi, habite la région de Montréal.

Je crois qu'il serait plus en mesure de déterminer le montant requis pour combattre ce fléau effectivement. Pour des études, un quart de million de dollars, ça me paraît une somme considérable, mais, pour passer à l'action et pour aider à la construction d'usines d'épuration, c'est trop peu.

M. LUSSIER: Tout d'abord, il faut faire une correction. Quand vous parlez d'un quart de million, ce n'est pas un quart de million, c'est \$100,000 et c'est pour la préparation, comme je l'ai expliqué en réponse à la dernière question...

MME KIRKLAND-CASGRAIN: J'ai pris les chiffres tels que cités au journal des Débats par le ministre lui-même.

M. LUSSIER: Si c'est inscrit, c'est une erreur. C'est \$100,000 pour la préparation de plans directeurs d'égouts régionaux, destinés à l'épuration des eaux de certaines municipalités et des bassins des Mille-Isles, du Nord et de Laprairie. Ce sont trois nouveaux bassins. En fait, il s'agit de la préparation de plans directeurs. Je ne recommencerai pas tout ce que j'ai dit au sujet de la Régie des eaux.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Non, parce qu'il n'y avait rien d'original.

M. LAPORTE: On serait même prêt à dire: Adopté. Il y a d'autres questions? Excusez-moi, mes collègues ont des questions.

M. LUSSIER: On peut retrouver une réponse dans le rapport annuel de la Régie des eaux.

M. LAPORTE: Il ne s'agit pas tellement de retrouver des réponses que de retrouver les cours d'eau qui ont été assainis, il n'y en a pas.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Passez à l'action. Ce n'est pas fait encore.

M. LUSSIER: Nous sommes à l'action.

M. SEGUIN: C'est la même question que je pose, chaque année, à l'occasion de l'étude de vos crédits. Au poste 3, Subventions aux municipalités...

M. LUSSIER: On passe à l'autre article?

M. SEGUIN: Administration, je n'ai rien à dire sur ça. C'est à l'article 3.

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): Le poste 1 est adopté.

M. VAILLANCOURT: Est-ce que le ministre pourrait me dire s'il va y avoir des travaux d'hiver cette année?

M. LUSSIER: On en a parlé aussi la dernière

fois. Les sommes d'argent qui étaient consacrées antérieurement aux travaux d'hiver seront consacrées à un programme d'assainissement de nos eaux. Fort probablement, le ministre des Finances, surtout après les interventions brillantes de mes collègues de l'Opposition, augmentera les millions qu'il mettra à la disposition du ministre des Affaires municipales et de la Régie des eaux pour que nous puissions atteindre encore plus vite l'assainissement complet de nos cours d'eau.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Bravo!

M. BEAULIEU: Vous l'avez prise par son point faible.

M. LUSSIER: Je vous remercie de l'intervention que vous avez faite; je suis sûr que ça va m'aider à l'obtention de nouveaux crédits.

M. LAPORTE: On vous est plus utile que vous ne le pensez.

M. VAILLANCOURT: Si je comprends bien le ministre, il n'y aura pas de travaux d'hiver au cours de la prochaine saison.

M. LUSSIER: Des travaux d'hiver comme ceux que nous avons connus par les années passées, non. On en change profondément les modalités.

M. LAPORTE: Ils vont faire les travaux d'hiver en été.

M. LUSSIER: Tout le long de l'année. On conserve le principe, mais on en change les modalités.

M. LAPORTE: C'est ça.

M. VAILLANCOURT: Est-ce que le ministre pourrait nous donner la politique nouvelle qu'il va établir pour combattre la pollution des eaux? Est-ce que ça va être dans toute la province ou si ça va être par région?

M. LUSSIER: Nous pensons que la meilleure façon de procéder, c'est de procéder par phases, de procéder en partant des cours d'eau, c'est-à-dire en amont et d'aller en aval, de prendre bassin de drainage par bassin de drainage, d'assainir le cours d'eau à sa source et de procéder selon nos moyens financiers et aussi...

M. LAPORTE: Vous assainissez vers le bas et non pas vers le montant.

M. LUSSIER: Vous saisissez vite.

M. LAPORTE: Monsieur, je vois là le sérieux de vos études et que cela a produit des résultats.

M. VAILLANCOURT: Comme je peux voir, la politique du ministère n'est pas encore établie à savoir de quelle façon vous allez procéder.

M. LUSSIER: Oui, oui, voulez-vous que je vous expose cela en détail?

M. VAILLANCOURT: Je comprends, mais est-ce une politique qui va s'appliquer dans toute la province, à tous les cours d'eau en même temps où l'un après l'autre. Mais ce que j'aimerais savoir, c'est si la politique est réellement établie. De quelle façon le ministère va-t-il procéder pour l'épuration des eaux de nos lacs et de nos rivières?

M. LUSSIER: Comme je vous le disais, c'est divisé en trois phases de cinq ans. Nous allons commencer par les bassins qui sont situés aux frontières de l'Ontario et du Québec. La première phase de cinq ans englobera une grande partie de l'île de Montréal et de tous les cours d'eau qui se déversent dans le Saint-Laurent jusqu'à cette hauteur. La deuxième phase de cinq ans sera celle qui va comprendre les bassins entre Montréal et l'île d'Orléans. La troisième sera celle de l'île d'Orléans au golfe Saint-Laurent.

M. LAPORTE: Quand allez-vous jusqu'à Paris?

M. LUSSIER: On va arrêter là pour le moment! Des sommes seront consacrées à ces programmes chaque année. Des subventions seront données aux municipalités qui seront à l'intérieur de ces bassins et qui devront faire de l'épuration des eaux en bâtissant des égouts sanitaires et des usines d'épuration, soit des municipalités comme telles ou encore des groupes de municipalités ou des organismes régionaux.

Il y aura aussi un système de prêts pour les sommes d'argent que la Loi nationale de l'habitation et de logement ne couvre pas.

C'est la façon dont nous entendons procéder pour ce qui est des investissements, des prêts aux municipalités, des étapes que nous allons poursuivre pour atteindre un assainissement complet. Nous allons nous servir évidemment d'autres moyens aussi: l'éducation de la population la plus poussée possible par tous les

média d'information, les campagnes de publicité les mieux faites possibles, il y a aussi les directives qui seront émises, d'autres directives pour d'autres industries, parce qu'actuellement certaines directives émises par la régie ne les couvrent pas. Il y aura aussi des études, comme on en propose actuellement, des études régionales, des plans directeurs régionaux pour la fabrication d'égouts régionaux. Alors, c'est, en résumé et en gros, les moyens que nous entendons prendre d'année en année. C'est la planification dans son ensemble. C'est-à-dire, ce que nous allons faire dans un secteur, ce sera un travail fini dans ce secteur, et lorsque nous passerons à un autre secteur, ceci s'ajoutera et, ainsi, nous arriverons, le plus tôt possible, selon, comme je le disais, nos priorités et nos moyens financiers, à épurer ou à assainir nos cours d'eau.

M. VAILLANCOURT: Je voudrais seulement poser une courte question au ministre. Qui va faire l'étude? Est-ce que ce sera fait par les municipalités ou par le gouvernement, et quel va être le pourcentage de subventions aux municipalités?

M. LUSSIER: Nous allons procéder sensiblement comme nous allons procéder ici dans le Québec métropolitain. Dans le Québec métropolitain, comme vous le savez, je vous renouvelle la mémoire si vous vous en souvenez moins, la régie a commencé par demander à des firmes d'ingénieurs-conseils de faire des études et des plans directeurs pour des égouts régionaux et pour l'implantation d'usines d'épuration. Une fois que ceci a été connu, nous avons passé à la phase de l'exécution dans l'assainissement, bassin par bassin, d'amont en aval. Nous allons procéder sensiblement de cette façon.

Pour ce qui est des sommes exactes des subventions qui vont être consenties aux municipalités, ceci n'est pas arrêté encore.

M. BAILLARGEON: Pourrais-je savoir si, dans les travaux qui vont être faits, par exemple, dans le bassin de Laprairie, vous vous proposez de donner des subventions différentes quand une municipalité agit seule ou si nous pouvons espérer avoir des subventions plus élevées quand les municipalités agissent en commun? Il s'agirait d'appliquer le même principe que vous avez, par exemple, pour la protection contre les incendies.

M. LUSSIER: Comme je le disais tout à l'heure au député, les modalités très précises ne sont pas arrêtées pour cet article-là, mais

la suggestion du député est intéressante et je la garde en mémoire.

M. BAILLARGEON: C'est parce que, chez nous, dans le bassin de Laprairie, vous avez plusieurs municipalités dont la population est de 1,000, 2,000 ou 3,000 âmes, il est certain qu'elles ne peuvent pas faire seules les travaux d'assainissement des cours d'eau de leurs municipalités respectives. Je crois que, si vous aviez un plan par lequel vous donneriez plus de subventions lorsqu'elles agissent en commun, on pourrait certainement regrouper plusieurs municipalités qui sont établies le long de certaines des rivières qui déversent leurs eaux dans le bassin de Laprairie.

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): Alors, les travaux du comité sont suspendus jusqu'à huit heures quinze.

M. LAPORTE: Si on laissait le député de Robert-Baldwin poser ses questions, nous pourrions adopter les crédits et cela permettrait aux fonctionnaires du ministre d'aller au cinéma ce soir.

M. LUSSIER: D'accord.

M. SEGUIN: Alors, avec le consentement de la Chambre, nous pourrions peut-être prolonger de deux ou trois minutes. Je reviens donc à l'article 3. Dans ces subventions-là, M. le ministre, vous demandez un montant de \$1,500,000. Ma question revient toujours; je la pose à l'occasion de vos crédits, chaque année: Pourriez-vous, en cette occasion, faire le partage de cette somme de \$1,500,000? Quelle partie va à l'épuration, à la purification des eaux ou à l'aqueduc? Quelle partie sera distribuée pour l'épuration d'égouts et quelle partie ira au service des incendies? Autrement dit, pour le montant de \$1,500,000 dont il est question ici, avez-vous un pourcentage? C'est la seule façon par laquelle je pourrai établir le montant que le gouvernement dépense, en réalité, au point de vue d'épuration d'égouts. Sans ça, c'est un fouillis impossible.

M. LUSSIER: Dans les statistiques que j'ai ici: égouts et aqueducs sont totalisés ici dans le même montant; ce n'est pas séparé.

M. SEGUIN: Si vous me permettez, je voudrais qu'on fasse la distinction entre égout, strictement parlant, et système ou usine d'épuration des eaux-vannes ou des égouts. Pour bâtir un système d'égout, il s'agit de poser des

tuyaux en terre et de les rentrer dans une rivière. Ce n'est pas un projet d'épuration d'égout.

M. LUSSIER: On va essayer de vous donner les renseignements tout de suite, mais actuellement les chiffres que j'ai ici, ça comprend égouts et aqueducs dans un même total.

M. SEGUIN: Cela ne répondra pas à ma question, si vous me les donnez dans ce sens-là.

M. LUSSIER: ... à votre question précise, d'accord.

M. SEGUIN: Si vous pouviez me les fournir, je ne retarderais pas davantage les travaux.

M. LUSSIER: Dans le montant de \$1,500,000 qu'on demande dans le budget supplémentaire, il y a actuellement \$724,000 dus. Nous demandons un budget supplémentaire de ce montant, parce que nous constatons que cette année nous avons des demandes pour environ \$720,000 par mois. Alors, je pense que pour l'année fiscale on a besoin de \$1,500,000.

M. SEGUIN: Pourriez-vous me dire quelle partie de ce montant de \$724,000 sera employée bien spécifiquement pour défrayer des dépenses pour la construction d'usines d'épuration d'égout? Vous ne l'avez pas?

M. LUSSIER: C'est-à-dire c'est dans le chiffre total. Je demande au comptable de me fournir ce chiffre le plus tôt possible.

M. SEGUIN: Très bien.

M. LUSSIER: Mais la prochaine fois, à la prochaine étude des crédits, j'aurai ces chiffres-là.

M. SEGUIN: J'attendrai votre réponse. Je puis vous aviser qu'à l'étude de vos crédits, au printemps, je vais vous poser là même question.

M. LUSSIER: Disons que le chiffre qu'on me donne, en moyenne, ce serait 45% du total de \$481,000.

M. SEGUIN: Ces \$481,000 ou les 45%, ce serait pour quoi?

M. LUSSIER: L'aqueduc prendrait 55% du montant et l'égout, 45%.

M. SEGUIN: Oui, mais c'est encore la même réponse. Je vois que dans les 45% vous ne faites pas la différence.

M. LUSSIER: Je vous donnerai une réponse précise ces jours-ci. Je demande au comptable de faire les recherches nécessaires.

M. SEGUIN: Très bien, je vous remercie.

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): Article 3, adopté.

M. LAPORTE: Adopté. Article 6, adopté. Article 9, adopté.

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): D'accord. Alors les travaux du comité sont suspendus jusqu'à huit heures quinze minutes.

Reprise de la séance à 20 h 15

M. FRECHETTE (président du comité des subsides): A l'ordre, messieurs!

M. BELLEMARE: Un instant, nous attendons M. Lesage.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: M. le Président, je ne sais pas où il est en ce moment.

M. BEAULIEU: Je crois qu'il est à la commission des engagements financiers. De 5 à 6, cet après-midi, il était là. Il est en bas, à la commission des engagements financiers.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Ah bon!

M. BELLEMARE: Est-ce que vous avez...

MME KIRKLAND-CASGRAIN: En l'occurrence, ne pourrait-on pas procéder à l'étude des crédits des Transports et Communications?

M. BELLEMARE: Je n'ai aucune objection, madame. C'est parce que je suis retenu actuellement par un autre cas qui est assez exceptionnel. Je n'ai pas d'objection, mais si la Chambre avait voulu passer mon petit crédit supplémentaire de \$250,000, je lui aurais donné toutes les raisons qui motivent ce budget supplémentaire. Je sais qu'avec toute...

M. BLANK: D'accord.

M. BELLEMARE: Pardon? Cela aurait été très facile...

M. BEAULIEU: Le député de Saint-Louis est d'accord.

M. BELLEMARE: C'est une affaire d'une minute. Je voudrais simplement vous donner les raisons qui ont motivé la demande de ces \$250,000. Le gouvernement fédéral ayant diminué sa contribution à l'organisation de nos cours de formation pour les adultes.

Cela a entraîné une réduction considérable de nos centres d'apprentissage, et comme nos centres d'apprentissage sont payés à même un certain crédit qui est voté tous les ans, plus avec une contribution fédérale, nous avons été obligés de prendre 49 personnes de ces centres et, pour ne pas les mettre à pied, de les incorporer à notre ministère. Ces 49 personnes qui étaient dans nos centres d'apprentissage ont besoin d'une certaine sécurité et nous la leur avons accordée. Alors, justement parce que nous avons 49

nouvelles personnes à reclasstfier chez nous, il faut absolument un budget supplémentaire. A cela s'ajoutent 32 personnes pour le travail de bureau.

Vous avez donc 42 personnes à \$8,000, soit \$196,000 et 32 employés de bureau à \$4,500 article 6, ce qui fait \$74,000. Nous avons convenue avec le ministre des Finances de demander simplement \$250,000 vu que le budget supplémentaire pourra avoir effet seulement à partir du 1er novembre.

Je pense que ces explications étant fournies à la Chambre... s'il y avait d'autres explications...

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Je pense qu'il y a une question que mon collègue...

M. BAILLARGEON: Vous parlez de la contribution du fédéral. Quel est le pourcentage de la contribution du fédéral?

M. BELLEMARE: Dans le paiement des cours, 50-50.

M. BAILLARGEON: Si Je comprends bien, en somme, vous demandez, pour assurer la sécurité d'emploi...

M. BELLEMARE: C'est que les 49 personnes qui étaient engagées par les comités paritaires et qui ont perdu leur situation à cause de la diminution des cours dans nos centres d'apprentissage, nous n'avons pas voulu les mettre dehors. Nous leur avons dit; Comptez sur nous, nous allons vous incorporer au ministère du Travail, chose qui ne se faisait pas autrefois.

M. BAILLARGEON: Donc, 42 personnes à \$8,000.

M. BELLEMARE: Non, 49.

M. BAILLARGEON: Vous avez dit 42 à \$8,000.

M. BELLEMARE: C'est 49 instructeurs, plus 32 personnes pour le travail de bureau.

M. BAILLARGEON: A \$4,500.

M. BELLEMARE: ... à \$4,500, les autres à...

M. BAILLARGEON: ... à \$8,000. Elles ont été intégrées au personnel de votre ministère?

M. BELLEMARE: Elles sont maintenant intégrées à notre ministère. Comme nous n'avions

pas de budget pour répondre à ça, il fallait absolument un budget supplémentaire. Nous avons donc présenté un budget supplémentaire, quitte, lors de l'étude du prochain budget général, à répondre à toutes les questions, à donner les noms de toutes ces personnes qui ont été...

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Je n'ai pas d'objection.

M. SEGUIN: Si Je comprends bien, M. le Ministre, ce budget supplémentaire ira jusqu'au 31 mars, c'est dire qu'il complétera...

M. BELLEMARE: C'est ça. Nous aurons l'argent suffisant pour nous rendre au 31 mars, et nous allons les inclure dans le budget général pour 70/71.

M. COITEUX: Qu'est-ce qu'on leur fait faire à ces gens-là?

M. BELLEMARE: C'est-à-dire que nous avons, par exemple, dans certains domaines pris des électriciens qui étaient des professeurs. Nous les avons placés au bureau des électriciens.

Ceux qui étaient dans la tuyauterie, nous les avons incorporés avec les inspecteurs de la tuyauterie. Ceux qui étaient plus spécialisés dans la recherche, nous les avons incorporés à la recherche. D'autres qui, par exemple, pouvaient nous rendre des services dans les inspections des bâtisses industrielles et commerciales...

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): Adopté.

M. BEAULIEU: Transports.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Transports et Communications.

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): Transports et Communications, page 24, poste 4. Bureau des véhicules automobiles.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Sur le premier article, est-ce que le ministre pourrait nous dire le nombre d'employés occasionnels prévu?

M. L I Z O T T E : Il m'est impossible de dire exactement le nombre, à l'heure actuelle.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: En se basant sur les années précédentes, en se basant sur l'année 1967, parce que c'est chaque année de nombre impair naturellement...

M. LIZOTTE: Absolument.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: ... est-ce que le ministre pourrait nous dire quel était le nombre des occasionnels en 1967?

M. LIZOTTE: Je ne peux pas donner le renseignement exact, parce que ça varie tous les deux ans.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Comment le ministère en est-il venu à une somme de \$50,000?

M. LIZOTTE: En calculant, sans aucun doute, le nombre probable d'employés dont on aura besoin avec le taux du salaire,

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Le ministre ne peut pas nous donner une idée du nombre?

M. LIZOTTE: Non.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Est-ce qu'il y aurait possibilité qu'on nous apporte ces renseignements?

M. LIZOTTE: Je les fournirai demain matin.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Mes questions seraient les suivantes: Combien y avait-il d'employés occasionnels en 1967 par rapport au nombre de renouvellement de permis de conduire et combien prévoit-on d'employés occasionnels pour 1969, tenant compte du nombre de permis de conduire probable à émettre?

M. LIZOTTE: Je fournirai le renseignement au député, demain matin.

M. LE PRÉSIDENT (M. Fréchette): Adopté? Poste 4, adopté?

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Premièrement, oui. Adopté.

M. LE PRÉSIDENT (M. Fréchette): Poste 10?

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Subventions au transport.

M. COITEUX: Au poste 10, les \$216,000 qu'on nous demande pour faire le transport maritime et aérien, est-ce en prévision d'une gratuité éventuelle pour les piétons de la Traverse de Lévis?

M. LIZOTTE: Dans le montant de \$216,000,

vous avez \$200,000 pour la gratuité éventuelle de la Traverse de Lévis.

Vous avez également \$16,000 que nous ajoutons aux \$4,000 de subventions que nous donnons déjà à la traverse de Saint-Juste-du-Lac, dans le comté de Témiscouata. C'est un service gratuit qui coûte au gouvernement \$20,000, de sorte que la réponse relativement à la traverse de Lévis c'est \$200,000 pour la gratuité, dont \$4,000 ont déjà été donnés, qui avaient été votés en subventions, et les \$16,000 qui ont été empruntés au fonds de secours.

M. COITEUX: Est-ce que le ministre pourrait nous dire quand il espère avoir cette gratuité sur la traverse de Lévis pour les piétons? Pour quelle date?

M. LIZOTTE: Actuellement, nous avons rédigé un contrat qui est soumis aux autorités de la traverse de Lévis dont l'administrateur actuel a été nommé par le gouvernement par arrêté en conseil. Je pense que ce n'est pas rêver en couleur que de songer au 1er novembre; nous avions songé au 1er décembre. Ceci terminera la gratuité au 31 mars.

M. COITEUX: M. le Président, je suis bien d'accord pour que les gens de Lévis, enfin, profitent d'une promesse faite lors des dernières élections, promesse remplie partiellement. Mais je désirerais tout de même faire remarquer au ministre que, même si je suis content pour les gens de Lévis, je déplore infiniment la situation qui existe sur la Côte Nord pour les usagers de la traverse de Tadoussac. Il faut tout de même se rappeler que la traverse de Lévis n'est pas une continuation de chemin, c'est un service qui fait l'affaire de certaines gens. Mais lorsque vous arrivez à la traverse de Tadoussac où les piétons, les passagers des voitures, les camions sont tous obligés de payer, l'on sait qu'à Tadoussac, c'est la prolongation d'une route, c'est une condition sine qua non, il nous faut passer là.

Alors, si c'est pour une raison politique, pour une promesse politique remplie à demi sinon au tiers, est-ce que l'on ne pourrait pas espérer, du moins pour la traverse de Tadoussac, que la même promesse qui avait été faite par le regretté M. Johnson à l'effet que cette traverse deviendrait gratuite, soit aussi remplie et que, dans un avenir très rapproché, au moins les passagers et les piétons soient affranchis de cette obligation de payer. N'oubliez pas que chaque fois que l'on se sert de la traverse de Tadoussac pour les voitures...

M. BEAULIEU: Parlez-vous de la gratuité pour les piétons à Tadoussac ou pour tous?

M. COITEUX: Pardon?

M. BEAULIEU: Parlez-vous de la gratuité pour les piétons seulement ou pour tous?

M. COITEUX: Je vais m'expliquer, Je vais citer des chiffres, dans quelques instants. Il en coûte \$1.75 pour une voiture, plus \$0.35 par passager qui est dans la voiture. J'ai fait une enquête sommaire aujourd'hui. J'ai téléphoné aux différentes compagnies de transport, une, entre autres, qui est Cartier transport. On m'a dit que l'année dernière cela avait coûté \$54,000. Si l'on calcule qu'environ seulement 20% des usagers sont des camionneurs sur la traverse de Lévis, cela veut dire qu'il y a au moins trois quarts de millions de dollars pour lesquels, nous de la Côte-Nord, du Saguenay et de Duplessis, sommes taxés injustement. Je crois qu'à l'heure actuelle c'est le seul endroit dans la province de Québec où une continuation de route est payante, sauf les autoroutes. Mais, là, on donne des services adéquats.

Si on veut remplir une promesse et si on désire le mieux-être de la population, je crois qu'une demi-promesse ou un tiers de promesse remplie comme ç'a été le cas pour la traverse de Lévis... Je crois que, si on est sincère envers la population, on décidera, une fois pour toutes, d'enlever cette taxe supplémentaire que les résidents de la Côte-Nord sont obligés de payer pour passer sur une route.

Je dirais au ministre que, s'il y a seulement \$200,000 pour faire élire le député de Lévis, il devra avoir au moins la conscience...

M. HAMEL: Quand on vous a battus...

M. COITEUX: ... de nous donner quelques centaines de milliers de dollars pour régler un problème humanitaire sur la Côte-Nord. C'est une injustice flagrante actuellement à l'égard du reste de la population.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Est-ce que vous voulez répondre?

M. LIZOTTE: M. le Président, abstraction faite des promesses électorales dont parle mon excellent ami, le député du comté de Duplessis... il sait mon idée sur la gratuité, c'est également celle du gouvernement; en autant que c'est la continuation d'une route et même dans des cas spéciaux où ce n'est pas la continuation d'une route, une traverse, nous sommes en faveur de

la gratuité, il s'agit de rendre justice à la population.

A propos du député du comté de Lévis, il a déjà été élu sans la gratuité, il sera encore élu sans la gratuité, il n'a pas besoin de cela pour se faire élire. Quant à mon ami du comté de Duplessis, je pense que, si on donnait la gratuité demain matin, il ne pourrait plus en faire une promesse électorale.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: M. le Président, sur le même sujet, nous savons que trois comtés sont concernés. D'abord, le comté de Duplessis. Mon collègue a très bien énoncé le point de vue des électeurs de son comté; c'était* clair, ça m'a paru clair, il y a également les électeurs du comté de Saguenay. Je suis contente d'avoir entendu le ministre le dire, mais nous voudrions plus d'assurance. Il n'y a pas de doute que l'état actuel des choses fait des habitants des comtés de Duplessis et du Saguenay des citoyens de deuxième classe. En effet, ces citoyens ne peuvent pas communiquer avec la capitale de leur province ou avec la métropole, parce qu'il y a une traverse où l'on paie, il n'y a pas de route. Je me souviens qu'à l'époque où je dirigeais le ministère, des études avaient été faites, conjointement avec le ministère de la Voirie.

Nous savions qu'il était, au point de vue pratique et économique, impensable de construire un pont qui pourrait remplacer cette traverse, à cause des accidents géographiques à cet endroit.

Alors, ça affecte deux comtés: le comté de Duplessis et le comté de Saguenay, mais il y a aussi le comté de Charlevoix. Je sais que le député de Charlevoix a déjà soulevé la question, il avait l'intention de le faire aujourd'hui parce qu'il y a, quand même, une bonne quantité de commerces qui doit aller vers l'est, du comté de Charlevoix. Alors, certaines gens s'étaient réjouies, comme on l'a déjà dit, parce qu'au cours d'une campagne électorale, on avait promis la gratuité non seulement aux piétons, mais aux automobilistes. Ici, on nous dit que, peut-être, à l'automne, il y aura...

M. BEAULIEU: Quand l'avez-vous promis? En 1966? Vous aviez eu du temps pour le faire avant.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Lorsque le premier ministre — à l'époque, chef de l'Opposition — avait promis cette gratuité. C'est bon, même si c'est une redondance, de renouveler nos remarques parce que ça prend du temps...

M. BEAULIEU: Comme vous le voyez, nous tenons nos promesses.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: ... beaucoup de temps. Je vois que le ministre des Finances s'y intéresse particulièrement, mais je trouve que son intérêt aurait dû se traduire par des gestes. Ici, c'est très modique, le fait d'assurer la gratuité aux piétons et non aux automobilistes. Quand on considère le nombre d'automobilistes...

M. BEAULIEU: Il va y avoir deux ponts.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: ... quand on considère...

M. BEAULIEU: Ce sont les piétons qui vont traverser.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Si vous voulez faire un discours, je peux m'asseoir.

M. BEAULIEU: Non, j'écoute, je vous suis avec intérêt; ça me fait plaisir.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Vous aurez la chance de me contredire, si j'ai tort. Alors, on sait parfaitement que le chef de l'Opposition du temps, leader du parti de l'Union Nationale, avait promis la gratuité, pensant bien qu'il ne serait jamais obligé de mettre ça en pratique.

On se rend bien compte que c'est une promesse qui retarde et qui va retarder encore. La réponse du ministre des Transports et des Communications était très honnête. Il nous a bien dit que ce n'était pas pour demain, que ce serait pour l'automne, peut-être, et uniquement pour les piétons. Non pour les automobilistes, comme on l'avait promis, parce qu'on l'avait promis et pour les piétons et pour les automobilistes.

M. BEAULIEU: Non, non. On l'avait promis pour les piétons.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: M. le Président, il y a une chose qui me frappe dans tout ça, c'est qu'il y a quand même trois comtés où les citoyens sont placés dans une situation particulièrement difficile, il n'y a pas de route, en effet, qui relie les deux comtés de Duplessis et de Saguenay à la capitale et à la métropole. Je pense qu'il était d'une importance

capitale, au moment où on décidait de la gratuité pour la traverse de Lévis, de penser à ceux qui sont dans ces comtés, malgré qu'ils soient représentés par des députés libéraux, à ces citoyens qui ne devraient pas être consi-

dérés comme des citoyens de deuxième classe.

Je vois le ministre des Finances qui semble être d'accord avec moi, qui fait un signe qui ne sera pas inscrit, évidemment, dans le journal des Débats, un signe que oui, mais je voudrais que ça se traduise par des gestes plus positifs.

En examinant ce budget, ce sont les réflexions qui me sont venues à l'esprit, il me semble qu'il est absolument essentiel — quelle que soit la représentation, que ce soit d'un parti ou de l'autre — que les habitants de ces deux comtés de Duplessis et du Saguenay puissent avoir accès, par une route ou un traversier, à Québec et à Montréal. Autrement, on en fait des citoyens de deuxième classe.

C'est tellement vrai, M. le Président, que lorsque j'avais été placée devant ce problème en 1966 ou vers la fin de l'année 1965, j'avais vu des représentants de la Chambre de Commerce du comté du Saguenay. A ce moment-là, après des études qui avaient été faites conjointement par le ministère de la Voirie et mon ministère, nous les avions assurés qu'une gratuité leur serait accordée à brève échéance, parce qu'à notre sens elle était encore peut-être plus essentielle que celle qu'on veut accorder ici en ce moment, même si la population de Lévis est plus considérable que celle de certaines villes de ces deux comtés. Mais il y a quand même une infériorité au point de vue routier dont ces personnes sont victimes et à laquelle il faut remédier immédiatement dans le domaine des transports et des communications. C'est la raison pour laquelle j'insiste, et même si c'est redondant, je mentionne ce problème.

J'aimerais savoir du ministre des Transports et Communications si, dans son prochain budget, il a l'intention d'obtenir ces crédits pour, justement, donner la gratuité à ces citoyens de deuxième classe, au point de vue transport routier, des comtés du Saguenay et de Duplessis?

M. LIZOTTE: Je répondrai tout d'abord à la dernière question qui m'a été posée par l'honorable député de Marguerite-Bourgeoys à savoir si j'ai l'intention, dans mon prochain budget, d'obtenir les sommes nécessaires pour payer la gratuité à la traverse de Tadoussac à Baie-Sainte-Catherine. C'est ma préoccupation constante depuis environ trois ans. Il est évident que nous avons passé par des priorités, dans notre budget. Il a fallu faire des coupures, comme il s'en fait un peu partout, il s'en fait à Ottawa et dans toutes les provinces.

Il est évident que, dans le prochain budget,

je puis assurer l'honorable député qu'au chapitre de la gratuité des traverses, la première sera la traverse de Tadoussac à Baie-Sainte-Catherine. Je dois vous faire remarquer, cependant, que le problème n'est pas d'hier. Ce cours d'eau qui sépare ces deux portions de territoire est là depuis longtemps. Plusieurs gouvernements se sont succédé. Les députés libéraux ont occupé les sièges de ces comtés, ils en occupent encore.

UNE VOIX: C'est cela.

M. LIZOTTE: A ce moment-là, en 1960, j'imagine que la situation financière de la province était meilleure qu'elle l'est aujourd'hui. Il y a un tas de dépenses qui ont été faites pendant six ans et que nous sommes en train de refréner. Si, à ce moment-là, au moment où nous étions en pleine prospérité alors que le crédit de la province était excellent, on n'a pu trouver le moyen de donner la gratuité à ces citoyens que l'on considère comme des citoyens de seconde zone, j'imagine que l'on ne m'en voudra pas trop de retarder quelque peu ce qu'on a appelé tout à l'heure les promesses électorales de notre ancien chef, M. Johnson.

Quoi qu'il en soit, nous avons un pas de fait dans la réalisation de ces promesses, ou plutôt de ce programme de gratuité. Je puis assurer les députés de cette Chambre et la population de façon générale qu'en autant que je suis concerné et en autant que le budget me le permettra, il me fera plaisir d'aller, accompagné de mon excellent ami le député de Duplessis, payer le dernier billet qui devra être payé avant que la gratuité s'installe dans son comté.

M. COITEUX: Fixez une date et je serai là.

M. LIZOTTE: D'accord.

MME KIRKLAND-CASGRAIN: Je ne trouve pas mon successeur tellement galant parce qu'il a complètement oublié de m'inviter et que je ne détesterais pas cela être là, aussi. D'autant plus que, M. le Président, si ma mémoire est fidèle, lorsqu'à mon ministère nous avons fait une enquête pour savoir comment nous devions donner les subventions aux différents traversiers, je pense que la traverse du Saguenay est celle qui avait été affectée à cause du fait qu'on démontrait un déficit d'exploitation et que le ministère donnait une subvention, alors qu'en fait il y avait un profit.

Je vois que le ministre est au courant. Quand il dit que le problème n'est pas d'aujourd'hui,

c'est vrai, il est là depuis un certain temps. Mais pour être franc, il faudrait qu'il ajoute que, justement, celle qui vous parle, à l'époque, alors qu'elle avait les destinées de ce ministère entre les mains, avait commencé à mettre de l'ordre dans ce système.

S'il se souvient, grâce justement à l'enquête qui avait été faite à l'époque, la compagnie qui exploitait elle-même ce traversier a renoncé aux subventions qu'elle devait recevoir et a ainsi économisé une somme considérable à la province. Cette somme pourrait être utilisée pour payer la traverse au moins des piétons, mais surtout des automobilistes.

M. LE PRÉSIDENT: Adopté.

M. BEAULIEU: Les Terres et Forêts.

M. COITEUX: M. le Président, à l'administration, je n'ai pas...

M. GRENIER: Vous avez... l'officiel pour le transport. Donnez une chance aux autres de se faire valoir.

M. COITEUX: Lorsque vous promenez avec votre poulain dans la province de Québec on endure bien vos discours. Quand vous vous promenez avec M. Cardinal dans la province de Québec on endure vos discours. Alors laissez-nous donc parler.

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre!

M. GRENIER: On a appris à connaître notre province, on peut en parler maintenant.

M. LE PRÉSIDENT: A l'ordre!

M. COITEUX: Cela retarde l'étude des crédits, mais je n'y peux rien. A l'administration, si je comprends bien, ce sont des ajustements de traitements.

M. GOSSELIN: Oui. Ce sont des rajustements de salaire pour le personnel-cadre. Aucun employé additionnel n'a été engagé. C'est simplement pour certains concours d'avancement pour les adjoints aux cadres. En même temps ou après l'arrêté ministériel il y a un ordre dans des minutes de la Trésorerie, no 45,556, le 13 août, qui permet au ministre certains rajustements de salaire pour des secrétaires.

M. COITEUX: Il y a une demande d'ajustement de salaire. Est-ce que le ministre pourrait nous dire comment il y a actuellement de...

Il y a aussi des diminutions de salaire, parce que certains bureaux ont été fermés, entre autres celui du ministère des Terres et Forêts dans le comté de Duplessis. Est-ce qu'il y en a d'autres dans la province?

M. GOSSELIN: M. le Président, premièrement aucun district n'a été fermé. Deuxièmement, à cet article de l'administration, il n'est nullement compris des crédits auxquels se réfère le député.

M. COITEUX: Le deuxième article, commission d'étude sur l'intégrité du territoire du Québec. A chaque budget depuis quelque temps, ça revient. Qu'est-ce qu'elle fait exactement, cette commission-là?

M. GOSSELIN: On m'a dit encore dernièrement qu'il y a eu un rapport préliminaire de soumis au premier ministre de la province. Maintenant elle est à compléter en totalité la compilation de toute la documentation qu'elle a accumulée depuis le début. Nous espérons très prochainement pouvoir avoir le rapport complet et final de cette commission d'étude sur l'intégrité du territoire.

M. COITEUX: Mais la description exacte du terme « intégrité du territoire », est-ce que ça comprend la frontière du Labrador, les droits sous-marins et toutes ces choses-là ou...

M. GOSSELIN: Cela comprend en totalité tout ce qui est de juridiction provinciale. En ce qui a trait aux droits sous-marins, je ne crois pas que la commission d'étude sur l'intégrité du territoire ait eu le mandat d'étudier cette question spécifique, puisque déjà au ministère des Richesses naturelles on s'occupe de cet état de chose.

M. COITEUX: Son mandat concernerait surtout la frontière du Labrador. Est-ce exact?

M. GOSSELIN: Dans tout l'ensemble de l'intégrité du territoire, on a étudié entre autres les lignes frontalières ou frontispices — je ne sais au juste quel est le bon terme dans les circonstances — mais qui séparent entre autres la province de Québec et l'Ontario, aussi la soi-disant ligne du Labrador, également la question de la capitale nationale et tout ce qui touche au territoire tant intérieur que périphérique du Québec.

M. COITEUX: Qui est le président de cette commission?

M. GOSSELIN: Me Henri Dorion.

M. COITEUX: Me Dorion.

M. GOSSELIN: Il n'a pas été changé depuis que...

M. COITEUX: Combien de membres?

M. GOSSELIN: Je crois que c'est cinq membres.

M. COITEUX: Est-ce qu'ils sont à salaire fixe ou s'ils sont à...

M. GOSSELIN: A honoraires. D'ailleurs, ç'a été compris: La documentation sur la composition de ce comité de l'intégrité du territoire a déjà été déposée en Chambre, à la demande d'un député.

M. COITEUX: Oui, je comprends, mais c'est un montant assez considérable pour une commission de cinq membres seulement. Un montant additionnel de \$ 79,000. Il me semble que le ministre ne doit pas se surprendre qu'on pose des questions.

M. GOSSELIN: Je voudrais bien que le député comprenne que dans ces \$79,200 demandés, il y a en salaire \$31,200; honoraires pour les études commandées par la commission, \$20,000; travaux en commandite, \$14,000; frais de déplacement et de séjour, \$2,000; frais de bureau, \$3,000.

L'impression du rapport, \$8,000; le traitement électronique des données par le centre de documentation de l'université Laval, \$1,000, pour former le grand total de \$79,200.

M. COITEUX: Est-ce que j'ai bien compris le ministre quand il a dit qu'il y avait \$30,000 de salaires? Cela voudrait dire que les membres de la commission ont été augmentés depuis la présentation du budget général.

M. GOSSELIN: Non. C'est la prolongation, en quelque sorte, du mandat qui a été donné à la commission qui entraîne des dépenses additionnelles. Cette prolongation va du 1er octobre 1969 au 31 mars 1970. Je souhaite de tout coeur que le travail soit terminé en totalité pour cette date. C'est, d'ailleurs, à la demande même du président que nous avons accordé cette prolongation.

M. COITEUX: Le ministre entend — est-ce que j'ai bien compris — soumettre le rapport à la fin de 1969?

M. GOSSELIN: Le mandat est prolongé jusqu'au 31 mars 1970. Je souhaite de tout cœur, je me répète, que nous ayons en totalité le rapport de cette commission pour cette date, afin que nous ne soyons pas dans l'obligation de prolonger à nouveau leur mandat. Je pense bien qu'ils ont fait un travail extraordinaire, qui sera bénéfique pour la province, et qu'ils ont eu tout le temps voulu pour étudier sérieusement cette question de l'intégrité du territoire.

M. COITEUX: C'est bien l'intention du ministre, je l'espère, de déposer ce rapport aussitôt qu'il sera accepté par le Conseil exécutif.

M. GOSSELIN: Oui, aussitôt qu'il aura été vu par le Conseil des ministres et, en particulier, quand il aura reçu l'autorisation du premier ministre.

M. COITEUX: Même si ça compromettrait la prochaine élection?

M. GOSSELIN: Même si ça compromet. On n'a aucun rapport à cacher; on va le déposer.

M. COITEUX: Merci.

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): Adopté.

M. BEAULIEU: Richesses naturelles, ça va?

M. ALLARD: Il s'agit de deux montants pour la recherche minérale et les services géologiques. Etant donné les difficultés qu'on éprouve actuellement dans le secteur minier, on a voulu, par ces montants, activer les services du ministère en offrant à l'industrie des possibilités du côté de la géochimie et de la géophysique et aider aussi à la modernisation des archives étant donné qu'aujourd'hui on se sert beaucoup de la photographie et des ordinateurs. Au poste 2, recherches minérales, nous avons demandé, en traitements, une somme de \$11,000 pour le temps qui reste à courir à même le présent budget.

M. VAILLANCOURT: Je crois que nous sommes prêts à adopter les crédits du ministère des Richesses naturelles.

M. ALLARD: Adopté.

M. VAILLANCOURT: Au complet.

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): Adopté dans son ensemble.

M. COITEUX: Il y a peut-être une seule question que l'on peut poser au ministre. A l'article 15, paragraphe 3, services contractuels, de quels genres de contrats s'agit-il?

M. ALLARD: Il s'agit de levés aéromagnétiques.

M. COITEUX: C'est donné à quelle compagnie, ça?

M. ALLARD: Je n'ai pas les noms ici. Cela a été fait à la suite de soumissions publiques et il y en a une partie qui est payée par le fédéral. C'est une entente fédérale-provinciale.

M. COITEUX: Est-ce que le ministre pourrait nous dire s'il y a eu plusieurs soumissionnaires?

M. ALLARD: Je n'ai pas ici les chiffres, mais je sais qu'il y a eu au moins trois soumissionnaires.

M. BEAULIEU: Justice ou Tourisme?

M. LOUBIER: Pas tout de suite. On va laisser le climat s'améliorer.

M. BEAULIEU: Justice.

M. TREMBLAY (Montmorency): Est-ce qu'on passe au tourisme?

M. LOUBIER: Encore une fois, vous n'avez rien compris.

M. TREMBLAY (Montmorency): Je comprends bien des choses.

M. BEAULIEU: Le député d'Outremont va défendre le budget.

M. LOUBIER: C'est parce que mes deux principaux souffleurs vont être ici dans dix minutes.

M. MICHAUD: Le ministre n'a pas besoin de souffleur.

M. LOUBIER: Je suis à court de souffle, j'en ai besoin.

M. MICHAUD: Le ministre revient de voyage, j'imagine.

M. LOUBIER: Non, non.

M. BEAULIEU: Article 19-8: \$500. Famille et Bien-Etre social.

M. LAFRANCE: A titre d'information, est-ce que vous pourriez donner des détails au sujet... Il s'agit d'une indemnité qui a été payée à un fonctionnaire. Est-ce qu'on pourrait avoir quelques détails à ce sujet-là? Cette somme aurait été versée à une employée à titre de dommages et intérêts.

M. BEAULIEU: Cette somme sera versée à une employée à titre de dommages et intérêts, tel que l'explique le CT-46410. C'est pour verser à titre de dommages et intérêts à une employée.

M. LAFRANCE: C'est expliqué dans un arrêté en conseil.

M. BEAULIEU: Dans un CT.

M. LAFRANCE: ... du Conseil de la trésorerie, plutôt.

M. BEAULIEU: Attendu que le ministère de la Famille et du Bien-Etre social est tenu de verser une somme de \$19,500 à madame René Létourneau-Sanfaçon à titre de dommages et intérêts. Attendu que madame René Létourneau-Sanfaçon a poursuivi le gouvernement après avoir été assignée à de nouvelles tâches au sein d'un nouveau service. En vertu du règlement de cette cause, M. Jean-Marie Dussault, directeur général des contentieux, a recommandé le versement d'une somme de \$19,500 à madame René Létourneau-Sanfaçon à la condition qu'elle donne sa démission par écrit au gouvernement. C'est à titre de dommages et intérêts.

M. LE PRÉSIDENT: Adopté?

M. BEAULIEU: Adopté. Etes-vous prêt à procéder à l'étude des crédits de la Justice? Justice, d'accord.

M. MICHAUD: Il y a les souffleurs du ministre qui sont arrivés.

M. PAUL: J'avais discuté de la préparation des crédits avec l'honorable député de Saint-Louis qui a été appelé d'urgence. C'est avec plaisir que je répondrai aux questions de mes collègues, spécialement les honorables députés de Notre-Dame-de-Grâce, d'Outremont et de Marguerite-Bourgeoys ainsi qu'à tout autre qui voudrait poser des questions.

M. LAFRANCE: J'espère que ce n'est pas limité aux avocats.

M. PAUL: Pardon?

M. LAFRANCE: J'espère que ce n'est pas limité aux avocats.

M. PAUL: Non, non, j'ai dit à tous les autres également.

UNE VOIX: Est-ce que nous devons sortir?

M. PAUL: Non, non, vous pouvez rester.

M. CHOQUETTE: Est-ce que le ministre pourrait nous dire, enfin en terme généraux, pourquoi on demande ces crédits?

M. PAUL: En général?

M. CHOQUETTE: En général.

M. PAUL: Voulez-vous cela long ou court?

M. CHOQUETTE: Court

M. PAUL: Alors, voici, M. le Président.

M. CHOQUETTE: Parlez-nous avec votre brièveté habituelle.

M. PAUL: Très bien, bien aimable. M. le Président, tout d'abord, il y a le poste un, administration. Au ministère, nous n'avons pas de bibliothécaire, il s'agit de combler quatorze postes. Au ministère, nous n'avons pas de bibliothécaire et ceux qui ont eu l'avantage de visiter cette bibliothèque se sont rendu compte du besoin pressant d'un expert afin que nous puissions obtenir nos références rapidement. Nous avons besoin d'un bibliothécaire avec une certaine spécialité non pas dans le journalisme, mais surtout dans tous les différents problèmes légaux.

Deuxièmement, au bureau du sous-ministre associé, nous sommes de plus en plus sur la voie de l'informatique. Justement cette semaine, M. le Président, des sous-ministres se sont rendus au siège social des Caisses Desjardins pour obtenir certaines informations, parce que de plus en plus l'informatique va s'introduire dans l'administration de la Justice pour nous permettre d'obtenir une compilation rapide et efficace de beaucoup de renseignements. Nécessairement, il nous faut engager un personnel de spécialistes.

Nous avons, pour combler ces besoins, une demande de trois postes. Il y a également le service des méthodes et procédures, qui découle de l'informatique où nous avons des demandes de crédits pour trois postes. A Montréal, il faut que nous engagions un attaché d'administration qui s'occupera de l'approvisionnement et de l'équipement des services, ainsi que de l'occupation et de l'entretien des immeubles. Quand on sait, aujourd'hui, tous les immeubles et tous les locaux que le ministère doit louer pour la bonne marche de la Justice, il faut nécessairement que nous ayons quelqu'un pour l'entretien.

Nous avons également besoin à Montréal de deux agents de bureau principaux: un pour l'approvisionnement et l'autre pour les procédés-méthodes. Il y aura également un agent de bureau attaché au service des approvisionnements, une sténo-secrétaire, etc. En résumé, pour l'administration, nous demandons un montant de \$25,000.

M. CHOQUETTE: Est-ce que le ministre me permettrait une question au sujet des traitements et indemnités? Autrefois, je pense que c'est l'ancien ministre de la Justice, le député de Verdun...

M. PAUL: Le sous-ministre...

M. CHOQUETTE: ... qui avait amorcé une politique en vertu de laquelle un sous-ministre ou un sous-ministre adjoint avait son bureau à Montréal pour s'occuper des affaires de la Justice. Je pense que cette situation n'existe plus depuis un certain temps. Est-ce que le ministre pourrait nous dire quelles sont ses intentions sous ce rapport-là? Est-ce qu'il considère que cette politique mériterait d'être reprise quand il aura, évidemment, le candidat voulu? Est-il à la recherche du candidat qui pourrait, enfin, prendre la direction des affaires du ministère de la Justice à Montréal?

M. PAUL: M. le Président, pour ce qui est du candidat, j'avais pensé au député d'Outremont.

M. CHOQUETTE: Il n'est pas libre.

M. PAUL: Effectivement, autrefois, un sous-ministre — je crois que c'était Me Ducros — a rempli cette fonction de sous-ministre de la Justice à Montréal. Une fois la construction du nouveau palais de Justice complétée, il nous faudra avoir un sous-ministre à Montréal pour coordonner sur place toutes les activités judiciaires.

J'ai discuté de ce problème soulevé par l'honorable député d'Outremont, à l'occasion d'une rencontre que j'ai eue avec les juges en chef des différentes cours. Tous souhaitent la nomination d'un sous-ministre à Montréal, mais tous, également, semblent opiner pour que cette nomination ne se fasse que lorsque nous occuperons le nouveau palais de justice qui est prévu pour le mois de mai 1971.

M. CHOQUETTE: On peut sérieusement, penser que la présence d'un sous-ministre de la Justice à Montréal, lors des événements qui se sont produits récemment — enfin, l'abandon, par les policiers de Montréal, de leurs postes et de leurs fonctions — aurait été très utile. Je pense que le ministre aurait pu, à ce moment-là, être informé plus rapidement, et être en mesure de prendre des décisions plus immédiates pour éviter ce qui s'est malheureusement produit.

M. PAUL: Je ne crois pas que la présence d'un sous-ministre à Montréal aurait changé quelque chose aux événements malheureux qui se sont produits. Demain, je me propose de donner le film de tous les événements et des procédures qui se sont déroulés. Aujourd'hui, nous avons des lignes directes de communication avec Montréal. Il y a même la ligne privée du directeur de la Sûreté. Nous avons été constamment en communication, mais les décisions devaient surtout se prendre ici à Québec. Je crois que, pour la situation difficile que nous avons traversée, la présence d'un sous-ministre à Montréal n'aurait évité aucun des événements malheureux que nous avons tous eu à déplorer.

Je reconnais, cependant, que l'administration de la justice requerrait la nomination d'un sous-ministre. C'est dans cette optique que nous envisageons l'administration future de la justice à Montréal, lorsque les installations en vole de réalisation auront été complétées.

M. MICHAUD: M. le Président, si vous me le permettez une question au ministre de la Justice dans un domaine où je n'interviens que sur la pointe des pieds, il n'y a aucun subside additionnel prévu pour des procureurs permanents du ministère public.

Est-ce que cela veut dire que cette tendance d'avoir recours à des procureurs permanents du ministère public est arrêtée ou si les fonds votés il y a quelques mois suffisent?

M. PAUL: Je crois, M. le Président, que l'honorable député de Gouin a brûlé l'étape parce que nous étions encore à l'étude du poste 1, administration. Mais, pour répondre à cette ques-

tion de l'honorable député, nous voyons justement un montant de \$60,000 qui est demandé pour porter le nombre de procureurs de la Couronne de 27 à 35 à Montréal et pour couvrir également l'augmentation de salaire qui a été accordée, avec rétroactivité, au mois d'avril 1968, aux procureurs permanents de la Couronne qui sont au service du ministère...

M. MICHAUD: Sur l'ensemble des territoires québécois, le ministre peut-il dire combien il y a de procureurs permanents du ministère public, et combien agissent comme surnuméraires ou agissent selon des honoraires qui leurs sont versés?

M. PAUL: A l'article honoraires, nous n'en avons pas ou presque pas. Nous en aurons, je crois, trois ou quatre au plus, à l'occasion des différents procès qui se déroulent dans les cours lors des assises criminelles. Mais nous avons des procureurs soit permanents ou à temps partiel et, de plus en plus, nous essayons d'engager un procureur permanent là où le nombre de causes justifie une telle nomination. Aujourd'hui, avec la nouvelle échelle de salaires qui correspond aux années d'expérience ou d'exercice de la profession, il faut établir un certain équilibre pour ne pas payer des salaires à des procureurs qui ne travailleraient pas suffisamment pour justifier un tel salaire.

M. MICHAUD: Il est logique de dire et de penser que la coutume ancienne de demander des procureurs à temps partiel est en voie de disparaître.

M. PAUL: Voici, il y a certains domaines comme, par exemple, dans certains cas de faillite, où nous sommes obligés d'avoir recours à des spécialistes. Et tout à l'heure, à l'article, par exemple, affaires civiles, je pourrais répondre à cette question de mon honorable ami. La tendance, c'est de s'équiper, au ministère même, de tout le personnel requis, justement pour cet aspect de l'administration civile de la justice où nous tentons de retenir les services d'un procureur, qui pourrait être à plein temps, pour le ministère afin d'analyser les différents problèmes constitutionnels qui peuvent se présenter, plutôt que d'avoir recours à des avocats de l'extérieur. Nous voulons organiser ce service particulier à l'Intérieur même du ministère.

Il en est de même également pour ce qui est de certaines causes civiles. Nous sommes obligés de demander un certain montant qui peut paraître élevé, \$150,000. Mais, cette année,

l'honorable premier ministre qui, à cette époque agissait comme ministre de la Justice, sur la recommandation de ses conseillers, a divisé entre deux services, le service criminel et le service civil, le montant qui, autrefois, n'était inscrit que sous une seule rubrique.

Alors il arrive que les prévisions pour les causes civiles ont été nettement inférieures aux besoins réels. Par exemple, nous avons été dans l'obligation d'engager des avocats et des spécialistes-comptables dans la faillite de Cofomo. Il nous a fallu, également, retenir les services d'avocats dans cette fameuse cause de Rémillard, de Montréal. Il nous a fallu également engager deux avocats spécialistes au ministère des Institutions financières parce que les besoins se faisaient sentir et il nous fallait obtenir des spécialistes en droit coopératif surtout, et nous avons été obligés de confier quelques causes à des avocats en exercice privé. C'est ce qui fait que, les causes civiles ayant été plus nombreuses, nous avons eu des dépenses additionnelles et encore là, nous avons été dans l'obligation de payer aux procureurs à l'emploi du gouvernement, comme conseillers juridiques dans les différents ministères, une rétroactivité de salaire. Alors, c'est ce qui fait que nous avons à ce poste, par exemple, un montant de \$150,000.

Pour ce qui a trait au poste suivant, au poste 8, ça peut paraître un peu élevé, \$135,000.

Nous devons retenir sous cet article qu'il nous faut 52 postes nouveaux. On va me poser la question: Comment se fait-il, 52 postes nouveaux? Il ne faut pas oublier que nous avons constitué, par le bill 50, des tribunaux du travail. Alors il nous faut organiser un greffe à Montréal et un greffe à Québec. Seulement pour la bonne marche et l'organisation de ces greffes, il nous faut 42 postes à partir du greffier jusqu'au commis.

Il y a également l'ouverture du nouveau palais de justice de Saint-Jérôme où les causes civiles et criminelles deviennent de plus en plus nombreuses, où les rôles sont encombrés, il nous

faut nécessairement engager un personnel additionnel de commis, de greffiers adjoints, de sténographes pour pouvoir autant que possible dégager ce greffe qui est réellement encombré de dossiers. Ce n'est pas, à mon point de vue, de la bonne administration de la justice le fait qu'un individu comparaitrait demain matin et choisirait une enquête préliminaire alors que son enquête serait reportée vers le 15 mars ou fin mars 1970.

Alors il nous faut nécessairement faire quelque chose pour faciliter l'administration de la justice à Saint-Jérôme. Nous prenons un montant assez important sur la somme totale de

\$135,000 pour faciliter l'administration de la justice.

Il y a également un montant de \$200,000 qui est prévu pour compléter le travail de la commission Prévost. Voici ce qui se produit. Normalement, le mandat de la commission devait se terminer le 30 septembre. Or, il est arrivé que M. Laurent Laplante a été chargé de l'Office d'information et de publicité et que M. Jean Sirois est devenu attaché au bureau de l'honorable premier ministre. A ce moment-là, ils ont cessé tout travail avec la commission Prévost, ce qui retarde nécessairement...

M. LESAGE: \$200,000 pour remplacer M. Sirois et M. Laplante?

M. PAUL: Non. Je crois que l'honorable chef de l'Opposition a besoin d'entendre toutes les explications, parce qu'à ce moment-là ce serait le cas de dire que nous avons des personnes ultracompétentes...

M. LESAGE: ... que vous laissez aller.

M. PAUL: Pardon?

M. LESAGE: Très bien. Je les connais bien tous les deux.

M. PAUL: Et voici ce qui est arrivé. Avec l'augmentation des salaires dans l'imprimerie par suite de la convention collective de travail, le comité paritaire, la hausse du papier et plus de volumes à publier et déjà publiés de la commission Prévost, nous avons actuellement à faire face au paiement d'un compte de \$75,000 chez l'imprimeur. Il y a également d'autres volumes qui seront publiés. Et l'honorable juge Prévost m'assure que cette période additionnelle de trois mois qui lui a été accordée pour terminer le travail sera nettement suffisante. Nous devons peut-être malheureusement souffrir quelques retards dans la publication de volumes par suite de travail assez lourd auquel doivent faire face les éditeurs qui voient à la publication de ces volumes.

Il ne faut pas oublier que le président de la commission Prévost, l'honorable juge Prévost, est payé à même le budget de la commission, il faut aussi se rappeler que cette commission...

M. CHOQUETTE: Le ministre permettrait-il une question?

M. PAUL: Oui.

M. CHOQUETTE: Le juge Prévost ne reçoit-il pas un salaire comme juge?

M. PAUL: Non. Son salaire est entièrement payé à même les fonds de la commission. Et il faut rendre hommage également à la commission qui a accompli...

M. LESAGE: Comment pouvez-vous expliquer, au point de vue légal, le fait que le juge Prévost ne soit pas payé comme juge?

M. PAUL: Disons que l'arrêté en conseil a été fait dans ce sens-là, il ne faut pas oublier que, lorsque l'honorable juge Prévost a été nommé président de la commission, il n'était pas juge.

M. LESAGE: Je le sais.

M. PAUL: Il a été nommé par la suite. Et à ce moment-là, il est resté attaché pour sa rémunération à la commission elle-même.

M. LESAGE: N'est-ce pas la loi qui détermine le salaire des juges?

M. PAUL: Oui. Il n'a pas plus cher. Avant qu'il ne soit juge, il était payé per diem et après avoir été assermenté juge, il a été payé sur la même base que le salaire des autres juges, mais à même les fonds de la commission Prévost. Parce que durant les deux premiers mois de son travail le juge Prévost n'était pas juge, il était payé per diem.

M. LESAGE: Oui.

M. PAUL: Lorsqu'il a été assermenté Juge, son salaire a été le même que celui des autres juges, soit \$23,000.

M. LESAGE: Oui. Ce que Je demande c'est, premièrement, comment cela peut se faire au point de vue légal, et, deuxièmement, comment cela peut affecter ou ne pas affecter les droits du juge en vertu de la Loi des pensions des juges, etc., s'il ne reçoit pas un salaire comme juge.

M. PAUL: Il en reçoit un comme président de la commission.

M. LESAGE: Oui, mais est-ce...

M. PAUL: On lui a donné également le titre de juge en chef adjoint.

M. LESAGE: ... qu'il y a une disposition de nos lois — je le demande au ministre de la Justice, c'est bien à lui qu'il faut que je le deman-

de comme je le demanderais à un conseiller juridique — qui permet Justement de payer, à même les fonds prévus pour la commission Prévost, le salaire du juge Prévost et de lui assurer en même temps les bénéfices qui sont attachés à la fonction et au salaire de juge? Je demande: C'est en vertu de quoi?

M. PAUL: C'est un point très intéressant. Je dois, bien candidement, avouer à l'honorable chef de l'Opposition que cet aspect ne m'a pas été signalé et que moi-même je ne l'ai pas examiné. Je pourrai...

M. LESAGE: En entendant le ministre de la Justice, je me demande comment cela peut se faire. D'un autre côté, est-ce que cela ne se fait pas aussi à la Commission des accidents du travail?

M. PAUL: Oui.

M. LESAGE: Ou bien ne serait-ce pas un supplément qui est payé au juge seulement et non pas son salaire comme juge?

M. PAUL: Le salaire du président de la Commission des accidents du travail est fixé par arrêté en conseil, nonobstant le texte de la loi des tribunaux judiciaires.

M. LESAGE: Oui, je sais. Mais n'est-il pas payé comme juge et puis payé...

M. P A U L : Il est payé comme président de la commission et il a la qualité de juge.

M. LESAGE: Oui, je sais.

M. P A U L : Il a la qualité de juge. Mais il y a un point intéressant qu'il faudra sans doute regarder pour la protection même de l'honorable juge Prévost.

M. LESAGE: Oui.

M. PAUL: Au point de vue de deniers, il ne reçoit pas plus que s'il occupait des fonctions à la cour du Bien-Etre social.

M. LESAGE: Ce n'était pas cela qui me préoccupait, c'était la disposition légale...

M. PAUL: C'est cela.

M. LESAGE: ... qui permettait de protéger ses droits comme juge...

M. PAUL: C'est cela.

M. LESAGE: ... alors qu'il est payé non pas à même les fonds statutaires...

M. PAUL: Statutaires.

M. LESAGE: ... prévus pour le paiement des juges, mais par des fonds qui sont votés annuellement par la Législature, comme président de la commission Prévost.

M. PAUL: Je dois avouer que cet aspect ne m'a jamais été signalé et que moi-même je n'ai jamais eu la curiosité de vérifier ce point précis. Je puis assurer l'honorable chef de l'Opposition que je vais demander certaines informations que Je pourrai lui transmettre verbalement dans le cours de la semaine prochaine.

M. LESAGE: Très bien.

M. BLANK: La question que je me pose est celle-ci: S'il arrive quelque chose à un de ces Juges, qu'aura sa femme? Aura-t-elle la même pension qu'une femme de juge?

M. LESAGE: C'était cela ma question.

M. PAUL: C'est une particularisation de la question de l'honorable chef de l'Opposition. C'est tout ce problème que je vais demander d'examiner.

M. BLANK: Toujours les veuves!

M. CHOQUETTE: Combien la commission a-t-elle coûté jusqu'à présent?

M. PAUL: Disons que, quand tout le travail sera fini, elle aura coûté près d'un million de dollars.

M. CHOQUETTE: Le ministre pourrait-il me dire combien de ses recommandations ont été mises...

M. LESAGE: Ils n'ont pas été adoptés.

M. PAUL: Oui, à la commission Prévost.

M. LESAGE: Non, mais les autres articles n'ont pas été adoptés.

M. PAUL: Non, non. C'est au fur et à mesure.

M. LESAGE: J'ai entendu le ministre faire un long récitation.

M. PAUL: Voici, c'est une aimable invitation qui m'a été faite avant que vous n'entrasiez en Chambre.

M. LESAGE: Vous allez être obligé de recommencer un autre discours tantôt.

M. CHOQUETTE: Le ministre pourrait-il nous dire combien des recommandations de la commission ont été mises en vigueur jusqu'à présent?

M. PAUL: Disons pas beaucoup.

M. CHOQUETTE: Est-ce qu'on pourrait dire pas du tout?

M. PAUL: Non, non. Ne me prêtez pas une déclaration que vous désireriez me voir faire.

M. CHOQUETTE: Oui, le ministre devrait nous indiquer quelles recommandations ont été mises en vigueur jusqu'ici.

M. PAUL: Par exemple, dans le domaine des maisons de détention, nous avons déjà commencé à appliquer certaines recommandations de la commission Prévost. De plus en plus nous procédons par sommation plutôt que par mandat. Il y a d'autres dispositions administratives comme celle-là qui ont déjà été mises en application. Je disais hier que nous avons convoqué une réunion d'étude pour le début de décembre afin d'examiner quelles pourraient être les recommandations qu'on pourrait mettre en application immédiatement. Il y a des recommandations qui, à mon point de vue, ne peuvent être mises en application immédiatement ou à moins que l'on prévoie leur entrée en vigueur avant une période donnée.

Je crois que ce sera plutôt avec la nouvelle session que nous serons en mesure de présenter des législations qui pourraient découler de l'étude très poussée que nous allons faire de tous ces volumes publiés par la commission Prévost, et ce au début du mois de décembre.

M. CHOQUETTE: Le député de Gouin permet que Je pose..? C'est le grand risque, dans ce genre de commission que l'on institue — à juste titre, dans certains cas — de faire encourir des frais considérables au contribuable. On peut produire des rapports et des mémoires très étoffés, très étudiés, bourrés de recommandations et, après que cela a fait son effet dans le public, le rapport prend le chemin des tablettes et on n'entend plus parler du travail

qui a été fait, parce qu'on n'a pas traduit dans les actes, au fond, la pensée qui s'est dégagée de ça. Je pense que le ministre devrait être spécialement attentif et devrait être préoccupé d'une façon extrêmement vive par cette possibilité dans le cas de cette commission. La commission a été créée dans le temps à grand renfort de publicité, comme on le sait. Elle en a reçu beaucoup de publicité, elle a fait un travail considérable — c'est incontestable — mais il ne faudrait pas que tout ça ait été de la poudre aux yeux pour les électeurs, pour les contribuables et qu'en définitive l'administration de la Justice, après la commission Prévost, ne soit pas, plus avancée qu'elle l'était avant la commission Prévost. D'après l'expérience que nous vivons dans ce Parlement, du moins depuis que j'y suis, depuis trois ans, il y a de nombreuses commissions gouvernementales qui ont produit des rapports et nous n'entendons jamais parler de la mise en application ou de la mise en vigueur de leurs recommandations. Entre autres, je pourrais citer le cas de la commission LaHaye qui a produit un rapport énorme de sept ou huit volumes sur les questions municipales et urbaines. Je doute beaucoup que les recommandations de cette commission aient été traduites soit dans la législation, soit dans des réformes administratives concrètes.

Alors, je voudrais mettre le ministre en garde contre le sort qui peut être réservé au rapport de la commission Prévost.

M. PAUL: Je crois que l'honorable député a oublié le rapport de la commission Rameau qui a donné naissance à une loi que nous étudierons demain matin, il y a également une autre commission, qui n'a peut-être pas produit beaucoup de rapports, c'est la commission Castonguay. Elle agit depuis de nombreuses années. Mais il ne faut pas oublier une chose, c'est qu'il reste encore, je crois, cinq ou six volumes de la commission Prévost pour que le tout soit complet. A ce moment-là, vous conviendrez qu'il est assez difficile de s'arrêter à une étude complète, alors que les volumes ne sont pas encore publiés, même si le ministre en a une copie miméographiée. L'honorable député peut être assuré que nous avons l'intention d'aller de l'avant. Nous appliquons des parties de deux volumes déjà publiés et qui concernent la sécurité Judiciaire.

Il y a également beaucoup de réformes qui ont été apportées à la suite de la publication d'un volume annexe, les évasions d'avril et mai 1968. Coïncidence curieuse, aujourd'hui même nous avons eu une évocation. Mais disons que le moyen de transport, la surveillance, c'est en confor-

mité aux recommandations de la commission Prévost.

Vous me direz que ça ne s'avère pas efficace, mais lorsque nous serons en possession de tous les renseignements nous verrons que, même si nous avions eu double protection, les évènements se seraient quand même produites.

M. MICHAUD: Si le ministre le permet...

M. LESAGE: Est-ce que les quatre évadés sont encore au large?

M. PAUL: Oui, ils sont encore au large. Ils semblent être repérés, mais pas d'une façon certaine. On est en bonne voie de les retrouver et je souhaite que l'on puisse le faire d'ici quelques heures. Ils sont non loin de Montréal.

M. MICHAUD: Si le ministre permet à un exclu de la sacro-sainte confrérie à laquelle il appartient de bien vouloir humblement poser une question...

M. LESAGE: Un non-inclus. Ce n'est pas un exclu.

M. MICHAUD: Un non-inclus. Est-ce que l'honorable garde des sceaux pourrait me dire...?

M. PAUL: L'honorable garde des sceaux?

M. MICHAUD: Oui, l'honorable garde des sceaux, le ministre de la Justice.

M. PAUL: Oui. Là, j'éleve une objection parce que nous n'avons pas de crédits du Secrétariat de la province.

M. MICHAUD: S-C-E-A-U-X, le garde des sceaux.

M. PAUL: Je regrette, nous n'en avons pas ici. Nous en aurons peut-être avant longtemps.

M. MICHAUD: Est-ce que le ministre de la Justice, donc, pourrait me dire — j'ai lu rapidement, mais quand même avec assez d'attention les rapports de la commission Prévost qui ont été publiés à ce jour — comment il se fait que l'on n'ait vu dans aucun de ces rapports une recommandation, qui me semblerait à moi, un béotien et un profane, assez fondamentale, au sujet de la division des pouvoirs ministériels entre, d'une part, un véritable ministère de la Justice et, d'autre part, un ministère de l'Intérieur? Comment se fait-il que les pouvoirs de la justice et les pouvoirs de la police soient résumés en un

seul ministère? Est-ce qu'il n'y a pas là un conflit net d'intérêts, la police poursuivant et exerçant les fonctions du ministère public et le ministre de la Justice, qui, lui, doit transcender les parties en cause, c'est-à-dire, à la fois, la couronne et la défense, étant partie prenante dans le mécanisme d'Instruction des causes?

Est-ce qu'il pourrait me répondre à ça? Jamais on n'est allé au fond du problème. N'y aurait-il pas lieu, dans nos démocraties modernes, de créer un ministère de la Justice qui serait au-dessus d'un ministère de la Police, d'un ministère de l'Intérieur, comme cela existe, d'ailleurs, en France? Il y a le ministre de l'Intérieur chargé des forces policières pour maintenir l'ordre et la paix publique et, d'un autre côté, un garde des sceaux, qui, lui, est le ministre de la Justice et qui peut nécessairement élever le débat parfois et qui même reçoit les doléances du bâtonnier de Paris qui a des contacts avec les juges, les juges étant, bien sûr, sous la juridiction du ministre de la Justice.

Il m'apparaît inconcevable que le ministre de la Justice soit le procureur du ministère public qui instruit les causes au nom de la police et, en même temps, qu'il nomme les juges. Comment se fait-il qu'on ne puisse pas en arriver à l'application d'une recommandation comme celle-là? Est-ce que c'est un vieux fondement du droit britannique? Est-ce que c'est un reliquat qui fait que, pour moi, en tout cas, ça me semble assez contradictoire et de nature à générer des conflits permanents d'intérêts?

M. PAUL: En effet, l'argumentation de l'honorable député est tout à fait contradictoire, parce que ce n'est pas le ministre de la Justice qui nomme les juges; c'est le lieutenant-gouverneur en conseil.

M. MICHAUD: Ecoutez, là! Sur la recommandation de qui?

M. PAUL: Deuxièmement, le ministre de la justice ne donne...

M. MICHAUD: C'est le cabinet qui nomme.

M. PAUL: ... aucune directive ou instruction aux juges, absolument pas.

M. MICHAUD: Mais, il a l'autorité sur les procureurs.

M. PAUL: Sur les procureurs de la couronne, oui.

M. MICHAUD: Bon.

M. PAUL: Alors, disons que le ministre de la Justice fait grande confiance à ceux-là qu'il choisit comme procureurs permanents ou à temps partiel de la couronne et qui, à la lumière de rapports reçus, portent la plainte qu'ils croient appropriée et qu'ils croient en mesure de soutenir devant le tribunal. A ce moment-là, c'est le procureur de la couronne qui décide de la plainte à porter sur la recommandation qui est faite par l'officier de police chargé de l'enquête. Le procureur général n'intervient que dans les cas où la situation est quelque peu complexe, alors qu'à la lumière des conseils de ses collaborateurs immédiats il doit aller dans une direction ou l'autre. L'honorable député n'est probablement pas au courant que la commission Prévost semble vouloir publier un volume pour faire une distinction entre la police et l'administration de la Justice en général.

M. MICHAUD: Il n'est pas publié encore?

M. P A U L : Il n'est pas publié encore. C'est pourquoi, M. le Président, j'en profite pour dire, ici, que la commission recevra un travail de recherche qu'elle a demandé pour publier un volume sur la police, comme elle publiera un volume sur la Justice criminelle.

Alors, quelles sont les conclusions ou les recommandations définitives? Que fera la commission Prévost sur ce rapport-là? Ce seront deux volumes qui ne me sont pas encore parvenus pour étude sommaire et j'espère que cette publication massive sera complétée avant la fin de la présente année.

M. MICHAUD: Mais il ne répugnerait pas à l'esprit du ministre de la Justice qu'une recommandation, en tous cas, se fasse en ce sens. Je lui pose carrément la question: Est-ce qu'il croit compatible avec les très hautes fonctions d'un ministre de la Justice que celui-ci soit en même temps le chef de police numéro un au Québec?

M. PAUL: Disons que j'avais quelques responsabilités en matière policière. J'étais tout à fait heureux de m'en dégager hier soir, parce que je n'ai pas d'autorité en matière policière.

M. MICHAUD: Est-ce qu'en pratique, le solliciteur général, lui, dirige les forces de police au Québec et que le ministère de la Justice...

M. PAUL: Non, non...

M. MICHAUD: ... s'occupe plutôt des fonctions strictement judiciaires?

M. PAUL: ... le ministre de la Justice ne dirige pas les forces policières, il y a un directeur de la Sûreté du Québec, il y a des directeurs adjoints qui voient à l'administration des forces policières. Lorsqu'il s'agit de discuter de certaines réformes au sein de la Sûreté du Québec, il va de soi que le directeur et ses conseillers rencontrent le ministre pour analyser le problème pour tâcher de trouver une solution à une situation donnée.

M. MICHAUD: Enfin, je pense qu'il n'est pas dans l'intérêt de la Justice avec un grand J, que le ministre titulaire de cette haute fonction extrêmement prestigieuse se commette dans des actions strictement policières, parce qu'il est quand même le ministre responsable, devant la Chambre, des évasions. On voit le ministre de la Justice répondre constamment à cela parce qu'il y a deux ou trois individus qui s'échappent. Cela relève plutôt de la juridiction d'un ministre de l'Intérieur, ou appelez cela, avec votre anglicisme coutumier, solliciteur général.

M. PAUL: Je crois, M. le Président, que sans s'en rendre compte, l'honorable député vient de me blesser quand il a déclaré que j'étais responsable des évasions.

M. MICHAUD: Je n'ai pas dit ça.

M. PAUL: J'étais plutôt à la merci de la Chambre pour transmettre des informations relatives aux évasions. Je ne vols pas que le ministre de la Justice puisse être responsable des évasions, pas plus qu'il n'est responsable des accidents qui peuvent se produire sur nos routes, des vols qui peuvent se commettre dans nos banques.

M. MICHAUD: J'aurais dû dire comptable devant l'Assemblée nationale.

M. PAUL: Ah, là, j'aurais reconnu l'honorable député avec son vocabulaire de choix, tantôt Littré, ou tantôt un autre auteur.

M. MICHAUD: J'ai voulu procéder par un brillant raccourci, mais je vous promets que je ne récidiverai pas.

M. TREMBLAY (Chicoutimi): Tantôt Astérix.

M. LE PRÉSIDENT (M. Sauvageau): Un, adopté? Non?

M. LESAGE: Ce n'est pas l'article 1, le ministre est en train...

M. PAUL: C'est l'honorable député d'Outremont qui m'avait demandé des renseignements généraux, alors Je suis allé article par article pour tâcher...

M. LESAGE: C'est sur l'ensemble que j'ai quelques remarques à faire. En dépit des explications d'ordre général que le ministre a données tout à l'heure au sujet des dépenses imprévues qui étalent survenues à la suite de la division administrative du ministère, section civile, section criminelle, je suis bien obligé...

M. PAUL: Je m'excuse d'avoir oublié un détail assez important, c'est la contestation qu'a dû faire et qu'a cru bon de faire le gouvernement devant la commission des transports à Ottawa au sujet de la requête de la Bell Téléphone. Alors, à ce moment-là, nous avons...

M. LESAGE: J'avais l'intention de demander des détails quand nous arriverions à cet article.

M. PAUL: Oui, en tout cas, j'avais oublié de mentionner dans les frais et les déboursés, les dépenses imprévues, justement celle-là que nous avons encourue pour défendre les intérêts du Québec devant la Commission des transports à Ottawa.

M. LESAGE: J'avais dit que je comprenais qu'à la suite de cette nouvelle politique instaurée au ministère de la Justice, en vertu de laquelle il y a division administrative entre une section civile et une section criminelle on labourait dans du terrain neuf et qu'il a pu y avoir certaines sous-estimations et certaines surestimations à des articles ou des sous-articles du budget.

Je ne tiendrai pas compte au ministre des crédits supplémentaires demandés dans des cas comme celui qu'il vient de mentionner, par exemple, la contestation des demandes du Bell Téléphone devant la Commission de transport. Je comprends qu'il s'agit de dépenses imprévues et qu'il faut y pourvoir; même chose pour la commission Prévost, même chose pour d'autres postes qu'il faut créer. Il est clair que, pour ce qui est de l'organisation des deux greffes pour le tribunal du travail, un à Québec et un à Montréal, il était nécessaire de prévoir, au budget supplémentaire, les crédits nécessaires. De la même façon, il fallait rembourser les emprunts faits au fonds de secours du minis-

tere des Finances. Je comprends que je pourrais me servir de termes qui seraient plus justes, mais ce sont les expressions qui sont employées dans le langage courant des gens de la Trésorerie.

Il n'en reste pas moins, en dépit de tout ce que le ministre a dit et de ce que je viens de dire, que je n'ai jamais vu un budget aussi mal préparé que le budget du ministère de la Justice, cette année. Il ne s'est pas passé une semaine, pas une semaine, sans que les officiers du Conseil de la trésorerie ne reçoivent du ministère de la Justice, pensum sur pensum de virements de crédits. Je n'ai jamais vu un budget aussi mal préparé.

DES VOIX: Ah! Ah!

M. LESAGE: M. le Président, pourrais-je vous demander de dire à ces jeunes voyous de garder...

DES VOIX: Le silence.

M. LESAGE: ... leurs expressions pour eux?

M. GRENIER: A l'ordre! A l'ordret Voyous, là...

M. LESAGE: Oui, ce sont trois voyous!

M. PAUL: M. le Président, je crois que l'honorable chef de l'Opposition a peut-être raison.

M. LESAGE: J'en ai plein le dos!

M. PAUL: ... de protester au sujet des interventions de certains collègues de ce côté-ci, mais je crois que le terme « voyou » est peut-être un peu dur.

M. GRENIER: C'est fort!

M. P A U L : Il ne faut pas oublier que nous sommes tous des collègues dans cette Chambre et je me demande si l'honorable chef de l'Opposition n'a pas dépassé sa pensée, au moins, sur le qualificatif employé.

M. LESAGE: M. le Président, l'autre soir, j'ai parlé d'enfants malcommodes. Evidemment, s'ils agissaient comme des collègues doivent se comporter à l'égard de collègues, on n'aurait peut-être pas les excès de langage dont je viens de me rendre coupable. Mais, c'est assez difficile, quand on est constamment interrompu par les membres d'un même groupe, de ne pas, à un moment donné, dépasser sa pensée. Je re-

grette d'avoir utilisé le terme « voyou », mais je leur demande, en retour, après l'expression de ce regret, de bien vouloir se comporter à mon égard comme des collègues. A ce moment-là, ce sera plus facile pour moi de me comporter en collègue vis-à-vis d'eux.

D'ailleurs, Je ne crois pas avoir quoi que ce soit à me reprocher vis-à-vis de ces Jeunes que je traite, au cours de nos relations personnelles, comme des gentilshommes. Je me demande pourquoi cet acharnement à constamment m'interrompre. Je n'ai certainement pas mérité ce traitement...

M. GRENIER: Vous réagissez bien...

M. LESAGE: ... de la part de jeunes gens qui sont censés être bien élevés, appartenir à des familles distinguées et qui sont des élus du peuple ayant l'honneur de siéger en cette Chambre. J'espère qu'ils vont être conscients...

M. GRENIER: Vous avez une belle réaction...

M. LESAGE: ... de l'honneur qui leur a échoué pour un mandat qui peut être très limité s'ils continuent.

M. GRENIER: Il peut se renouveler aussi.

M. LESAGE: Il vaudrait mieux changer d'attitude et de langage. Ce serait plus chanceux.

M. GRENIER: Ah, Je ne sais pas. On verra.

M. LESAGE: Ce serait plus chanceux. Alors, pour reprendre le fil de mon argumentation, je sais que le ministre des Finances et ses conseillers, de même que le ministre de la Justice, comprennent très bien ce que je veux dire quand je parle de virements de crédits.

A toutes les semaines, au Conseil de la trésorerie, le ministère de la Justice a imposé pensum sur pensum, sous forme de virements de crédits, aux fonctionnaires de la Trésorerie et au Conseil de la trésorerie. Il y a eu des emprunts au fonds de secours, je n'en dis mot parce qu'il s'agissait d'imprévus. Mais, si le budget avait été mieux préparé, évidemment, ça ne se serait pas produit, il est normal qu'accidentellement une demande de virements de crédits soit faite. Mais, lorsque, tous les mois, le volume qui est préparé pour les membres de la commission des engagements financiers comporte, à la section ministère de la Justice, presque uniquement des pages et des pages de virements de crédits, ça veut dire qu'il y a eu quelque chose de mal fait.

Cela ne peut pas s'expliquer seulement par ce que nous a dit le ministre à l'effet que c'était une nouvelle division administrative en deux sections, une section criminelle et une section civile, il a fallu qu'il y ait plus que ça, il a fallu qu'il y ait négligence, il a fallu qu'il y ait méconnaissance et imprévision.

Alors, j'espère que lors de la préparation du budget 70/71, qui est présentement en cours, le ministère de la Justice verra, lui-même, à ce que le budget soit beaucoup mieux préparé qu'il ne l'a été l'an dernier. S'il a besoin d'aide, il sait qu'il peut compter sur les fonctionnaires compétents du ministère des Finances pour l'aider dans la préparation de ce budget.

Si, peut-être, au ministère de la Justice, on considérait les hauts fonctionnaires du ministère des Finances et de la Trésorerie comme des amis, au lieu de les considérer comme des gens de qui il faut arracher le plus possible et à tout prix, ça irait mieux.

Alors, je crois qu'il faudrait établir une meilleure collaboration entre les fonctionnaires administratifs du ministère de la Justice et les hauts fonctionnaires du ministère des Finances et de la Trésorerie afin qu'on n'ait pas, encore l'an prochain, à souffrir...

M. CHOQUETTE: Le marasme.

M. LESAGE: ... le marasme dont nous avons été témoins dans la préparation des crédits du ministère de la Justice.

Je sais que le ministre de la Justice va dire: Ce n'est pas moi, je n'étais pas là...

M. PAUL: Vous n'avez pas le droit de présumer de ma réponse.

M. LESAGE: Non, et d'ailleurs ce ne serait pas gentil de répondre ça. Ce n'est pas tant au ministre que je fais des reproches, non plus qu'à celui qui a occupé le poste avant lui; après tout, il était premier ministre, il était bien occupé. Mais moi, il faut bien que je m'adresse au ministre. Si c'est d'autres que Je vise indirectement, conscient de ce qu'est la responsabilité ministérielle et sachant que le ministre l'est, comme son prédécesseur l'est aussi, eh bien je n'avais qu'une chose à faire, c'était d'attirer l'attention du comité sur cet état de choses qui nous a été révélé lors des séances de la commission des engagements financiers.

M. PAUL: M. le Président, quelques mots simplement pour rappeler à cette Chambre cette division administrative du côté criminel et du côté civil, et également cette augmenta-

tion de salaires imprévue. Les fonctionnaires, les conseillers Juridiques, soit avocats ou notaires, devaient recevoir une augmentation qui ne devait être déterminée qu'à la suite d'études — parce qu'ils ne sont pas syndiqués, ils ne sont pas tous syndiqués — avec la Commission de la fonction publique. Je dois dire que c'est le Conseil de la trésorerie qui nous a, à un moment donné, fait des recommandations aux fins d'obtenir des crédits budgétaires par virements de crédits...

M. LESAGE: Pour refaire ce qui était mal fait, quoi.

M. PAUL: Non, pas parce qu'ils étaient mal faits, mais, je crois...

M. LESAGE: ... de prévoir ce qui avait été imprévu.

M. PAUL: ... Je crois que la compétence administrative de M. Larose, sous-ministre, ne peut être aucunement discutée.

M. LESAGE: Je ne le sais pas. Je ne le connais pas.

M. PAUL: C'est un excellent fonctionnaire qui est en devoir depuis 1964. Il est comptable agréé de profession et il est en constante relation avec le Conseil de la trésorerie où il compte des amis qui travaillent et qui oeuvrent dans le même domaine que lui. Si l'honorable chef de l'Opposition a signalé ces virements de fonds ou des emprunts au fonds de secours, il ne faut pas...

M. LESAGE: Un instant. Je n'ai pas fait de reproche quant aux emprunts au fonds de secours, je l'ai bien dit, pas plus que quant aux crédits supplémentaires demandés pour des choses subites et imprévues. Mais ce qui m'a frappé, c'est qu'à tous les sous-articles de tous les articles des crédits du ministère de la Justice, semaine après semaine, il y avait des virements de fonds et — excusez-moi l'expression, ce ne sera pas français — mais des « redéviements » après des virements.

M. P A U L : Il ne faut pas oublier par exemple qu'à Montréal nous avons organisé une troisième cour d'Assises.

M. LESAGE: Oui, mais...

M. PAUL: Ce n'était pas prévu. Lorsque je suis entré au ministère, j'ai rencontré l'honora-

ble juge Challies, l'honorable juge Fabien et nous avons discuté de la possibilité de dégager les tribunaux. A ce moment-là, tous conviendront qu'il s'agit de dépenses imprévues et qui commandent des déboursés assez importants. La seule façon, c'était justement d'agir par le moyen de virements de fonds ou d'appels au fonds de secours, il faut tenir compte que nous avons mis sur pied de nouveaux services. A ce moment-là nous pigions à même les postes du ministère où il pouvait y avoir un surplus. Nous procédions, sur la recommandation du Conseil de la trésorerie, à des virements de fonds.

DES VOIX: Adopté.

M. LESAGE: Evidemment, pour ce qui est de l'article 1, je n'étais pas ici, mais mes collègues me disent que le ministre a donné les explications. J'étais ici lors des explications de l'article 2.

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): Article 2, adopté.

M. LESAGE: L'article 3, également

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): Article 3, adopté.

M. LESAGE: Des remboursements au fonds de secours.

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): Article 8.

M. LESAGE: Un instant. Si le ministre veut bien remarquer, il verra qu'il y a deux remboursements au fonds de secours.

M. PAUL: Oui, oui.

M. LESAGE: A l'article 3. Le tribunal du travail, à quel moment va-t-il entrer en fonction?

M. PAUL: Disons qu'à ce moment-ci on est à organiser le fonctionnement de ces deux greffes à Montréal et à Québec. Nous avons deux juges, l'honorable juge Geoffroy et l'honorable juge Quimper, qui ont commencé leur travail, il y a eu, à un moment donné, un certain décalage quant à la compétence qui pouvait être mise en doute, ou la constitutionnalité, pas la constitutionnalité, comme la compétence du nouveau tribunal du travail à l'égard de l'ancien organisme pour régler les différends ouvriers.

Je crois que la législation qui devait faire l'objet d'une étude ce matin à la commission prévoit justement cette période transitoire.

M. LESAGE: Hier.

M. PAUL: Hier? Excusez-moi.

M. LESAGE: Nous avons passé à travers le bill hier.

M. PAUL: C'est cela. A ce moment-là, l'honorable chef de l'Opposition a dû se rendre compte qu'il y a eu, à un moment donné, certains trous.

M. LESAGE: Il y avait des trous dans le bill 50, oui.

M. PAUL: Disons que c'était des trous du 12 juin, du 13 juin.

M. LESAGE: Du 13 juin.

M. PAUL: C'est cela, du 13 juin.

M. LESAGE: C'est cela, dans le bill 50.

M. PAUL: Le jour de la fête de Saint-Antoine, alors ce n'est pas surprenant que nous ayons été quelque peu perdus ce jour-là.

M. LESAGE: Saint-Antoine. C'est sans doute parce que le ministre réside à Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup...

M. PAUL: Ah, j'ai beaucoup de respect pour ce patron.

M. LESAGE: ... qu'il sait que c'est le 13 juin la fête de Saint-Antoine.

M. PAUL: C'est cela. Je crois que ce tribunal devra également comprendre un personnel plus nombreux de juges.

M. LESAGE: Oui.

M. PAUL: C'est pourquoi, dans le projet de loi...

M. LESAGE: Je ne veux pas demander cela au ministre du Travail, alors je vais le demander au ministre de la Justice: Est-ce l'intention du ministre d'aller chercher chez les juges déjà nommés, les juges de la cour Provinciale...

M. PAUL: Oui, ceux...

M. LESAGE: ... comme le permet la loi, des juges pour le tribunal du travail?

M. PAUL: ... qui sembleraient plus compétents ou avoir une expérience plus grande dans le domaine des relations de travail.

M. LESAGE: Oui. C'est cela.

M. PAUL: Je crois que ce serait une excellente école pour eux. Ils oeuvreraient dans un domaine qu'ils connaissent. Ce serait également à l'entière satisfaction des employeurs et des ouvriers qui devraient se présenter ou qui devront se présenter.

M. LESAGE: Cela leur permettra de travailler et d'éviter les mauvaises pensées.

M. PAUL: Pardon?

M. LESAGE: Cela permettra à certains juges de travailler et d'éviter les mauvaises pensées.

M. PAUL: Cela va peut-être permettre à certains juges de faire un travail...

M. LESAGE: De les rendre plus actifs.

M. PAUL: ... qu'ils aimeront mieux faire que celui qu'ils font aujourd'hui.

M. LESAGE: Personne ne dit ce qu'il a envie de dire.

M. PAUL: C'est cela.

M. LESAGE: Il y a une chose sur laquelle j'aimerais avoir des détails. Faut-il bien payer \$70,000 d'honoraires à des avocats pour faire des représentations devant la Commission des transports à Ottawa?

M. PAUL: Non, je crois...

M. LESAGE: ... au sujet de l'augmentation des tarifs téléphoniques?

M. PAUL: Dans ce montant de \$70,000, nous avons un ministre des Affaires municipales qui est progressiste et qui a cru bon de nous demander, à nous de la Justice, d'assumer la refonte du code municipal. Cela entre également dans ce montant de \$70,000.

M. LESAGE: Un instant, s'il vous plaît. Pour faire tondre le ministre des Affaires municipales, cela coûterait combien?

M. CHOQUETTE: C'est une grosse affaire.

M. LESAGE: Cela coûterait combien?

M. PAUL: Ce fut une commande de trois...

UNE VOIX: Cela coûte moins cher chez Vic Tanny's.

M. P A U L : Il y a également, dans cet article...

M. LESAGE: Combien avez-vous dit pour la refonte? Excusez-moi.

M. PAUL: C'est \$25,000.

M. LESAGE: Je m'amusais à faire maigrir le ministre et cela coûte \$25,000.

M. PAUL: Je crois que l'honorable ministre était Justifié de nous faire cette demande, mais cela entre dans ce montant également.

M. LESAGE: C'est \$25,000 alors il reste \$45,000.

M. P A U L : Il reste \$45,000 qui couvrent le mandat accordé à la demande du cabinet des ministres et du premier ministre. Maintenant, il y a également le travail...

M. LESAGE: Cela couvre quoi?

M. PAUL: Le mandat qui a été confié à la demande du premier ministre et des ministres à l'honorable Paul Martineau.

Je dis l'honorable parce qu'il est C.P. Il a représenté la province devant la Commission des transports et a été lui-même dans l'obligation par la suite d'avoir recours à des experts comptables, à des ingénieurs et à d'autres spécialistes pour contester la demande de la Bell Telephone qui, en résumé, n'a obtenu qu'environ 27% ou 29% de la demande totale qu'elle avait présentée à la Commission des transports.

M. LESAGE: Oui, Je sais.

M. PAUL: Dans ce montant, il y a ses frais d'expertise, d'honoraires professionnels et autres...

M. LESAGE: Oui, oui. Je ne voulais pas que nos collègues non avocats s'imaginent que tout allait à Me Martineau. Je tenais à ce que le ministre de la Justice dise que dans le montant d'honoraires, il y avait des honoraires pour des experts, des ingénieurs, des gens de la construction.

M. PAUL: Oui, et il faudrait, M. le Président, que la majorité de nos collègues...

M. LESAGE: Ce qui va surtout intéresser, c'est que sur les \$70,000, il y a \$25,000 qui vont à un médecin.

M. LUSSIER: Les médecins sont obligés de vivre autant que les avocats.

M. PAUL: Adopté.

M. LESAGE: Adopté. Alors les finances, le ministre des Finances.

M. LOUBIER: Le tourisme.

M. LESAGE: Ah non! Le tourisme, ça va être long, il ne reste que cinq minutes. Nous pourrions, dans cinq minutes, nous entendre pour adopter les crédits du ministère des Finances ou...

M. LOUBIER: Ah, ça va être bien plus long les finances. Les finances, c'est plus important que le tourisme.

M. LESAGE: ... les Institutions financières. Nous pourrions passer ça avant dix heures. Pour le tourisme, il n'y a pas d'espoir. Nous pourrions peut-être en profiter pour ajourner le comité, pour que le comité rapporte progrès à moins cinq, ce qui permettrait au ministre du Tourisme et au ministre des Finances, alors que nous serons en Chambre et que nous sommes prêts à coopérer, à faire une certaine opération qu'ils ont besoin de faire avant demain.

M. LOUBIER: Là, je suis obligé de m'asseoir.

M. LESAGE: Alors, ça va prendre deux minutes, celui que vous voudrez, soit les Finances, soit les Institutions financières.

M. LOUBIER: C'est la première fois que le chef de l'Opposition n'a pas besoin de parler pour me faire asseoir.

M. BEAULIEU: Finances, d'abord.

M. LESAGE: Le premier article, ce sont les frais de service bancaire, addition de \$300,000. Il y avait déjà combien de prévu? Je n'ai pas ça...

M. BEAULIEU: Il y en a une partie, à cause du...

M. LESAGE: \$500,000?

M. BEAULIEU: C'est \$50,000 environ pour l'augmentation des frais bancaires et \$150,000, c'est pour couvrir une période complète de douze mois. Selon la dernière période qui avait été prévue c'est environ dix ou onze mois, je crois, et il y a eu une augmentation. On avait prévu \$500,000.

M. LESAGE: Un instant. C'est 1-8. Il y avait \$500,000 de prévus. L'année dernière, c'était combien? \$500,000? Cela a coûté \$500,000, je pense, l'an dernier.

M. BEAULIEU: On n'a pas les chiffres ici, ç'a été réglé par budget supplémentaire aussi.

M. LESAGE: Oui, je sais que c'était dans un budget supplémentaire, mais mon souvenir, c'est que c'était \$500,000.

Malgré qu'il n'y ait rien d'indiqué dans la colonne 68/69 dans le livre des estimations de cette année. Est-ce que c'est la première fois que ça apparaît? Cela fait déjà plusieurs mois que nous avons étudié le budget principal.

M. BEAULIEU: Je n'ai pas compris la question.

M. LESAGE: Je dis que ça fait tellement de mois que nous avons étudié le budget principal du ministère des Finances que je me demande si, l'an dernier, il y avait eu une charge ou si c'est cette année que ça apparaît pour la première fois. Je sais que cela a été une politique nouvelle des banques. Est-ce que cela a été cette année seulement ou si c'est venu l'an dernier dans un budget supplémentaire? J'avoue que je ne m'en souviens pas.

M. BEAULIEU: Il y a eu un budget supplémentaire l'an dernier.

M. LESAGE: Le ministre ne se souvient plus de combien? C'était \$300,000 ou \$500,000 je ne suis pas certain. Vous le direz demain. Mais j'aimerais savoir quelle est l'augmentation imposée par les banques qui oblige à prévoir ces \$300,000 additionnels. Il y a déjà \$500,000 de

prévus au budget principal. L'explication qui m'a été remise par le ministre, préparée par M. Langlois, est la suivante: « Ce crédit additionnel est basé sur le rythme de la dépense qui est due en partie à la hausse des frais bancaires fixés par les banques pour l'échange des chèques ». Alors, quelle a été cette hausse en autant que le gouvernement est concerné?

M. BEAULIEU: Un cent le chèque environ.

M. LESAGE: Un cent le chèque. Est-ce que la même augmentation qui a été imposée aux particuliers? Est-ce que cela a été négocié avec les banques? Il est dix heures moins cinq, si on veut laisser le ministre du Tourisme faire son opération... Nous sommes peut-être aussi bien de suspendre la séance, et vous nous donnerez les réponses demain.

M. BEAULIEU: Certainement.

M. LE PRESIDENT (M. Fréchette): J'ai l'honneur de faire rapport que le comité a adopté des résolutions et demande la permission de siéger à nouveau.

M. LEBEL (président): L'honorable ministre des Finances propose que les résolutions soient maintenant lues et agréées. Cette motion sera-t-elle adoptée?

Adopté.

M. PAUL: M. le Président, demain nous pourrions terminer l'étude des crédits.

M. LESAGE: Je pense que le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche aurait peut-être besoin des conseils du ministre de la Justice.

M. LOUBIER: Ah, il est préparé! Attendez, vous allez voir. Ne préjugez pas de mes propos. Vous allez voir que je suis un bon élève.

M. le Président, en vertu de l'article 382 des règlements, on ne peut proposer, en étudiant le budget, de l'augmenter ou de changer la destination des sommes d'un article à un autre article.

Or, je tiens à signaler à l'attention de mes collègues de l'Opposition que, dans la préparation du budget, j'étais malheureusement absent. On a additionné...

M. TREMBLAY (Montmorency): Encore absent?

M. LOUBIER: ... deux sommes qui étaient

destinées à deux articles différents, on l'a ajouté au même article, soit subventions pour favoriser le tourisme, \$600,000. Or,...

M. LESAGE: Quel sous-article?

M. LOUBIER: Article 7, sous-article 2, à la page 22. Or, M. le Président, il avait été entendu avec le ministre des Finances qu'il y aurait, sur ces \$600,000, une somme de \$200,000 pour subventions au tourisme, soit à l'article 7, sous-article 2, mais une somme de \$400,000 destinée au Haut Commissariat des sports, loisirs et jeunesse. Alors, je fais la proposition pour que ce soit entendu, accepté et agréé par l'Opposition, à moins qu'il y ait des objections majeures que l'on pourrait débattre, il s'agit là d'une erreur très minime de la part du ministre des Finances dans la bonne compréhension des demandes du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. D'autre part, c'est dû également à mon absence et au fait que je n'avais pu insister pour que cette subdivision se fasse. Alors, je vais humblement devant l'Opposition pour qu'elle comprenne que nous devons, avec un budget minime, faire des miracles au ministère du Tourisme et au Haut Commissariat. Cela va nous permettre...

M. LESAGE: M. le Président, s'il continue de parler, on va dire non.

M. LOUBIER: Merci, M. le Président.

M. LESAGE: Si je comprends bien, la motion du ministre est de retirer l'article. Le ministre des Finances, après cela, devra dire que le lieutenant-gouverneur en présente deux autres.

M. LOUBIER: Pardon?

M. LESAGE: La procédure, c'est ça.

M. LOUBIER: Ah, de retirer l'article?

M. LESAGE: Bien oui, et, ensuite, avec le consentement unanime de la Chambre, il appartient au ministre des Finances de présenter un supplément au budget, avec un message écrit...

M. LOUBIER: ... du lieutenant-gouverneur.

M. LESAGE: Oui, très bien. C'est une opération difficile, mais il faut la faire, si vous voulez avoir votre argent.

M. LOUBIER: Aie, je le veux, mon argent!

M. LESAGE: Il faut un message demain matin.

M. TREMBLAY (Montmorency): M. le Président, est-ce que la discussion sur le budget du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche est terminée?

UNE VOIX: Demain.

M. TREMBLAY (Montmorency): Demain, très bien.

M. LE PRÉSIDENT: Dois-je tenir pour acquis que la motion de retrait sera déterminée ce soir?

M. LESAGE: D'accord. Maintenant, évidemment, le ministre des Finances n'a qu'à nous présenter demain un document signé de la main du lieutenant-gouverneur.

M. LE PRÉSIDENT: Alors, de consentement unanime, la motion de retrait est adoptée.

M. LESAGE: Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche comprend-il pourquoi il valait mieux qu'il attende à demain matin?

M. PAUL: Alors, M. le Président, demain, nous pourrions peut-être compléter l'étude des crédits supplémentaires et, ensuite, passer à l'étude du bill 24, article 6, Loi des heures d'affaires des établissements commerciaux. Nous pourrions nous réunir à dix heures trente pour ajourner à midi et demi. Alors, je propose l'ajournement de la Chambre à demain matin, dix heures trente.

M. LE PRÉSIDENT: La Chambre s'ajourne à demain matin, dix heures trente.

(Fin de la séance: 22 h 1)